
3 1761 06977713 4

ASSISES SCIENTIFIQUES DU BOURBONNAIS 1866

LES

GUERRES DE RELIGION

ET LES

TROUBLES DE LA FRONDE

EN BOURBONNAIS

PAR

M. Ernest BOUCHARD, avocat

Membre de l'Institut des Provinces, de la Société française d'Archéologie
des Sociétés d'Agriculture et d'Émulation de l'Allier, etc.



MOULINS

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS.

MDCCCLXVII

Juin 69
Aubry . 4f

La rencontre des deux armées Françoises à Congnac près Gannat en Auvergne le 6 Janvier 1568



A. Regimens de Monsieur de Montcler de 8 enseignes & M de Mouvans de 11 enseignes.
B. Cavallerie de Monsieur de Ponsenat & ledit Ponsenat fut blessé & en mourut
C. Cavallerie de Monsieur de Bresieux & ledit de Bresieux tue
D. Enfans perdus du Regiment de Monsieur de Mouvans
E. Cavallerie de Monsieur de Hautefueille & ledit Hautefueille mort sur laplace
F. Enfanterie fuyans tant des compagnies d'Auvergne Forest que d'ailleurs
G. Cavallerie du Visconte Borniquet
H. Regimens [illegible]
I. Le village [illegible]
K. Le Chasteau [illegible] Monsieur [illegible]
L. Plusieurs [illegible] sautent [illegible]
M. Enfans perdus de Monsieur [illegible] Capitaine de la Besouere [illegible]

ASSISES SCIENTIFIQUES DU BOURBONNAIS 1866.

LES

GUERRES DE RELIGION

ET LES

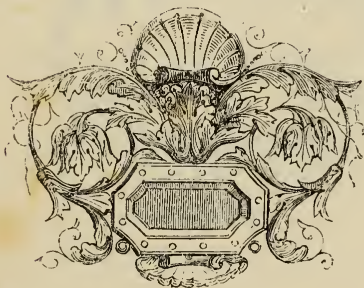
TROUBLES DE LA FRONDE

EN BOURBONNAIS

PAR

M. Ernest BOUCHARD, avocat

Membre de l'Institut des Provinces, de la Société française d'Archéologie des Sociétés d'Agriculture et d'Émulation de l'Allier, etc.



MOULINS

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS.

MDCCCLXVII


LIBRARY
MAY 9 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

A M. EMILE DESCHAMPS

Cher Monsieur et illustre Maitre,

L'accueil bienveillant et sympathique, que vous avez bien voulu faire à mes premières Etudes historiques et littéraires sur le Bourbonnais, me fait un devoir de vous prier d'en accepter la dédicace.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces quelques publications, je serais heureux, cher et illustre Maître, si elles pouvaient se présenter, dans le monde littéraire, revêtues de l'approbation et du patronage d'un des derniers survivants de la pléiade romantique, du chantre inspiré de *Roméo et de Juliette*, de l'auteur de tant de publications poétiques, historiques, littéraires et morales qui ont rendu votre nom si populaire, si sympathique et si respecté.

Je ne veux pas oublier que c'est à notre excellent et digne ami, Monsieur Auguste Guyard, l'infatigable propagateur de l'idée de la Commune modèle, que je dois votre noble et généreuse amitié; qu'il en reçoive encore ici tous mes remerciments.

Recevez, cher Monsieur et illustre Maître, la nouvelle expression bien sincère des sentiments les plus sympathiques et les plus respectueux de l'un de vos plus fervents admirateurs,

Ernest BOUCHARD.

Moulins, décembre 1867.

Outre le patronage d'un des écrivains les plus distingués de notre littérature, ce travail, sur les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais, a reçu en outre l'approbation et les encouragements de quelques-uns des hommes les plus compétents en semblable matière. Qu'il nous soit permis de reproduire ici quelques-uns de ces précieux témoignages.

Monsieur,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'intéressant fragment d'histoire locale que vous avez bien voulu m'adresser. Je le lis avec un grand plaisir. Il me semble que les recherches sont exactes, les appréciations judicieuses, et les faits présentés d'une manière claire et animée. C'est par des travaux de ce genre que se recompose et se complète l'histoire de France.

Veuillez agréer, etc.

CHARLES DE RÉMUSAT.

Monsieur,

M Philarète Chasles me charge de vous adresser ses remercîments. Il lit votre ouvrage avec attention, et il n'hésite pas un seul instant à vous envoyer son approbation et ses encouragements. Il pense que si tout le monde comme vous reconstruisait ainsi l'histoire locale, l'histoire générale de la France serait bientôt définitive.

Agréez, etc.

LUCIEN RIGADE, *secrétaire*

Monsieur,

Veuillez recevoir tous mes remercîments de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre étude sur les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais. C'est avec ces utiles et consciencieux travaux d'histoire locale qu'on arrivera enfin à

compléter l'histoire générale de notre pays. Ceux qui, comme moi, s'occupent d'histoire générale, voient, avec une bien vive satisfaction, s'accroître constamment dans les départements, le mouvement tant historique qu'archéologique ; votre ouvrage en est une nouvelle preuve.

Agréez, etc.

HENRI MARTIN.

MONSIEUR,

Comment vous remercier de votre précieux envoi ? Comment surtout ne pas vous en remercier mille fois du fond de mon cœur ?

C'est beaucoup à notre ami M. Auguste Guyard que je dois cette grâce, et je l'en aimerais davantage si l'impossible était possible.

J'ai lu avec autant de profit que d'intérêt votre excellent travail sur les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais. Bien des détails m'étaient inconnus et ç'a été pour moi une bien bonne manière de les connaître que de les lire dans une œuvre où l'agrément et la pureté du style luttent, à toute page, avec les mérites de l'érudition et de la philosophie

Au reste, Monsieur, j'ai été ravi et non surpris. Les publications si variées de tons et de sujets que vous doivent les sciences et la littérature, depuis un certain temps, étaient de sûrs garants du succès mérité de votre nouveau livre.

Merci et bravo ! Monsieur. Et croyez à la reconnaissance comme à la vive sympathie de votre bien dévoué confrère.

ÉMILE DESCHAMPS.

Nous croyons devoir terminer ces citations par le billet suivant :

M. Michelet trouve, en rentrant à Paris, le très-curieux et très-important ouvrage de Monsieur Bouchard. Il l'étudiera sérieusement.

Il le prie de recevoir ses remercîments et ses très-cordiales salutations.

LES

GUERRES DE RELIGION

EN BOURBONNAIS

I.

Au nombre des faits les plus importants enregistrés par l'histoire, se trouve sans contredit le grand mouvement intellectuel, moral et religieux du XVIe siècle. Depuis longtemps préparée par les nombreuses hérésies qui peu à peu s'étaient développées au sein du christianisme, et par ce réveil des esprits appelé la Renaissance, la chrétienté devait s'ébranler et se partager à la voix de Luther, consommant ainsi l'œuvre du temps. Qu'on interroge les plus vastes cités, les bourgades les plus obscures, presque toujours, soit dans notre France, soit ailleurs, la Réforme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a laissé des traces et des traces ineffaçables. Et cependant, combien de faits encore inconnus. négligés ou oubliés? Si notre province, située au centre de la France et éloignée par conséquent du théâtre des grands événements de cette époque si troublée et si malheureuse,

n'eut pas tant à souffrir que beaucoup d'autres, elle eut cependant sa part de calamités et de misères, comme les faits qui vont suivre ne le démontrent que trop. Aucun récit détaillé et suivi n'ayant encore été fait sur cette partie de notre histoire locale, c'est pour combler cette lacune que nous venons essayer de traitei cette question du programme des Assises Scientifiques : « Quel retentissement ont eu dans la province bourbonnaise les guerres de religion ? »

Qui ne sait que les conciles de Pise (1409), de Constance (1415) et de Bâle (1431-1443), appelés incidemment à porter remède aux désordres qui de plus en plus envahissaient les choses religieuses, avaient reculé devant une tâche aussi difficile ? Depuis longtemps donc, les esprits les plus élevés et les plus religieux avaient senti le besoin de régénérer l'Eglise, sans toutefois se séparer d'elle. En France, nous nous contenterons de citer Jean Gerson, le docteur très-chrétien ; l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet ; le vénérable Le Fèvre d'Etaples et son élève Farel.

Tel était l'état des choses et des esprits quand, dans les premières années du XVIe siècle et à propos d'une querelle suscitée par le trafic des indulgences entre deux ordres monastiques, Luther proclama la nouvelle doctrine qu'on peut ainsi caractériser : liberté d'examen, liberté de conscience, liberté de culte. De l'Allemagne, la Réforme pénétra rapidement en Suède, en Danemark, en Suisse, en France et en Angleterre. Une résistance énergique, qu'on comprend assez, fut organisée par l'Eglise et par le pouvoir pour arrêter ces nouveautés dangereuses, comme on disait alors, et que rien ne devait cependant arrêter, ni les foudres du Vatican, ni les guerres et les tueries organisées depuis le massacre de Vassy, en 1562, jusqu'à l'édit de Nantes, en 1598, sans parler de tout ce qui devait suivre. C'est pendant ces trente-six années de deuil, de calamités et de misères que se déroulent toutes les péripéties et les drames de nos huit guerres religieuses : Prise de la ville de

Rouen, batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, de Montcontour, de Dormans et de Coutras. C'est aussi pendant ce même laps de temps qu'ont été faits, entre autres, les traités de paix d'Amboise, de Longjumeau, de St-Germain et de Loches, et qui tous plus ou moins peuvent être désignés sous le nom de paix boiteuses et mal-assises, comme le langage du temps avait, du reste, nommé l'un d'eux. Enfin, au-dessus de ces batailles et de ces traités, brille d'une lueur sinistre l'exécrable journée du 24 août 1572.

II.

Le premier fait historique connu en Bourbonnais au sujet des guerres de religion, est daté de l'année 1561, l'année même du colloque de Poissy assemblé pour procéder, comme disait le chancelier L'Hôpital, à la réforme des mœurs et de la doctrine. C'était aux portes de Moulins, du château du Riau, entouré de fossés et muni d'un donjon avec pont-levis flanqué de deux tours en briques, que devait partir chez nous le signal de la guerre contre les Protestants. Il est en effet question à cette époque d'une petite expédition que firent alors, en Nivernais, « sans autre motif que les dissidences religieuses (1), » les gens du baron de Riau, sur les terres de Nicolas de Bèze, frère de Théodore de Bèze, l'un des plus illustres représentants du protestantisme français. Cette première campagne des catholiques du Bourbonnais contre les protestants fut heureuse, puisqu'ils firent prisonniers toutes les personnes qu'ils trouvèrent sur les lieux (2).

(1) *La Loire historique*, etc., par Touchard — La Fosse, t. II, 1re partie, p. 233.

(2) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 246 du *Voyage pittoresque*. Pour compléter ce qui a trait aux premiers faits relatifs au pro-

III.

Malgré toutes les précautions prises pour refouler la nouvelle doctrine loin du berceau des Bourbons, et nous venons de voir un des procédés employés en pareille circonstance, il est hors de doute qu'avant l'année 1562 Moulins, pour ne parler que du chef-lieu de la province, comptait un certain nombre de personnes ayant embrassé la Réforme, puisqu'en cette même année 1562 « le sieur de Montaret fut envoyé en cette ville, avec charge de persécuter les religionnaires (1). » D'où étaient venus ces partisans des nouvelles doctrines ? Qui avait pu, au centre du royaume de France, introduire la religion de Luther et de Calvin ? Etait-ce quelque habitant du pays, voyageant pour ses affaires, ses intérêts ou ses plaisirs et revenant de quelques villes qui avaient embrassé la Réforme ? Etait-ce plutôt quelque ministre envoyé de Bourges ou d'Orléans, centres qui possédaient depuis quelques années (environ vers 1555) des églises complètes, c'est-à-dire un Consistoire, des mi-

testantisme dans le pays, nous devons ajouter qu'on lit. à la page 464 du second volume de l'*Ancienne Auvergne*, que « l'édit de 1651, œuvre du chancelier de l'Hospital, avait concédé aux protestants l'exercice public de leur culte dans les faubourgs d'un certain nombre de villes, dont trois furent désignées en Auvergne : c'étaient Issoire, St-Pourçain et Aurillac. » Et à la page 463 du même volume qu'on remarque « que les principaux foyers de la réforme, en Auvergne, étaient des villes possédées féodalement par des abbayes ou des chapitres réguliers : Issoire Brioude, Aurillac, Saint-Pourçain. »

(1) Dulaure, description des principaux lieux de France, tome VI, page 57.

nistres, une autorité stable, une discipline reconnue? (1) L'hérésie venait-elle au contraire du Nivernais où la réforme devait avoir fait quelque progrès, puisqu'en 1559, l'évêque de Nevers, Jacques Spifame, quittait son évêché pour se rendre à Genève? (2) L'histoire étant muette sur ce point, nous en sommes réduits à de simples conjectures.

A ce premier point d'interrogation s'en joint tout naturellement un second. On se demande, en effet, comment la réforme ne fit pas plus de progrès dans notre pays, quand on lit dans l'*Ancien Bourbonnais*, soit les faits, soit les luttes incroyables du clergé de Moulins pendant les xve, xvi^e

(1) G. de Félice, *Histoire des Protestants de France*, p. 81.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, t. viii, p. 500.

Après son départ, le 16 juin, le Parlement donnait un arrêt de prise de corps contre l'évêque.

L'hérésie serait-elle venue, au contraire, du Dauphiné, car nous lisons à la page 671 de l'*Inventaire général de l'Histoire de France*, par Jean de Serres, que quand le sieur de Montarel vint à Moulins, « il fit pendre six hommes, noyer cinq autres revenus d'Orléans, avec trois marchands dauphinois ; » ce qui prouverait qu'il y avait alors des rapports entre ces divers pays.

En ce qui regarde Nevers, voici ce que nous lisons à la page 670 du même ouvrage de de Serres : « L'unziesme de may 1562, les catholiques de Nevers appellèrent plusieurs gentilshommes du pays, se saisirent des portes, et trois jours après se ruèrent sur les Protestants. La Fayete y survint, fourragea leurs maisons, fit rebaptiser les enfants, réitérer les mariages, chassa ceux qu'il voulut, puis, gorgé d'un butin d'environ cinquante mil escus, se retira chez luy en Auvergne. Noisat, mareschal de la compagnie de La Fayete, fit pareil traitement à ceux de Corbigny. Le capitaine Balanay surprit la ville peu de jours après, et restablit les protestants en l'exercice public de leur *religion.* » — Voir aussi ce qui a trait à la Charité.

et XVII[e] siècles (1). Laissant de côté toute cette histoire, contentons-nous pour caractériser la situation de laisser la parole à Nicolaï, géographe du roi et seigneur d'Arfeuilles, en 1572. Voici donc ce que nous trouvons aux pages 11 et 12 du manuscrit de la *Description générale du pays et duché de Bourbonnais* (2), conservé à la Bibliothèque publique de la ville, détails que le copiste du manuscrit possédé par la Société d'Emulation de l'Allier, avait cru devoir supprimer, tout en indiquant naïvement en marge : « Ici il manque quelque chose... »

« Il y a plusieurs prieurés, commanderies, hôpitaux et maladreries, outre un grand nombre de cures et sept églises collégiales, le tout bien fondé et de bons revenus, mais très-mal servy, car au lieu d'y avoir de bons pasteurs, pleins de bonnes mœurs et de sainteté de vie et bien instruits aux sainctes lettres pour purement prescher les pauvres brebis égarées, l'on ne voit pour la plus grande partie pourvoir en l'ordre ecclésiastique que gens indignes de tel état, pleins d'ignorance et d'avarice, lesquels n'ayant rien moins en recommandation que le culte et service de Dieu et la charité des pauvres qui tant leur est recommandée, ne font résidence ni visitation en leurs bénéfices, sinon quand

(1) *Ancien Bourbonnais* tome II, pages 82, 83, 84, 123, 178, 207, 254, 381.

En parlant des luttes et des procès que les curés eurent à soutenir contre les envahissements des chanoines, pendant plus de deux siècles, l'*Ancien Bourbonnais* va jusqu'à dire, à la page 83, qu'il ne croit pas « qu'on trouve rien dans l'histoire d'aucune ville d'aussi indécent, que cette rivalité, que n'ont pu détruire ni les édits royaux, ni les arrêts de la sénéchaussée, ni les mandements des évêques. »

(2) Cette description avait été demandée à Nicolaï par la reine Elisabeth d'Autriche, qui avait suivi le roi à Moulins, en 1566.

il est temps d'en prendre la dépouille, qui est cause que tant de beaux temples, monastères, grandes maisons et métairies à fauste de réparation tombent en désertion et totale ruine. Je ne parlerai des traffics, marchandises, ventes, achapts, maquignonages qui se font journellement desdits bénéfices, en toute liberté et sans aucune reppréhension en mépris de l'honneur de Dieu et de son Eglise, pour ce que chacun le voit assez et nul ne s'en cache ny chastye. Dont ne faut s'émerveiller sy entre la malice des hommes, nous voyons croistre et pulluler si grande diversité de sectes et tant de malheureuses guerres civiles qui est suffisant témoignage que ce grand Dieu immortel a déployé ses fléaux de vengeance contre nous pour nous châtier en son ire pour nos démérites, mais pour cela nul ne se retourne à meilleure vie. »

IV.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que l'année même où Charles IX cédait la jouissauce du Bourbonnais à Catherine de Médicis, sa mère, pour faire partie de son douaire, c'est-à-dire en 1562, les protestants devaient être assez nombreux à Moulins, puisque le duc de Guise, le chef du parti catholique, jugea utile et nécessaire, comme nous l'avons déjà dit, d'y envoyer pour les réduire, les disperser et les anéantir, un de ses capitaines les plus énergiques, le sieur de Montaret, « âme vigoureusement trempée et fort peu tolérante » (1) qui possédait, près de Souvigny, un castel avec double enceinte de remparts, deux ponts-levis et dont les appartements aux vastes cheminées étaient

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 48 du *Voyage pittoresque*.

couvertes de peintures et d'or et rehaussées de devises amoureuses et chevaleresques. (1).

V.

D'après les documents recueillis par Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique* des Eglises réformées au royaume de France, on peut encore ajouter que, vers la « mi-mars » de cette même année 1562, « ceux de la ville de Moulins, qui avaient connaissance de la religion, ayant entendu la venue de François Bourgoin, ministre de la parole de Dieu, et passant seulement par là pour tirer ailleurs, le prièrent de leur faire quelques prêches et de dresser leur Eglise, ce qu'il leur accorda au moyen du seigneur de Foulet, qui reçut l'assemblée en son château, près Moulins, où il prêcha à trois diverses fois et dressa l'Eglise selon la discipline des Eglises de France ; » le seigneur de la Vauguyon étant alors sénéchal du Bourbonnais. « Quelque temps après, à savoir le 6 avril, arriva pour en être ministre un nommé de Cougnat, lequel ayant achevé de prêcher, fut aussitôt constitué prisonnier avec le seigneur de Foulet, et furent tous deux menés dans les prisons de Moulins par

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 145, du *Voyage pittoresque*. — Voici le portrait du sieur de Montaret, tel qu'il se trouve dans *la Loire historique* : « Ce catholique orthodoxe avait la conscience large en fait de propriété ; ses soldats n'avaient pas d'autres auberges que le domicile des habitants, qu'ils tuaient sans pitié, pour peu qu'au jugement de ces hôtes sanguinaires les infortunés ne se montrassent pas assez généreux. Montaret, parodiant Louis XI, marchait toujours accompagné d'un bourreau qu'il appelait son compère. » (tome II, 1re partie, p. 163).

les gens du roi et par le seigneur de Montaret, » s'arrogeant un pouvoir qu'il n'avait pas encore.

Le savant calviniste Jean de Serres, nommé historiographe de France par Henri IV, et frère d'Olivier de Serres, considéré à juste titre comme le père de l'agriculture en France, nous a conservé dans ses écrits le récit des exploits et des cruautés du sieur de Montaret. Aussitôt arrivé à Moulins, et sans forme de procès, il fit pendre deux artisans qui avaient changé de religion et qui étaient sans doute considérés comme les chefs des protestants du pays. Nous regrettons de ne pouvoir enregistrer ici que l'un des noms des deux premiers martyrs de la Réforme en Bourbonnais, Grand-Jean « pauvre menuisier, excellent ouvrier de son métier. » Après avoir frappé ce premier coup, destiné sans doute à intimider les Religionnaires, il fit procéder dans le pays à une levée de trois mille hommes de troupes; et avec elles, il chasse de Moulins toutes les personnes suspectes d'hérésie ou qui pouvaient lui porter quelque ombrage. Mais là ne devaient pas s'arrêter les exploits de l'envoyé dn duc de Guise. Une fois maître de la ville, il s'empressa de lâcher la bride à ses soldats ou aventuriers qui saccagèrent et pillèrent, dans les campagnes des environs, un grand nombre de métairies, tuant et égorgeant plusieurs villageois.

VI.

Pendant que le sieur de Montaret, aidé par ses deux lieutenants Bussette et Monquoquiers, se complaisait à tous ces excès, servant ainsi les passions et le fanatisme de la populace, Moulins faillit tomber au pouvoir d'une armée de huguenots commandée par deux capitaines, l'un du nom de Pierre Pape de Saint-Aubain et l'autre du nom de Saint-

Jean, qui, venant du Languedoc, avaient été forcés de traverser le Bourbonnais pour se rendre à Orléans, « leur mère nourrice. » (1). On sait que cette ville de première importance, par sa position qui commandait le passage entre le nord et le midi de la France, était alors le boulevard du Protestantisme, puisque Paris était aux mains des catholiques. Sollicité par « plusieurs pauvres fugitifs » qui avaient appris leur arrivée et qui étaient allés « au devant d'eux jusque au port de Digoin, pour leur faire leurs justes plaintes et les supplier de leur aider, s'il en avaient le moyen, pour délivrer la ville d'une telle tyrannie ; » Saint-Aubain écrivit alors à Montaret « du port de Digoin, distant de dix bonnes lieues de Moulins, qu'il le voulait aller voir. » Ne tenant aucun compte de cette missive et ne se doutant pas que les faits suivraient de si près les paroles, cet adversaire acharné des religionnaires faillit être surpris le lendemain, dans une promenade qu'il faisait « derrière les murailles du Parc, dans les bois, à demi-lieue de la ville, » si un gentilhomme nommé Poigue ne l'avait averti de cette brusque arrivée.

A l'approche de l'ennemi, le tocsin sonne, les bourgeois courent aux armes, les portes de la ville sont fermées et on délibère sur les mesures à prendre en pareille circonstance. Le danger qui menaçait Moulins ne fit cependant point oublier aux magistrats qu'aux portes mêmes de la ville, la vieille abbaye d'Iseure, de l'ordre de Saint-Benoît, courait grand risque d'être saccagée par ces hérétiques. Aussi, et malgré le danger qu'ils pouvaient courir, voyons-nous Jean Feideau, seigneur de Clusor, lieutenant particulier du Bourbonnais, Guillaume Duret, lieutenant-général du domaine et Nicolas Lappelin, procureur du roi, se rendre en toute hâte à Iseure, prévenir les religieuses de l'arrivée d'un pareil ennemi, afin qu'elles puissent mettre leur vie en

(1) De Serres, page 696.

sûreté, en se réfugiant immédiatement dans la ville. Il était temps ; car le prieuré venait à peine d'être abandonné, quand les Huguenots arrivèrent. Il eut le même sort que bien d'autres. Pris et dévasté complétement, son sac servit de prélude à ce qui devait suivre. (1). Quant à l'enquête relative à ce pillage, elle n'eut lieu que trente-deux ans plus tard, en 1594. Le lendemain, 5 juin, Saint-Aubain commença de miner du côté « de la porte de Paris ; mais les mines furent incontinent éventées. »

Saint-Aubain et Saint-Jean étaient depuis deux ou trois jours occupés à faire le siége de Moulins, quoique ne possédant « aucunes pièces, » lorsqu'ils reçurent des lettres d'Orléans qui les obligèrent d'en partir sur le champ, « après avoir parlementé avec Montaret, qui leur rendit le sieur Foulet... détenu prisonnier dès le mois d'avril, avec un autre gentilhomme aussi prisonnier, nommé Sappet. » Mal défendue, la ville serait infaiblement tombée en leur pouvoir et avec elle Montaret et tous ses coréligionnaires. A peine l'armée protestante a-t-elle quitté les abords de la ville,que la populace se met à sa poursuite et se saisit de plusieurs personnes parmi lesquelles nous voyons figurer ce même sieur de Foulet dont les ruines du manoir se voient encore sur la route de Moulins à Iseure, et un avocat du nom de Claude Brison ou Brisson, parent probablement du savant jurisconsulte Barnabé Brisson, nommé par Henri III avocat général au parlement de Paris, puis président à mortier et employé ensuite par ce prince dans plusieurs négociations importantes. Le sieur de Foulet qui devait avoir plus tard, en 1640, un des membres de sa famille comme intendant de la généralité de Moulins (2) et l'avocat Claude

(1) *Ancien Bourbonnais*, tom. II, p. 124 du *Voyage pittoresque*.

(2) Le premier intendant à été Pierre Foulet ; la généralité de Moulins s'étendait sur une petite partie de l'Auvergne, sur presque

Brisson, ainsi « qu'un sien laquais » furent tués sur le champ et leurs corps jetés « dans l'étang nommé de Tremblay, où ils demeurèrent jusqu'au lendemain que la justice les ayant fait tirer hors de l'eau, en fit enterrer deux sur les lieux, à savoir : les corps de Foulet et de son laquais. Mais quant à Brison, son corps apporté à la ville fut, par ordonnance de la justice, pendu dans l'espace de vingt-quatre heures en la grande place de la ville, entre quatre ou cinq corps puants et infects. — Ici ne faut taire un acte très généreux et digne d'éternelle mémoire de la femme du dit Brison, comme aussi Dieu l'avait douée en dehors d'une beauté singulière, accompagnée d'un amour vraiment remarquable envers son mari. Cette femme donc, après avoir en vain cherché tous moyens de pouvoir faire dépendre le corps de son mari, accompagnée d'une sienne sœur, eut bien la hardiesse de monter avant le jour, elle-même, avec une échelle au gibet, duquel ayant dépendu son mari, avec larmes et pleurs, toutes deux le portèrent près d'un bois où elles avaient préparé une fosse où elles le mirent, elles n'eurent le loisir de le bien couvrir, de sorte qu'il y a apparence que depuis, le corps de cet homme de bien, par le témoigne même de la conscience de ses ennemis, après avoir été meurtri, noyé, pendu et rependu, fut finalement mangé des bêtes. »

Devant et voulant tenir la balance égale entre les deux partis, laissons encore la parole à Théodore de Bèze, pour nous raconter toutes les souffrances qu'eurent à endurer les protestants; afin que plus tard, lorsque nous les verrons à leur tour à l'œuvre, nous ne soyons pas tenté de faire tom-

la totalité du Nivernais, et sur plus de la moitié de la Marche. *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé*, par Coiffier de Moret, tome II, page 152.

ber sur eux seuls toute la responsabilité des crimes et des malheurs de ce temps. « Il advint, continue-t-il, un autre fait étrange en ce même jour, que le siége fut levé, à l'endroit d'un pauvre gentilhomme, lequel surpris d'une telle maladie, qu'il lui fut fort difficile de suivre la compagnie qui délogeait, et se trouvant logé chez un boulanger nommé Jean Mon, qui se disait être de la religion, se fia tellement en lui qu'il aima mieux demeurer en arrière que passer outre, ayant montré à son hôte l'argent qu'il avait, lequel lui promettait de le bien garder contre la commune avec un autre petit frère d'icelui, âgé de treize à quatorze ans. Mais tant s'en fallut que ce malheureux leur tint promesse, qu'au contraire, aussitôt que la nuit fut close, il les mena hors de la maison sur le fossé, là où il ne les tua qu'à demi : tellement qu'ils y demeurèrent l'espace d'un jour à respirer sans pouvoir vivre ni mourir, sans qu'aucun en eut pitié ni compassion. Mais Dieu en fit la vengeance quelque temps après, étant advenu que ce méchant étant en garde, un sien compagnon, sans y penser, lui perça le bras d'une arquebusade, dont il languit l'espace de trois mois, puis mourut enragé. . . . .

. . . .

Ceux qui étaient dehors, voyant que Saint-Auban n'avait pu leur aider comme il prétendait, suivirent ses compagnies, au moins ceux qui le purent faire, mais tous n'étaient pas propres à porter longuement le travail de la guerre. Entre lesquels se trouvaient un nommé Jean Babot, sieur de l'Espaut, Jean de Camp, un autre nommé Thomas, un autre natif de Moutauban, lesquels se retirant avec deux gentilshommes et pris non guère loin de Moulins, furent pendus et étranglés en présence de leurs parents : cinq autres un mois après venant d'Orléans, et trois marchands, de Pierre-Latté, en Dauphiné, dont les deux étaient frères germains. » Du reste, l'historiographe de Serres ajoute que tous les protestants qui avaient le malheur de

tomber au pouvoir du farouche Montaret, n'avaient en perspective que le bourreau qu'il appelait familièrement son compère (1), « lequel il chérissait jusque, à le faire manger à sa table. » (2).

VII.

Après la paix d'Amboise qui accordait aux protestants la liberté de culte dans certaines villes désignées, après la reprise du Hâvre aux Anglais par les deux partis, comme pour expier leurs discordes civiles, la reine mère, l'ambitieuse Catherine de Médicis entreprit, en 1564, avec le jeune roi Charles IX, déclaré majeur, un voyage dans les différentes provinces du royaume « afin de réchauffer l'action des catholiques, d'intimider les huguenots » (3) et « de préparer à son esprit ardent des impressions favorables à ses desseins futurs. D'une occasion admirable de rappprocher étroitement tous les cœurs, de forcer l'esprit de secte à déposer son aigreur ou du moins à sensiblement s'adoucir, l'Italienne fit un moyen d'espionnage et de perfide dissimulation (4). »

A l'aide des pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, nous allons résumer l'itinéraire du cortége royal de Blois à Moulins (5). Leur voyage du midi terminé, et il dura

(1) Dulaure, 6e vol., page 57. — *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 48 du *Voyage pittoresque*.

(2) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique* des églises réformées au royaume de France, tome II, livre 7.

(3) De Félice, *Histoire des Protestants de France*, page 184.

(4) Imberdis, *Histoire des Guerres religieuses en Auvergne* pendant les XVIe et XVIIe siècles, tome I, page 111.

(5) *Itinéraires des Rois de France*, par M. d'Aubois (Charles de Baschi), 3 vol in-4o 1759.

deux années, Catherine de Médicis et Charles IX arrivèrent à Blois où ils séjournèrent huit jours. Le 14 décembre 1565, ils se mirent en route pour le Bourbonnais. La première ville de cette province dans laquelle le cortége royal s'arrêta fut Franchèse, où l'on dîna le vendredi 21. De là, on alla le même jour coucher à Saint-Menoux, célèbre par sa belle abbaye de religieuses. Après le dîner, on gagna Souvigny, pour se rendre ensuite à Moulins où le roi fit son entrée le samedi 22 décembre.

VIII.

Le séjour de la cour à Moulins dura trois mois, du 22 décembre 1565 au 23 mars 1566, ce qui lui permit d'y célébrer la fête de Noël, celles des Rois et de Notre-Dame de la Chandeleur. L'imagination se retrace facilement les fêtes et les plaisirs qui furent offerts au jeune roi et à sa mère dans ce château des ducs de Bourbon, « de telle grandeur et structure, dit Nicolaï, qu'il s'en trouve peu de plus capable et accommodé pour loger roy et princes (1). » Comme nous

(1) Voici du reste, la description entière du château de Moulins d'après Nicolaï : « Dans la d. ville au plus haut et éminent lieu est le château des ducs de Bourbon de telle grandeur et structure qu'il s'en trouve peu de plus capables et accommodé pour loger Roys et Princes, étant décoré sur son milieu de l'une des plus belles fontaines de ce royaume, puis au-dessous diceluy du côté ou le soleil se couche, sont les grands et spatieux jardins bien entretenus et cultivés, largement peuplés d'orangers, citronniers, mirthes, lauriers, pins et chesnes communs et verds et tout autre espèce d'excellents arbres fruitiers, et ne sont les parterres moins fournis selon les saisons de toutes sortes de melons, concombres,

allons le voir, en nous servant des propres expressions de Jean de Serres, « Les prémices de ceste année sont extrêmement loüables ; et si les progrès eussent équipollé l'espérance qu'elles donnoient, la cueillette eust esté très-heureuse, mais ceux qui ne se fient que sous bon gages, et ne prennent en payement toutes sortes de monnoyes, s'ombrageoient infiniment, à cause des conclusions prises en ce voyage, pour le leur rendre plus spécieux et moins suspect (1). »

En janvier 1566 eut lieu la célèbre assemblée de Moulins, l'événement le plus remarquable assurément dont cette ville ait été le théâtre. S'occuper des affaires de l'Etat et des intérêts de la justice, faire cesser la mésintelligence qui régnait entre les Guise et les Coligny, et par conséquent entre les catholiques et les protestants, tel était le double but de cette réunion présidée par le roi en personne, entouré des plus grands personnages de son royaume, parmi

courges, citrouilles, cardes, artichaux et herbes potagères, que de diversité d'herbes et fleurs très-odoriférentes, outre le plaisir du grand pavillon et du petit fort des Connils verds, des grandes et larges allées, et du beau et industrieux labirinte, et sont lesdits grands jardins séparés du château par deux larges et spacieux fossés pleins d'eau entre lesquels sont les longues lisses à piquer et dompter chevaux et à courir la bague, à l'un des bouts desquels devers midy est la maison et jardin de Loisellerie, et à l'autre bout qui regarde les champs vers le septentrion sont les feuries pour les grands chevaux et courteaux. Il y avait un autre jardin du meme coté en forme de terrasse audedans duquel passe le tuyau de la fontaine qui découle quand on veut dans un vaisseau de pierre rond en façon de puy et delà remplit deux grandes et profondes cuves de pierre de taille bien cimentées pour servir de baignoir ou tenir poisson, ladite eau au sortir des cuves se répandant par divers canaux court et arrose tout le jardin. »

(1) Itinéraire général l'*Histoire de France*, page 693.

lesquels il suffira de citer : ceux de Guise et de Chastillon, comme dit de Serres, le duc d'Anjou, frère du roi, les mareschaux de Bourdillon et Vieilleville, les évêques de Valence, d'Orléans, de Limoges, Christophe de Thou et Pierre Séguier, et les présidents des parlements de Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Dijon et Aix.

La première séance fut ouverte par un discours de Charles IX, dans lequel le jeune roi parla des tristes ravages occasionnés par la dernière guerre civile et des heureux résultats qu'il espérait que cette illustre et nombreuse assemblée aurait pour le bien du pays, priant et enjoignant aux membres qui la composaient de s'appliquer à seconder ses intentions.

Le chancelier de l'Hopital « avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eut dit à le voir que c'était un vrai portrait de Saint-Hierome » prit ensuite la parole, et, dans un style simple et énergique tout à la fois, retraça les malheurs qu'avaient éprouvés et qu'éprouvaient encore les habitants des campagnes, par les insolences, les brigandages et les cruautés infinis des militaires et des gentilshommes. Ces maux, continua-t-il, résumant ainsi le triste état dans lequel se trouvait alors la France, étaient causés et entretenus aussi par l'impunité et la licence, et parce que les juges, amis ou esclaves des grands, n'employaient la force qui leur était confiée qu'à protéger les attentats des plus forts contre les plus faibles. Enfin, tout en proposant de nouvelles lois judiciaires et la suppression de plusieurs tribunaux subalternes, il termina en insinuant qu'il était à propos de soumettre les juges à la censure et de les obliger à rendre compte de la manière dont ils exerçaient leurs charges. (1) Ce court résumé ne doit point toutefois nous dispenser de citer un des passages de la haran-

(1) Dulaure, tome VI, pages 58 et 59.

gue du chancelier conservée par La Popelinière, dans sa vraie et entière histoire des derniers troubles (depuis 1562); car, comme le dit M. Henri Martin, « c'est là l'éternelle réponse de la vertu à cette fatalité qui est, dans les temps d'anarchie morale, l'excuse et le refuge des âmes faibles et des cœurs corrompus. » « Qu'on n'accuse pas, s'écria-t-il, le temps de telle perversité, ains (mais) la malice des hommes. Il n'est saison si fâcheuse qui puisse détourner ni le bon juge de faire droiture, ni le bon théologien d'interpréter sainement les écritures, ni le sage capitaine de bien servir son roi et défendre le royaume (1). »

Ce ne fut toutefois qu'après plusieurs réunions, et au mois de février suivant, que l'ordonnance de Moulins, discutée seulement entre l'Hopital et les présidents des parlements, fut rédigée, résumant en un corps de 86 articles toutes les réformes que le chancelier apportait à la législation. Cette ordonnance renfermant « des innovations tellement heureuses qu'elles subsistent encore dans nos lois actuelles » (2) n'était, il faut bien dire, que la continuation de l'œuvre poursuivie par l'Hopital depuis la grande ordonnance d'Orléans, « dont les articles les plus importants étaient demeurés sans exécution par la résistance de Rome et des parlements et par les désordres de la guerre. » (3).

(1) Il faut lire tout le chapitre Ier du livre 6e du 1er volume de l'ouvrage de M. Imberdis sur les *Guerres religieuses en Auvergne*, pour comprendre parfaitement la grande âme du Chancelier de L'Hospital, « du plus illustre des Auvergnat » comme il l'appelle, et connaître sa saine et noble appréciation des deux partis catholique et protestant.

(2) *Histoire de France* par MM. Bordier et Edouard Charton, tome II, page 70. — Voir notamment les articles 931 et 1341 du code civil.

(3) Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, page 198.

L'affaire capitale néanmoins, le but essentiel de l'assemblée de Moulins étaient les affaires de religion. Comme dans toutes les assemblées de ce genre, on vit toutes les bonnes et les mauvaises passions des deux partis se donner libre carrière. L'impartiale histoire a toutefois constaté, d'après tous les documents du temps, et ce à la gloire de l'Hopital que « ce rude magistrat, cet autre censeur Caton » d'après le langage même de Brantôme, avait de beaucoup surpassé, soit comme bon citoyen, soit comme véritable homme d'Etat, tous les plus grands et les plus illustres personnages alors assemblés. Qui aurait donc pu soutenir la comparaison ? Assurément, ce n'étaient pas les cardinaux de Bourbon ou de Lorraine. On ne put donc pas malheureusement s'entendre. Les catholiques, et à leur tête le bon et ignorant cardinal de Bourbon et l'arrogant et fanatique cardinal de Lorraine, ne voulaient pas permettre à ceux de la religion prétendue réformée de s'assembler, quand bon leur semblerait, pour tenir leurs prêches et à leurs ministres d'exercer leurs fonctions pastorales. Les protestants, de leur côté, tout en réclamant la liberté qui leur était nécessaire, avaient été amenés, par la force même des choses, à mêler la politique à la religion, en un mot, à constituer un Etat dans l'Etat.

Brantôme, qui assistait à l'assemblée de Moulins, nous a conservé quelque chose de la discussion qui eut lieu entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de l'Hopital qui, quelque temps auparavant, avait voulu, par un édit particulier, adoucir un peu la situation malheureuse dans laquelle se trouvaient les protestants des provinces. A l'emportement avec lequel le cardinal blâma la tolérance du chancelier, celui-ci aurait répondu : *Monsieur, vous êtes déjà venu pour nous troubler.* Ecoutez la réponse qui fut faite à cette simple interpellation ; elle peint bien l'homme. *Je ne suis pas venu vous troubler, mais empêcher que ne troubliez, comme avez fait par le passé, bélistre que vous êtes !*

A cette cruelle injure, le chancelier se contenta de répondre : *Voudriez-vous empêcher que ces pauvres gens, auxquels le roi a permis de vivre en liberté de leurs consciences, ne fussent aucunement consolez* ? Emporté de plus en plus par la colère et la passion, le cardinal, affirmant sa manière de voir en pareille matière, s'écria : *Oui, je le veux empêcher, car l'on sait bien que souffrant telles choses, c'est tacitement souffrir les prêches secrètes, et l'empêcherai tant que je pourrai* (1). D'une pareille assemblée, on comprend qu'il ne pouvait rien résulter d'avantageux pour la France en général et pour notre malheureuse contrée en particulier. Le fanatisme l'emporta sur la sagesse de l'Hopital, l'édit particulier fut révoqué et les persécutions continuèrent malgré la réconciliation des Guise et des Coligny qui n'avait été qu'une vaine représentation faite uniquement dans le but de contenter pour un moment les protestants. (2).

IX.

Avant de quitter le Bourbonnais pour se rendre en Auvergne, le roi et toute sa cour s'arrêtèrent à Bessay, à St-Germain-des-Fossés et à Vichy. Le 23 mars, on alla cou-

(1) Dulaure, 6e volume, pages 59 et 60.

(1) Brantôme nous a encore conservé deux anecdotes qui ont trait, l'une à l'amiral de Coligny, l'autre au chancelier de l'Hopital, pendant leur séjour à Moulins à cette époque. – Les personnes qui seraient curieuses de les lire, les trouveront : 1° Celle relative au chancelier, à la page 385 du 5e volume des œuvres de Brantôme ; et 2° celle relative à l'amiral, dans le discours 79 du 6e volume. Du reste, elles se trouvent l'une et l'autre, aux pages 52 et 53 du *Voyage pitoresque* renfermé dans le 2e vol. de l'*Ancien Bourbonnais*.

cher à Bessay, où l'on passa toute la journée du dimanche et celle du lundi, à cause de la fête de Notre-Dame-de-Mars. Le mardi, la cour se rendit à Saint-Germain ; et, après dîner, on se dirigea sur Vichy pour le roi aller coucher au couvent des Célestins de cette ville, qu'on devait quitter le 27. On traversa ensuite l'Auvergne, en passant successivement à Maringues, au Pont-du-Château, à Vic-le-Comte, Saint-Amand, Saint-Saturnin, Clermont, Montferrand, Riom et Aigueperse. Et, le 4 avril, nous laisserons Charles IX et sa mère à Ebreuil, petite ville située sur la rive gauche de la Sioule et qui, dans le siècle précédent, à l'époque des guerres de la Praguerie, avait, pendant deux jours, possédé Charles VII se rendant du Poitou en Auvergne, pour châtier et réduire le parti des princes et seigneurs révoltés commandés par Jacques de Chabannes (1).

De tout ce grand voyage de Catherine de Médicis et de son fils, voyage préparé par le chancelier de L'Hopital dans les plus nobles vues, M. Imberdis, s'inspirant des historiens de Thou, Davila et La Popelinière, a fait une peinture si saisissante et si éloquente, que nous nous empressons de la reproduire : « Mais partout Catherine, dit-il, qui rêvait peut-être déja un parti fatalement décisif, présentait au prince des scènes qui exaltaient sa tête remplie de sombres méditations. C'était la croix abattue sur son passage et souillée de boue ; c'étaient l'église dépouillée et l'autel profané. Le hasard semblait avoir dirigé les pas du monarque, et il se trouvait en face d'un cimetière couvert d'ossements épars auprès des tombes brisées. Le culte catholique apparut à ses yeux comme une statue antique mutilée par de sauvages destructeurs. Il s'irrita par degrés et conçut contre les Huguenots cette haine implacable et silencieuse que trahissaient brusquement de menaçantes exclamations.

(1) Dulaure, tome v, p. 85 et 86.

Souvent il couvrait le sens ambigu de ses réponses aux députations des religionnaires par des mots affectueux : alors la fausseté perçait sous le manteau fleurdelisé. La multitude était payée pour crier : Vivent le roi, la reine et la messe ! » (1).

X.

Toutes les personnes qui se sont occupées de l'histoire du Bourbonnais n'ont pas manqué de parler de notre célèbre bataille de Cognat, dont Lancelot Voisin, seigneur de la Popelinière, et François de Belleforest, nommé plus tard, sous Henri III, historiographe de France, furent comme les historiens. N'ayant pas entre les mains les ouvrages de Belleforest et de la Popelinière, nous prendrons pour guide Dulaure et surtout M. Imberdis qui seuls, selon nous, sont entrés dans des développements en rapport avec un événement de ce genre, tout en ne négligeant rien, toutefois, de ce que nous pourrions trouver ailleurs, de manière à être le plus complet possible.

La guerre venant de se rallumer dans toute la France, catholiques et protestants cherchaient dans le même pays des auxiliaires, sans parler des troupes qu'ils tiraient les uns et les autres de l'étranger. Montluc recommençait ses courses dans la Guyenne et la Saintonge, et Condé attendait pour reprendre Chartres, Orléans et un certain nombre d'autres villes, qu'il eût fait sa jonction avec dix mille Allemands venus du Palatinat, et qu'il eût rallié vers la Loire l'armée des princes confédérés, qu'on appelait aussi l'armée

(1) André Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne pendant les* XVIe et XVIIe siècles, 1er vol., p. 111 et 112.

des quatre vicomtes, parce qu'elle était commandée par Bernard Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel, Bertrand de Rabestens, vicomte de Paulin, le vicomte de Montclar et le vicomte de Caumont. Forte de sept mille hommes environ, cette armée avait à sa tête, comme général en chef, Dacier, baron de Crusol, dont les soldats avaient, dans le Quercy, rejoint le premier corps d'armée. L'Auvergne et le Bourbonnais fournirent à leur tour, en septembre 1567, trois mille hommes de pied et cinq cents chevaux, dont le quartier-général était à la Pacaudière. Leurs chefs étaient un sieur de Verbelais, de la maison de Senecterre, et un gentilhomme du Bourbonnais, du nom de Poncenac, qui déjà, dans la même année, avait pris d'assaut la ville de Feurs (1), autrefois capitale du Forez jusqu'en 1441, époque à laquelle Charles Ier, duc de Bourbon et comte du Forez, transféra ce titre à la ville de Montbrison, par lettres patentes du 6 mai.

Une fois réunis, on discuta sur la route à suivre. Fallait-il se diriger directement et immédiatement sur Chartres, « l'un des principaux magasins à blé de Paris, et prise accommodait fort l'estat de protestants ? (2) Fallait-il, au contraire, attendre l'armée des calvinistes du midi, afin de s'avancer ensuite plus sûrement à travers un pays occupé par des armées catholiques, d'après l'ordre et les plans de Catherine de Médicis? Pendant qu'on délibérait ainsi, le petit corps d'armée de Verbelais et de Poncenac diminuait chaque jour de plus en plus. On résolut alors, comme seul moyen de salut, d'aller sur le champ rejoindre l'armée des vicomtes; plan de campagne qui devait leur coûter assez

(1) Le même fait est indiqué sous l'année 1562 ou 1563, à la page 685 de l'ouvrage de Jean de Serres déjà cité.

(2) De Serres, inventaire général de l'*Histoire de France*, depuis Pharamond jusqu'à présent (1636), p. 697.

cher comme nous allons le voir. A peine l'avant-garde, forte de trois cents chevaux et de six cents arquebusiers commandés par Verbelais, s'était-elle mise en marche pour gagner le Forez, que la nouvelle en parvint aussitôt au sieur de Montaret, alors gouverneur du Bourbonnais en l'absence du duc de Nemours, lieutenant-général du Lyonnais. Comme on le pense bien, il n'eut rien de plus pressé que de prendre les mesures nécessaires pour empêcher cette jonction des protestants du centre avec ceux du midi. Il se servit, pour arriver à ses fins, du marquis de la Chambre, de Terride, de Lavalette et autres seigneurs qui, à la tête de huit mille hommes de pied et de quinze cents chevaux, se rendaient en Guyenne et qui regardèrent probablement comme une bonne fortune de se détourner un peu de leur chemin pour tomber à l'improviste sur cette petite armée de protestants. Ce fut au bas de Cervière, non loin de ce fameux ruisseau du Lignon, rendu plus tard célèbre par le roman de l'*Astrée*, d'Honoré d'Urfé, près d'un village appelé Champoly, que l'armée catholique rencontra le gros de l'armée protestante, commandée par Poncenac. Prévenu à temps, notre gentilhomme bourbonnais aurait pu, sans éprouver trop de pertes, rejoindre Verbelais à peine à une demi-lieue de là, s'il ne s'était suivi un peu de confusion dans ses rangs, en se repliant pour éviter, en le tournant, un ravin profond et escarpé. Saisissant ce moment, la cavalerie des catholiques se précipite sur l'ennemi, met le désordre dans ses rangs et force Poncenac lui-même à lâcher pied, trop heureux encore de pouvoir rallier sa cavalerie et de trouver avec elle son salut dans une fuite précipitée. Quant à l'infanterie, elle s'était empressée de gagner un parc clos de murs pour essayer de se défendre, laissant ainsi peut-être à Verbelais le temps de venir à son secours. Ce secours inespéré arriva bien, mais trop tard. Les Huguenots étaient en pleine déroute, laissant sur le champ de bataille de Champoly trois cents hommes environ, parmi lesquels se trou-

vait le capitaine Villenoce, qui avait chèrement vendu sa vie en ralliant sa cornette. Malgré leur victoire, et quoique maîtres des points culminants, le marquis dela Chambre, Terride et Lavalette ne purent empêcher Verbelais et Poncenac, enfin réunis après une heure de marche forcée, de gagner l'armée des princes confédérés sous les ordres du baron Dacier, qui lui-même avait éprouvé des pertes considérables, puisque quatre mille hommes seulement passèrent la Loire au pont de Saint-Rambert et traversèrent le Forez pour se rendre à Gannat, où ils ne devaient arriver qu'après avoir livré et gagné la bataille de Cognat, dont nous allons maintenant essayer de retracer toutes les phases et toutes les péripéties.

Pour se rendre à Chartres, où l'attendait Condé, l'armée des confédérés était obligée, en quittant le Forez, de traverser l'Allier; et, tout naturellement le pont de Vichy qui, dit Dulaure, faisait de cette ville un poste important pour le passage des troupes, devait être franchi. Poncenac, comme étant du pays et connaissant parfaitement les chemins les plus favorables, fut cette fois chargé de guider la marche de l'armée. Arrêtons-nous un instant, avec le seigneur de Poncenac, dans son château de Changy, près de Lapalisse, où il était allé prendre quelques dispositions avant de se mettre en route, et représentons-nous, par la pensée, ce castel du xv[e] siècle dont la façade, appuyée de deux ailes flanquées de deux tours, avec donjon et porte d'entrée munie d'assommoir et chapelle, se faisait tout particulièrement remarquer par trois lignes de remparts formant une espèce d'amphithéâtre (1). Ses dispositions prises, il se dirige sur Vichy, et, avec cinquante cavaliers, se rend maître du pont, ce qui permit à l'armée protestante tout entière de passer facilement l'Allier, le 4 janvier 1568, et de séjourner le 5 dans

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 275 du *Voyage pittoresque.*

cette ville, pour se reposer un peu des fatigues de la route. C'est pendant ce court séjour qu'ils firent à Vichy que le couvent des Célestins éprouva une première dévastation. Ce convent et monastère des Célestins, fondé en 1410 par le bon duc Louis II et madame Anne, Dauphine, sa femme, était situé, comme nous l'apprend Nicolaï, « hors de la ville, du côté d'orient, tirant au midy.... où il y avaient grands et magnifiques bâtiments, tant en temple, cloitre, grand corps de logis à loger rois et princes, qu'en autres offices et jardins... » Les ravages occasionnés par les Huguenots furent si considérables que « dans l'église des Célestins, continue le géographe du roi, n'y est rien demeuré d'entier par les susdittes troupes de Borniquet, et Mouvant, excepté une fort belle et riche chapelle, de la fondation des seigneurs de la Vouguion, laquelle est à droite de la d. Eglise auprès du cœur, estant richement peinte, et décorée de plusieurs épitaphes escrittes en lettres d'or sur fin azur, contenant par ordre ce qui suit... (1) » Ce doit être aussi à la même époque que plusieurs villes des environs furent forcées de prendre part à nos malheureuses guerres de religion; et, entre autres, on cite Varennes et St-Germain, dont la terre dépendait de la châtellenie de Vichy, et pour certaines parties de celle de Billy (2).

On ne pouvait s'arrêter long-temps, Condé, comme nous l'avons dit, attendant avec impatience des secours. Aussi, se remit-on en marche le six au matin, après avoir de nouveau traversé le pont de Vichy, se dirigeant du côté de la forêt de Randan, afin de pouvoir, selon M. Imberdis, se rendre, à marches couvertes, à Gannat et à Charroux. Avant d'atteindre la forêt, ils furent obligés de traverser le village de Cognat; et, quel ne fut pas leur étonnement,

(1) Nicolaï, p. 59 et 61.

(2) *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 323 du *Voyage pittoresque*.

en apercevant des hauteurs sur lesquelles s'élève cette bourgade, toute l'armée catholique disséminée dans la plaine et prête à leur disputer le passage. Le premier mouvement fut de s'arrêter, pour essayer de reconnaître la force de l'ennemi et délibérer ensuite sur le parti le plus avantageux à prendre. Cet examen terminé, on résolut d'en venir aux mains sur le champ, pour venger, s'il était possible, la défaite de Champoly et faire voir à leurs adversaires qui avaient l'air de les traiter avec dédain, qu'ils avaient pour eux et la vaillance et le bravoure nécessaire à des soldats qui combattent pour leur foi et pour leur indépendance. Le pont de Vichy détruit par les ordres de Poncenac coupait court du reste à toute pensée de retraite. Il fallait vaincre ou mourir.

Avant de voir s'entrechoquer ces deux armées impatientes d'en venir aux mains, essayons d'en faire le dénombrement et d'indiquer parmi les chefs ceux que les circonstances avaient placé aux premiers rangs. Nommons parmi les chefs de l'armée catholique : le grand-prieur et gouverneur d'Auvergne Saint-Herem, Saint-Chamond, le baron de Lastic, de Gordes, et d'Urfé, Bressieu, le seigneur de Cognat, Jean Mottié de la Fayette, surnommé Haute-Feuille, et parmi eux tous se faisait remarquer l'évêque du Puy, casque en tête, cuirasse au dos, espadon au poing. Nous connaissons déjà les chefs des Huguenots ; outre les quatre vicomtes de Bruniquel, de Paulin, de Montclar et de Caumons, on peut citer encore Verbelais, Poncenac et Claude de Lévis, seigneur d'Audon. Nous ne pouvons pas indiquer d'une manière exacte le nombre des cavaliers et des fantassins dont se composait chaque corps d'armée ; nous savons seulement que l'armée des catholiques, moins forte d'infanterie, se trouvait, en cavalerie, supérieure à ses ennemis. On peut même ajouter que, d'après les mémoires du temps, et vu la façon dont les uns et les autres étaient armés et équipés,

le désavantage était du côté des protestants, beaucoup moins nombreux du reste.

Tout autour du monticule sur lequel s'élève Cognat se place en trois divisions l'infanterie de l'armée protestante. A l'avant-garde composée des régiments de Foix et de Rapin se trouvent Claude de Lévis et le capitaine La Boissière. Dans le corps d'armée, on remarque huit enseignes de Montclar et les onze de Mouvans, chef des provençaux. A l'aigle gauche, se range en bataille, sous le commandement du vicomte de Paulin, la cavalerie forte des gendarmes de Bruniquel, de Montamor et de Savignat dont la principale mission est de seconder les mouvements des troupes de Poncenac échelonnées hors du village. Entre les deux armées, coule le ruisseau de Chalons le long duquel avait pris position l'armée des catholiques dont la nombreuse cavalerie était sous le commandement en chef de Bressieu, ayant sous ses ordres les principaux officiers nommés plus haut.

Une reconnaissance poussée un peu trop loin par trois cents arquebusiers et par un certain nombre de lanciers de l'armée catholique énergiquement repoussés par quelques arquebusiers que Mouvans avait fait cacher derrière une haie va faire engager le combat. Saisis d'effroi à la vue de cette déroute inattendue, les chefs jugèrent prudent et nécessaire de faire avancer toute l'armée dans la plaine, espérant bien y attirer les Huguenots et profiter ainsi de l'avantage que leur donnaient et la situation des lieux et le nombre d'hommes beaucoup plus considérable qu'ils comptaient dans leurs rang. L'armée protestante quitte en effet ses positions, et, tout en gardant son ordre de bataille, s'avance dans la plaine, résolue d'en finir et de ne pas attendre que des forces encore plus imposantes viennent l'arrêter dans sa marche.

La mêlée s'engagea, parait-il, au moment où l'infanterie des Religionnaires, flanquée de deux corps de cavalerie et précédée et protégée par un certain nombre d'arquebusiers,

arrivait près d'une fondrière que l'ennemi venait d'abandonner. Les Huguenots voient aussitôt leur aile droite attaquée par Bressieu et le seigneur de Cognat, l'un à la tête d'un bataillon de gens de pied comptant cinq enseignes, et l'autre à la tête d'un corps de cavalerie. Pendant que les arquebusiers soutenaient ce choc impétueux, et que quelques gendarmes de Bruniquel se précipitaient sur l'ennemi. le baron et le vicomte de Paulin ainsi que Poncenac fondaient à la tête de leurs troupes sur la cavalerie catholique. De leur côté, le vicomte de Caumons, Montamor et les autres gendarmes de Bruniquel se ruaient sur l'infanterie commandée par le prieur d'Auvergne et l'évêque du Puy, et déjà grandement entamée par l'avant-garde de Claude de Lévis. C'en est fait de l'armée catholique. Malgré les prodiges de valeur de Saint-Chamond qui eut un cheval tué sous lui et du baron de Lastic, il faut céder aux troupes de Montclar et de Mouvans appuyant l'aile gauche des Huguenots, et aux régiments de Foix et de Rapin parvenus à entamer les escadrons du baron de Gordes.

Parmi ceux qui, dans cette mêlée affreuse, tombèrent pour ne plus se relever, nous pouvons citer Bressieu de Lupé, lieutenant de la compagnie d'Urfé, le seigneur de Cognat dit Haute-Feuille, Saduret prévôt du Forez et Poncenac. Ces deux derniers, victimes de leur ardeur à poursuivreles fuyards, reçurent la mort, au milieu de l'obscurité, des mains même de ceux des leurs restés à Cognat pour garder les bagages. Au nombre des quelques prisonniers que firent les vainqueurs, l'histoire a conservé, pour le couvrir d'un stigmate vengeur, le nom d'un gentilhomme d'Auvergne, La Forest de Bulhon, qui fut tué impitoyablement pour s'être vanté d'avoir fait subir les derniers outrages à toute femme huguenotte que la guerre faisait tomber en son pouvoir. En résumé, cette victoire fut très peu meurtrière pour les protestants et coûta cher aux catholiques complétement mis en déroute.

Avant de quitter le champ de bataille de Cognat, confondons dans une seule et même réprobation et vainqueurs et vaincus, pour les tristes excès auxquels ils se livrèrent, une fois cette lutte terrible terminée. Si les Huguenots, selon les lois de la guerre dans ces temps malheureux, incendièrent et brûlèrent le château et l'église de Cognat ; que dire des représailles auxquelles se livrèrent les hommes de Saint-Chamond et d'Urfé qui, en gagnant leur pays, trouvèrent sur leur passage le castel de Changy où avait été enterré Poncenac, un des braves assurément et de Champoly et de Cognat ? L'histoire est là pour dire, qu'après avoir exhumé le corps du capitaine calviniste et l'avoir frappé de plusieurs coups de poignard, « ils voulaient, raconte La Popelinière, le traîner et prostituer à toutes dérisions, sans l'Ecluse qui les chassa plus par force de bastonnades que de remontrance et répréhension de leur inhumaine cruauté. »

XI.

Pendant que l'armée des catholiques gagnait en toute hâte les places fortes d'Auvergne voisines du théâtre de sa défaite, c'est-à-dire Aigueperse, Riom, Clermont et Montferrant où un triste sort les attendait, l'armée des Religionnaires se dirigeait vers le Berry, laissant, elle aussi, partout des traces de son passage, et notamment à Gannat, Charroux, Chantelle, Le Montet, Hérisson, Cérilly et Ainay-le-Château. Les vainqueurs se rendirent immédiatement de Cognat à Gannat, dont la châtellenie comprenait en cette même année 1568, quinze paroisses et quatorze cent dix feux. N'ayant plus à craindre de rencontres dangereuses, l'armée s'était divisée, probablement afin de pouvoir rejoindre plus vite et plus facilement Condé qui les attendait dans le Berry.

De Gannat, un détachement, à la tête duquel se trouvaient Bruniquel et Mouvans, prend le chemin de Charroux ; préludant à leur entrée dans cette ville par le pillage et la la destruction de la commanderie de la Marche, ancienne abbaye de Templiers. Indignée de cet acte de barbarie, malheureusement trop commun alors de part et d'autre, la ville s'apprêta à faire une résistance énergique, voulant défendre jusqu'à la mort ses croyances et son roi. Mais, malgré toute la bravoure des bourgeois et des soldats, Charroux tomba au pouvoir de l'ennemi qui, s'il faut en croire les documents du temps, se serait livré à tous les excès d'une soldatesque en délire. La garnison est passée au fil de l'épée, les murailles d'enceinte de cette place de guerre sont renversées, un grand nombre de maisons sont rasées et les autres pillées. Les Bénédictins de l'abbaye du Peyroux ont le même sort que les religieux de la commanderie de la Marche. En un mot, ce sont toutes les horreurs d'un siége en règle qu'eurent à subir les habitants de cette malheureuse ville que tant de calamités et de misères avaient déjà atteint, particulièrement dans le XVe siècle où, outre les pestes et les épidémies qui l'avaient ravagée, elle avait été saccagée une première fois par Charles VII poursuivant le Dauphin son fils, et un peu plus tard, en 1470, par les troupes bourguignonnes.

Chantelle qui avait pris rang parmi les cités les plus importantes du Bourbonnais, à cause de son redoutable château, devait aussi, comme Charroux, avoir à souffrir du passage des bandes huguenottes. Un ouvrier tanneur, du nom de Jacques Bort, un sieur de la Presle, membre de la même famille, et Simon Lartaud, seigneur de Treillis, se seraient, paraît-il, fait remarquer d'une façon toute particulière, dans les efforts tentés par la population pour repousser de tels ennemis. Palma Cayet indique même que Chantelle fut prise et pillée en 1580 (1).

(1) M. l'abbé Boudant, *Histoire de Chantelle*, pages 158 et 159.

La vieille église du monastère du Montet-aux-Moines, élevée par les princes de la maison de Bourbon et flanquée d'un formidable donjon, tomba aussi à cette époque (1568) au pouvoir des protestants qui détruisirent « les cinq absides qui terminaient ce glorieux édifice. » (1).

De Charroux, de Chantelle et du Montet, pour arriver à Hérisson, il y avait encore une assez grande étendue de pays à parcourir. Que de ravages et de ruines, inconnus et ignorés maintenant, les malheureux habitants des pays ainsi traversés ne durent-ils pas souffrir ? La ville d'Hérisson, située dans une position très pittoresque et très favorable comme poste militaire, et l'une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais, comprenant plus de trois mille cinq cents feux, possédait alors un château « de fort belle marque, dit Nicolaï, situé sur un haut rocher près du fleuve d'Œil, dans une vallée environnée de montagnes et de rochers. » (2). Grâce à son château-fort pourvu de neuf belles tours dont une servant de donjon, les habitants d'Hérisson durent pouvoir se défendre, de façon à repousser les attaques des Huguenots, et à les empêcher de pénétrer dans l'enceinte des fortifications, puisque nous lisons dans M. de Coiffier, qu'en 1572, seulement quatre années par conséquent après le passage des troupes protestantes à Hérisson, cette ville qui ne comptait que cent trente-quatre feux était encore entourée de fortes murailles d'une hauteur hors de portée d'échelles (3).

Au nord d'Hérisson, et encore à une assez forte distance, se trouve, sur la rive droite de la Marmande, la petite ville de Cérilly, aujourd'hui chef-lieu de canton. L'histoire, dit

(1) *Mémorial de l'Allier*, nº du 25 octobre 1866, article de M. L. H. Hivon.

(2) Nicolaï, page 136.

(3) M. de Coiffier, tome II, page 108.

M. de Jolimont, ne fait mention de la ville de Cérilly que vers l'année 1568. Elle fut alors prise par les protestants, elle fut mise au pillage, les habitants massacrés et les maisons détruites. » (1).

La dernière ville du Bourbonnais où nous rencontrons encore les vainqueurs de Cognat, avant de les voir pénétrer dans le Berry, est Ainay-le-Château, située dans un vallon, sur la rivière de Sologne, près de son confluent avec la Marmande, et l'une des plus considérables châtellenies de l'ancien duché de Bourbonnais, dont le ressort s'étendait sur soixante-dix paroisses et plus de quatre mille feux. Malgré son château, « de forme carrée et bien fossoyé, » ses murailles et ses tours dont une partie subsiste encore, « ville et faubourgs ont été fort affligés en 1568, dit Nicolaï, par ceux de la religion qui les saisirent et y exercèrent, et aux environs, des meurtres infinis, et la pillèrent mêmement la ville de Cérilly qu'ils saccagèrent, aux grands meurtres de ceux de la ville, et au départir d'icelle et d'Ainay, non sans grande violence, tuèrent le lieutenant-général de ladite châtellenie. » (2).

XII.

Pour trouver maintenant un fait de quelque importance ayant trait aux guerres de religion en Bourbonnais, nous sommes obligé de passer de l'année 1568 à l'année 1570, l'année même où, le 8 août, fut signé à St-Germain-en-Laye un traité plus favorable aux réformés que les précédents.

(1) *L'Allier pittoresque* par M. de Jolimont.
(2) Nicolai, page 151.

Avant d'aller plus loin, il est bon de caractériser quel était alors l'état et la situation du protestantisme en Bourbonnais, comme dans toute la France. « Bien que les protestants, dit M. de Félice, fussent encore nombreux au midi de la Loire, ils avaient perdu beaucoup de terrain. Paris appartenait désormais sans partage à l'Eglise romaine. La Picardie, l'Artois, la Normandie, l'Orléanais, la Champagne, tout le nord et une portion considérable du centre de la France ne comptaient plus que des troupeaux épars et craintifs. Les plus braves avaient péri ; les plus timides étaient rentrés dans la communion dominante. Une foule de ceux qui exerçaient des emplois publics, de gentilshommes et de riches bourgeois en avaient fait de même. Les femmes aussi, pour échapper aux brutales violences qu'on leur faisait subir, s'étaient réfugiées en grand nombre dans le catholicisme comme dans le dernier asile de leur pudeur.. . . . .
. . . . Chacun avait pris nettement parti pour une Eglise ou pour une autre; les opinions s'étaient tranchées et murées : la population flottante avait disparu. » (1)

C'était donc, comme nous venons de le voir, en employant l'intimidation et la violence, que la majorité essayait d'étouffer la nouvelle doctrine, l'empêchant par tous les moyens possibles de faire de nouveaux prosélytes. Il ne faut laisser debout aucun foyer d'hérésie ; il faut à tout jamais anéantir ce monstre nouveau Il va sans dire que les religionnaires du Bourbonnais, sous un tel régime, durent, comme presque partout, abjurer ou garder un prudent silence. Il n'en fut pas de même, toutefois, d'une femme héroïque, de Marie de Brabançon, veuve de Jean de Barres, sieur de Neuvy-le-Barrois. Forte de sa foi et se rappelant,

(1) *Histoire des protestants de France*. par de Félice, p. 197.

sans doute, le courage de son beau-frère, M. de Cany, tombé en brave trois ans auparavant à la bataille de Saint-Denis, elle veut relever, s'il est possible, tout autour d'elle, les courages abattus, les consciences troublées, en faisant de son château de Bannegon, la haute forteresse du protestantisme dans ce pays. Le bourg de Bannegon, situé à trois lieues de St-Amand et de Sancoins, possédait, en effet, un château très-bien fortifié et qui, dans le xve siècle et surtout en 1454 et 1455, avait servi d'habitation à Charles VII, au milieu des chagrins que lui causait l'hostilité de son fils. De nombreuses ordonnances ou lettres patentes ont alors été datées, d'après M. Raynal, de Mehun, de Bourges, de Bois-sur-Amé et de Bannegon (1). C'est contre cette forteresse, l'asile et le refuge des protestants du Bourbonnais, que Montaret, gouverneur de la Province, va épuiser toutes les ressources dont il pouvait disposer. Au commencement de novembre 1570, il conduisit lui-même une armée de trois mille hommes et quelques canons pour en faire le siége en règle. A la tête de cinquante hommes seulement renfermés avec elle dans le vieux château de Bannegon, nouvelle Jeanne Hachette, Marie de Brabançon, l'illustre dame de Neuvy, l'attend de pied ferme et se défend avec une énergie et un courage qu'elle sut communiquer à cette poignée de braves, bien digne assurément d'un meilleur sort. Pendant quinze jours, l'artillerie ne cessa de battre en brèche le château, dont les murailles et les tourelles, quoique tombant en ruines, n'empêchèrent pas notre héroïne de tenir bon pendant plus de deux grands mois encore. Malheureusement les vivres et les munitions étant venus à manquer, et presque tous ses braves ayant trouvé une mort glorieuse aux assauts et au sorties, il fallut capituler et abandonner le dernier rempart du protestantisme

(1) Raynal, *Histoire du Berry*, tome III, p. 26 et 44.

en Bourbonnais. Malgré toutes les horreurs de ce siége, tout porte à croire cependant que notre contrée n'eut guère à souffrir à cette époque; car, généralement, dans les provinces où les religionnaires étaient en petit nombre, et ce devait être le cas chez nous, on commit peu d'excès (1). Furieux d'avoir éprouvé une telle résistance de la part d'une femme et d'avoir essuyé de si cruelles pertes, en vainqueur impitoyable et barbare, le sieur de Montaret fit piller et ruiner le château de Bannegon et emmena la noble dame de Neuvy prisonnière à Moulins. Heureusement que « le roi, dit M. Raynal, frappé de tant d'héroïsme, la fit mettre en liberté et la confia seulement à la garde d'un noble du voisinage, le seigneur de Grossouvre. » (2)

XIII.

L'année 1572, si triste et si funeste pour toute la France, n'eut rien de bien caractéristique pour le Bourbonnais, qui avait alors, selon M. de Coiffier, trente villes ou villottes, cinq cent soixante et quatorze paroisses, douze cent-douze vassaux nobles, possesseurs de justices ou de fiefs, et environ trente-six mille feux ou maisons.

Il est cependant, à ce sujet, un fait qu'il importe tout d'abord de ne pas passer sous silence. C'est, en effet, à Moulins, que l'arrêt du Louvre, ordonnant le massacre des protestants d'Auvergne, fut adroitement et heureusement en-

(1) *Histoire des Protestants de France*, par de Félice, p. 215.

(2) Raynal, *Histoire du Berry*, tome IV, p. 95.

« Il se trouva, continue M. Raynal, d'après de Thou et La Popelinière, un jeune gentilhomme qui s'enthousiasma d'une gloire si rare et sollicita la main de cette femme de cœur. »

levé par un calviniste échappé du massacre, à François Combelles de Clermont, colonel au régiment de Martinenge et frère du président de la Cour des aides de Montferrand. Voici, du reste, succinctement comment les choses s'étaient passées. Notre officier auvergnat ayant été amené à faire route avec ce calviniste qui, pour se soustraire à tout danger, s'était donné comme porteur d'un ordre de massacre pour le maréchal duc de d'Amville, gouverneur du Languedoc, avait à son tour avoué à ce dernier que lui aussi était porteur d'un ordre de ce genre pour le comte de Montmorin. Nos deux messagers arrivèrent à Moulins où, par un hasard providentiel. ils furent installés dans la même chambre d'hôtel. On devine facilement le reste, ainsi que l'étonnement et la colère du colonel Combelles à son réveil. Il se hâte de continuer sa route, espérant rejoindre bientôt te faux messager. Mais, heureusement, il arriva seul à Clermont, tandis que le calviniste, pour sauver ses coréligionnaires, entrait dans Issoire, remettant l'ordre de massacre au pasteur Baduel, qui s'empressa de gagner le Languedoc avec tous ceux qui purent partir immédiatement (1).

Rappelons ausssi que parmi les énergiques protestations qui, plus tard, s'élevèrent de toute part contre les horreurs et les massacres de la Saint-Barthélemy, notre Bourbonnais peut, avec orgueil, en enregistrer une prononcée par un de ses plus illustres enfants, le Jésuite Henri Griffet, dont nous avons essayé, ailleurs, de faire connaître et la vie et les œuvres. A la page 137 de son *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire*, il dit hardiment que la Saint-Barthélemy a été *une affreuse proscription*; et, à la page 165, il l'appelle *un horrible massacre*, qu'on aura toujours de la peine, quoi qu'on puisse dire, à faire passer pour avoir eu lieu sans préméditation,

(1) Imberdis, tome 1er, p. 185 et 186.

condamnant ainsi toutes les apologies qui en ont été faites. Dans le tome X de son *Histoire de France*, le Père Daniel est loin d'avoir cherché à excuser ou à affaiblir l'horreur d'un tel fait; cependant Griffet, affirme, à la page 403, que cet historien *s'est mal expliqué sur ce massacre*, quoiqu'il soit, poursuit-il, plus impartial que bien des gens ne pensent. Aussi, dans ses observations sur le règne de Charles IX, s'appropriant trois vers du poëte latin Stace, que Christophe de Thou, premier président au Parlement de Paris, avait coutume d'appliquer à la Saint-Barthélemy, il la flétrit avec ce cri d'indignation d'une grande âme :

> Occidat illa dies ævo : nec postera credant
> Sæcula; nos certe taceamus et obruta multa
> Nocte tegi nostræ patiamur crimina gentis (1).

Si la Saint-Barthélemy n'eut pas d'écho dans le Bourbonnais, elle fut, toutefois, quoique indirectement, cause de la mort du gouverneur de la Province, puisque nous lisons, à la page 713 de l'*Inventaire général de l'Histoire de France*, de Jean de Serres, que « Ligneroles, gouverneur du Bourbonnais et des plus favoris du duc d'Anjou, venait de payer au prix de son sang, la témérité de sa langue, pour avoir babillé de chose qu'il avait aprise de son Maistre en secret. » Ce duc d'Anjou dont il est ici question, et qui, plus tard, monta sur le trône sous le nom de Henri III, est celui-là même qui, par brevet en date du 25 avril 1572, avait établi

(1) Voici la traduction des trois vers du poëte Stace, né à Naples, l'an 61 de Jésus-Christ, et mort à trente-six ; cette traduction se trouve à la page 580 du dixième volume de l'*Histoire de France*, du Père Daniel : « Que ce jour funeste soit effacé de nos annales ; puisse-t-il être inconnu aux siècles à venir. Gardons-nous de le leur apprendre, et laissons plutôt ensevelir dans un éternel oubli les crimes de notre nation. »

à Moulins la compagnie des chevaliers de l'Oiseau. C'était, comme on sait, sur un monticule dominant l'étang Bréchimbault, et situé par conséquent à l'angle d'un terrain formant aujourd'hui la rue de l'Oiseau et le boulevard de Pont que, pendant cent quatre-vingt-treize ans, de 1572 à 1765, la jeunesse de cette ville tira le Pape-gai, s'exerçant ainsi à pouvoir défendre, en cas de besoin, la royauté et leur propre cité. De nombreuses immunités étaient accordées à celui qui était assez heureux pour abattre l'oiseau de fer-blanc. « Ainsi, dit M. Batissier, il avait une exemption totale de toutes les charges publiques, ne payait ni impôt, ni huitième, ni taille, ni droits d'entrée, de péage, de pont, de gué et de gardes, ni les droits même qui pouvaient être établis dans la ville, dans les faubourgs ou dans la banlieue ; celui qui abattait l'oiseau, pendant trois années de suite, jouissait de ces priviléges toute sa vie ; cependant le vainqueur pouvait vendre ses droits à qui il voulait, pourvu que celui à qui il les transférait fit partie de la compagnie. » (1)

XIV.

La mort de Charles IX, de triste mémoire, ne devait pas donner le repos à la France ; car elle avait encore « à subir un des règnes les plus déplorables de son histoire. » (2). A peine Henri III a-t-il quitté la Pologne, pour venir prendre possession de sa nouvelle couronne, qu'il annonce à Lyon, en septembre 1574, « sa résolution de ne point faire de concession aux protestants (3). » Calvinistes, et politiques, mena-

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 49 du *Voyage pittoresque*.

(2) Ozaneaux, *Histoire de France*, tome II, page 100.

(3) Sismondi, *Histoire des Français* tome XIX, page 309. D'après de Thou et Davila.

cés d'être poursuivis, répondent au manifeste royal de Lyon, par une union qui va mettre une fois de plus la patrie à feu et à sang. Ces nouvelles luttes pour lesquelles les deux partis appellent l'étranger en même temps à leur aide vont encore être de nouvelles causes de ruines et de misères pour nos malheureuses contrées. Car, c'est alors (1576) que Condé et le prince Casimir entrent en France par Bassigni (Lorraine), à la tête de dix-huit mille hommes dont six mille reitres, deux mille cavaliers français qui étaient venus les joindre à la frontière, deux mille landsknechts, deux mille Wallons infanterie et six mille Suisses, traînant avec eux seize pièces de campagne. (1) Pour se mettre à l'abri d'une telle invasion, toutes les villes fermèrent leurs portes, laissant détruire villages et hameaux. Le jeune duc de Mayenne chargé d'arrêter leur marche « ne put rien entreprendre : une effroyable anarchie régnait dans l'armée royale, qu'on ne payait pas, et qui s'en dédommageait en saccageant le pays plus impitoyablement que les étrangers eux-mêmes. » (2).

Politiques et protestants poursuivent donc leur marche et passent la Loire à la Charité. Vers la fin de février 1576, Vichy tombe en leur pouvoir, ce qui leur permet de se réunir au duc d'Alençon, le chef des politiques, près de Moulins, où escortée de son escadron volant, se rendi Catherine de Médicis, négociant pour le roi qui semblait fort peu se mêler de ses affaires. Là, se trouvaient aussi, avec les députés du duc d'Alençon, ceux du prince de Condé, de Damville, du roi de Navarre et du comte de Ventadour. (3). La contrée est traitée en pays conquis, partout on lève des contributions considérables , savoir trente mille francs sur le Nivernais, cent cinquante mille sur la Limagne d'Auver-

(1) Simondi, *Histoire des Français*, tome XIX, page 355.
(2) Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, page 425.
(3) Sismondi, *Histoire des Français*, tome XIX, page 362,

gne, et quarante-mille sur le Berry. (1). « La désolation des campagnes, dit M. Henri Martin, ne saurait s'exprimer. » (2). Avant de se rendre dans le Gatinais, les troupes de Condé et de Casimir séjournèrent quinze à dix-huit jours dans le pays, soit à Vichy, soit dans les environs. A Vichy, ils laissèrent pour traces de leur passage les ruines du couvent des Célestins, cette seconde fois presque ruiné de fond en comble. Le Vernet, le bourg d'Escholles, le village de l'Anglard, Brout, Saint-Didier et Vendat eurent, entre autres localités, beaucoup à souffrir de toutes ces dévastations. Métairies brûlées, châteaux détruits, vins et provisions pillés, villages renversés ; tel était l'aspect qu'offrait alors cette partie du Bourbonnais. Le mal avait été si grand que, sur une pétition adressée au sieur du Buysson, président au présidial de Moulins et présentée ensuite au roi par un de ses conseillers et trésorier général des finances de cette généralité, l'écuyer Jean de Milles, général de la maison du comte d'Auvergne, seigneur des Morelles, de Vodot, d'Ecolettes, d'Ambourg et autre lieux qui possédait une grande partie des terres de la parroisse du Vernet, ce bourg et celui d'Escholles furent exempts de payer toute espèce d'impôt. Plus loin, et à la même époque, ce sont les villes de Montluçon, d'Huriel et de Domérat qui sont chargées de contributions de guerre par les troupes qui les traversent (3).

XV.

Par les grandes concessions et les nombreux avantages qu'elle faisait aux princes et aux réformés, la paix de Mon-

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, tome XIX, page 361.
(2) Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, page 425.
(3) *Ancien Bourbonnais*, tome II, *Voyage pittoresque*.

sieur, signée en Touraine le 6 mai 1576, devint comme le signal de cette ligue qui, pendant de nombreuses années, de 1576 à 1593, devait encore déchirer et ensanglanter le royaume de France. En effet, « lorsqu'on sut les conditions du traité de paix, lisons-nous dans M. Henri-Martin, un long cri de douleur et de colère s'éleva des profondeurs de la masse catholique. Eh quoi ? tant d'efforts, de luttes et de carnage n'aboutissaient qu'au triomphe de l'hérésie ! Terrassée, noyée dans son sang, elle se relevait victorieuse par les bras des « faux catholiques » et des étrangers ; on la reconnaissait comme l'égale de l'Eglise ; on l'autorisait à installer ses prêches dans toutes les bonnes villes, en face des cathédrales naguère profanées par ses sectateurs ! Les hommes les moins exaltés s'indignaient en pensant que l'or arraché aux sueurs de la France allait récompenser des mercenaires étrangers d'avoir ruiné nos campagnes...... » (1).

Pour faire changer cet état de choses, Henri duc de Guise, poussé par le cardinal de Lorraine, forma en France, en l'année 1576, une confédération du parti catholique, dans le double but de défendre la religion catholique contre les hérétiques et de renverser Henri III ; confédération qui devait, pour employer le langage pittoresque de Jean de Serres, « jetter ensuite de foisonneux provins par tous les quartiers de ce royaume (2). » Ce fut à Péronne, et sous l'instigation de Jacques d'Hunières, gouverneur de cette ville, que le formulaire qui la constituait fut signé le 12 février 1577. En présence d'un tel péril, Henri III essaya en vain de se concilier les deux partis.

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, page 429.
« Les catholiques oubliaient qu'il y avait à peu près autant d'étrangers de leur côté que du côté de leurs adversaires, et que ceux-ci, après tout, n'avaient fait que se défendre. »

(2) De Serres, page 750.

Après avoir été, en 1587, battu à Coutras par les protestants, et avoir été chassé l'année suivante de Paris par le duc de Guise, à la tête des ligueurs , dans la journée des barricades, Henri III fut obligé, pour essayer de résister à ce mouvement qui, peu à peu, entraînait tout le royaume, de se porter avec une armée au centre de la France, sur la Loire, et d'envoyer le duc de Guise dans le Nord contre les levées protestantes de l'Allemagne et de la Suisse, le duc de Joyeuse dans le Languedoc, et le duc d'Epernon dans la Provence. Le 23 décembre 1588, le duc de Guise est assassiné par ses ordres aux Etats de Blois. Mayenne le remplace. Excommunié par Sixte V pour ce crime qui avait soulevé d'horreur la France entière, Henri III fait, avec le Béarnais, une alliance heureuse contre les Ligueurs, mais de bien courte durée, puisqu'il est assassiné lui-même par le dominicain Jacques Clément, le 2 août 1589. Henri IV eut alors à combattre Mayenne, le Pape, et le roi d'Espagne Philippe II. Enfin , il met fin à la Ligue, en abjurant le calvinisme en juillet 1593 ; abjuration que « les vieux huguenots n'avaient pu apprendre sans irritation et sans douleur. » (1).

« L'insurrection ligueuse, dit M. Imberdis, levait la tête à chacun des confins de l'Auvergne : le Lyonnais, le Forez, le Bourbonnais, le Velay, le Vivarais, fourmillaient principalement de réunions populaires où s'agitait le drapeau de l'union (2). » Aussi, allons-nous voir encore, pendant ces dix-sept années que durèrent ces autres guerres civiles et religieuses, notre malheureux pays avoir beaucoup à souffrir, notamment Saint-Pourçain, Gannat, Souvigny, Le Veurdre, Cérilly, Sancoins, Saint-Amand, Ainay-le-Château, Varennes, Vichy, Brout et Le Vernet.

(1) Imberdis, tome II, page 483.

(2) Imberdis, tome II, page 104.

XVI.

Saint-Pourçain, admirablement située sur la rive gauche de la Sioule, doit son nom à Saint-Portianus, l'un de ces hommes de foi et de courage dont le VI[e] siècle a conservé les noms et qui eut le bonheur de préserver le pays des dévastations de Thierry, roi d'Austrasie. Pendant plusieurs siècles, le monastère fondé par notre saint, et appelé *Miradense monasterium*, dépendant de l'abbaye de Tournus, fut l'un des monuments les plus considérables des environs et jouissait, entre autres immunités, d'être à l'abri de l'excommunication des évêques et des archevêques. Aussi, son Prieur, escorté de ses huit religieux « tous de la vraye qualité et vertu des moines (1)» était-il le seigneur de la ville et le prieuré devait-il gîte au roi ; droit, qu'entre autres, Saint-Louis perçut à son retour de la Terre Sainte en 1254. Ce droit était de cinquante livres pour les bourgeois et de vingt-cinq livres pour le monastère. Comme pendant au monastère, s'élevaient, dans le faubourg de Paluet, un établissement de Templiers, et, près de la Sioule, un couvent de Cordeliers (2).

(1) Nicolai, page, 187.

(2) Le couvent des Cordeliers était desservi par six religieux qui avaient, outre la besace, 200 livres de rente, et une maison de travail où ils pouvaient tenir quatre ou cinq prisonniers « Depuis les troubles de l'an 1566, dit Fodéré, le monastère a très bien esté conservé, par la grâce de Dieu, en ses bastiments n'ayant point esté ruiné, sinon ce qui est tombé de soy-mesme, faute d'entretiennement et réparations ; mais pour les vivres, il est toujours allé en décadence, mesmement encore depuis les dernières guerres, que le peuple a esté tant afligé, et par la longue fréquentation des gendarmeries, devenu si corrompu ès mœurs et si peu chari-

Nous tenons à rappeler qu'au XV[e] siècle, cette ville était, avec Lyon, Marseille, Beaucaire, Béziers et Sancerre, une de celles où le célèbre Jacques-Cœur avait un comptoir et un dépôt de marchandises. (1). Saint-Pourçain, enclavée dans le Bourbonnais et du ressort de la Généralité de Moulins, faisait, comme chacun sait, partie de la Basse-Auvergne dont les treize Bonnes-Villes étaient Clermont, Riom, Montferrand, Billom, Aigueperse, Saint-Pourçain, Brioude, Issoire, Cusset, Langeac, Saint-Germain-Lambron, Auzon et Ebreuil. Mais, parmi elles, Clermont, Montferrand, Issoire et Saint-Pourçain furent les seules qui, dès le commencement de la Ligue, osèrent se déclarer pour le roi contre les ligueurs, malgré l'active propagande, en faveur de la Ligue, de Jean de la Rochefoucauld, comte de Randan, nommé gouverneur d'Auvergne à l'instigation du duc de Mayenne, lieutenant-Général de l'Etat et couronne de France, et de son frère, François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont.

Au milieu des maux qui désolaient la France, Henri III avait déclaré aux Seize « qui se faisaient désormais appeler Messieurs de Paris » et qui s'étaient rendus à Chartres, pour entrer en communication avec lui, sa haine pour les hérétiques et son désir de les exterminer. Il leur fit aussi connaître qu'il s'était déjà occupé de soulager son peuple et qu'il était résolu de convoquer les Etats-Généraux du Royaume à Blois, pour le 15 août 1589. (2) On s'occupa donc partout de nommer des députés. Pour en arriver là, Saint-Pourçain désigna B. Giraut, consul, et C. Meschin, délégué, pour choisir, de concert avec les autres treize bonnes villes de la

table, que ce couvent est réduit à telle nécessité et disette, que cinq religieux ont peine de s'y entretenir, sans rendre leur vocation méchanique. »

(1) Raynal, tome III, page 66.

(2) Sismondi, *Histoire des Français*, tome XX, page 369.

Basse-Auvergne, quatre députés qui devaient se rendre à Blois. Le Comte de Randan, et son frère l'évêque de Clermont surent si bien agir, que toute l'élection du Bas-Pays qui comptait douze cents gentilshommes et possédait trois cents châteaux, vota en faveur de l'opinion catholique, c'est-à-dire de la Ligue, en nommant Fretat, le savant jurisconsulte, Basmaison-Pougnet, Urion et Costet.

De Bourgogne où il s'était retiré, le duc de Mayenne s'empressa de mander au gouverneur d'Auvergne de prendre ses précautions, en faveur de la cause qu'ils défendaient l'un et l'autre. Pour réponse, le comte de Randan fait soulever la province et établit sa place d'armes à Riom, seconde ville d'Auvergne où son frère et lui étaient tout-puissants. Clermont du parti du roi, Riom devait tout naturellement se donner corps et âme à la Ligue, vu la rivalité qui de tout temps avait existé entre ces deux villes.

Revenus des Etats de Blois, les députés de l'Auvergne provoquèrent dans le Haut-Pays, à Saint-Flour, une tenue d'Etats ; et le jour même que la destitution du comte de Randan, comme gouverneur d'Auvergne, était expédiée de Tours, ils se réunissaient à Billom en grande pompe, sous la présidence du fougueux évêque de Clermont, environné d'un nombreux clergé. Saint-Pourçain, à l'exemple de Clermont, Montferrand, Issoire et Auzon, n'avait point envoyé de représentants à cette assemblée de ligueurs. Quelques-unes de ces villes, lisons-nous dans M. Imberdis, furent aisément excusées « scavoir Saint-Pourçain, Yssoire et Auzon, lesquelles n'ont faizt semblable déclaration, ains ont donné quelque espérance de la vouloir faire telle que ferait le général du païs, y ayant doubte que leur absence ne soye causée seulement que par la difficulté des chemins......... » On décide ensuite que ces trois villes excusées seraient de nouveau conviées à l'Union et que, dans les quarante jours, elles devraient approuver et signer une déclaration d'alliance, faute de quoi, elles seraient traitées comme Clermont et

Montferrand séparées et séquestrées du corps de cette province.

Clermont et Riom, en ennemis acharnés, ne connaissent bientôt plus de bornes à leur ressentiment et à leur haine. Toutes deux, elles méditent de faire d'Issoire, cette cité belliqueuse considérée à juste titre comme la clef de la Province, le champ-clos de leur terrible duel. En apprenant l'union de Henri III et du Béarnais, Riom, cette tête de la Ligue en Auvergne, jure de défendre ses murs tout à la fois contre les protestants et les royalistes. Saint-Hérem, le marquis de Canillac font alors cause commune avec le comte de Randan, pendant qu'au nom du roi, le marquis d'Allègre s'empare d'Issoire qui retombe bientôt après, en juillet 1589, aux mains du comte de Randan appelé par les principaux bourgeois.

A son tour, Aigueperse qui, depuis les commencements des guerres de religion jusqu'à la Ligue. avait constamment eu à souffrir de toutes sortes de déprédations, comme ville de passage et d'étape, se voit attaquer par une armée assez nombreuse de ligueurs. Le 15 juillet 1589, la tour de la Bussière, commandant à la plaine entière, tomba au pouvoir de l'ennemi. Immédiatement, on dépêcha des courriers aux seigneurs et aux villes d'alentour dévoués à la cause royale. Saint-Pourçain se hâta de répondre à cet appel, en envoyant un détachement à marche forcée au secours de la ville assiégée. Trois jours suffirent pour forcer les ligueurs à capituler, avant que leur chef, le comte de Randan, ait même eu le temps d'apprendre le succès de ses partisans. Cette délivrance rapide, à laquelle concourut de son mieux notre bonne ville de la Basse-Auvergne, releva le courage et l'énergie des habitants d'Aigueperse et leur suggéra de faire un vœu à Saint-Quintien leur patron ; vœu qu'ils formulèrent ainsi le 30 juillet : « Les comparans en la présente assemblée ont voué à Dieu et à Monseigneur Saint-Quintien de faire refaire la châsse de mon dit seigneur Saint-

Quintien d'argent, comme elle estoit cy devant avant qu'elle fust dépouillée, et mieux et plus richement si faire se peut, sitost qu'il plaira à Dieu par l'intercession de mondict seigneur Saint-Quintien, bailler les moyens et en paix aux dicts habitants de ce faire.............. qu'ez extrêmes nécessités qui se présentent chaque jour et chacune heure, et les menaces ordinaires qu'ont faict contre ceste ville et habitans les dicts habitans iront implorer la miséricorde de Dieu et prières de Nostre-Dame et Monseigneur Saint-Quintien, patron de cette ville, et à cet effect seront indicts jeûnes publics et trois processions générales (1). »

Ardent soutien de la cause royale, Saint-Pourçain va de nouveau, au mois d'août suivant, être appelée à prendre part à ces luttes sans cesse renaissantes, dont l'Auvergne était le théâtre. Le marquis d'Allègre, le chef de ce parti, se dispose à reprendre Issoire aux Ligueurs. De concert avec le sénéchal de Florat, avec d'Effiat, Frédeville l'aîné, les capitaines La Rivière et Vermont, Clermont de Chastes, le duc de Montpensier, Ibois, Buron, Mercurol, La Grange de Pons, de nombreuses troupes sont levées et les châteaux et les tours sont armés de façon à pouvoir agir avec avantage pour la cause commune. Dans cette nouvelle levée de boucliers, n'oublions pas le neveu d'Effiat, le baron de Grisse, qui « commandait la troupe aguerrie casernée à Saint-Pourçain. »

Cette première tentative n'ayant pas réussi ; avec Maringues, Montferrand et Thiers, St-Pourçain s'empressa de répondre à un second appel. Le parti royal est cette fois renforcé de quatre-vingts cuirasses, de cent argoulets et de cent fantassins conduits par Chazeron, empêché jusque là de prendre part à la lutte, à cause du passage du comte de Neuvy à travers son gouvernement agité du Bourbonnais,

(1) Archives d'Aigueperse.

pour gagner Randan et les ligueurs réunis devant Issoire. Le marquis de Chabannes-Curton était, comme général en chef, à la tête de cette expédition. Parmi les autres, contentons-nous de citer le gouverneur Chazeron, à la tête de l'avant-garde, et le capitaine Johannel, comme commandant des volontaires d'Aigueperse et de Saint-Pourçain. Avant d'arriver à Issoire, entre cette ville et la montagne de Cros-Rolland, s'engagea, le jour même de la célèbre bataille d'Ivry, un combat des plus meurtriers, dans lequel nous voyons les volontaires de Saint-Pourçain se distinguer avec ceux de Clermont, de Montferrand, de Thiers et d'Aigueperse, en se tenant devant les fantassins ligueurs comme des soldats aguerris (1). Le comte de Randan perdit la vie dans cette terrible mêlée qui décida du sort d'Issoire, rendue cette fois encore aux royalistes, avec le marquis d'Allègre pour commandant. « En Auvergne, comme dans le reste de l'empire, la Ligue était frappée au cœur (2). » Il est bon de noter que quelque temps auparavant, en décembre 1589, et comme pour préluder à la prise d'Issoire, les barons de Grisse et de Sansat s'étaient emparés de Saint-Pourçain, après avoir repoussé plusieurs attaques dirigées par le baron de Précol et Châteauneuf. Ces succès et ces victoires avaient à tel point jeté le désordre parmi les ligueurs, que Randan était allé jusqu'à proposer une trêve de trois mois, si les troupes royales, qui tenaient garnison à Saint-Pourçain et à Maringues, voulaient évacuer ces places (3).

Terminons ce qui a trait à Saint-Pourçain, en indiquant les événements qui, à cette époque, se passèrent dans l'intérieur même de la ville ou à ses portes.

L'histoire a conservé le nom d'un fameux ligueur appelé Michelet qui, au début de la ligue, avait voulu s'opposer à

(1 et 2) Imberdis, tome II, p. 306 et 315.
(3) Imberdis, tome II, p. 262 et 263.

ce qu'on ouvrit les portes au sieur de Tavannes, venant, au nom du roi, prendre possession de cette petite ville tout entourée de fossés et de murailles. Cette résistance lui coûta la vie ; et, comme exemple, il fut pendu à la porte de sa maison à un crochet de fer (1).

En 1587, Saint-Pourçain ouvre ses portes aux ligueurs. Au mois de novembre 1590, le maréchal d'Aumont vient l'assiéger, pour la faire rentrer sous l'autorité royale. Comme particularité de ce siége, indiquons qu'au milieu des préparatifs de l'investissement de la place, on échangea les prisonniers et on se rendit réciproquement les bestiaux enlevés. De son côté, le duc de Nemours, la tête et le bras de l'Union auvergnate, rassemble des forces pour se porter au secours de Saint-Pourçain attaquée par d'Aumont. Il envoie d'Urfé dans le Forez et le charge « d'écrire à Montbrison, aux échevins de Lyon, pour réclamer en son nom quatre milliers de poudre. » « Vous ne sauriez en meilleure occasion, leur dit le bailli, faire paroistre la bonne volonté que vous lui portez ; mais surtout la diligence est requise, car j'ai doupte que ceux de Saint-Pourçain soyent pressez. Toutefois, le maréchal d'Aumont n'avoit point encores faict venir de pièces, qui me faict juger de deux choses l'une, ou qu'il prétend l'avoir par famine, chose qui sera fort malaisée, car elle estoit fort bien pourveue de vivres, à se que m'a dict Monsieur de Neuvy, ou bien qu'il ne la veult point opiniâtrer. Mais il faut prendre touttes choses au pis, et croire qu'il le faira, et pour cest effaict ce disposer à lui faire lever le siége, à quoy mondit seigneur de Nemours est tout résollu, m'ayant renvoyé, et tous les messieurs d'Auvergne qui l'avoyent accompagné, pour faire nouvelles levées et les luy ramener en diligence, car il doict aujourd'hui estre de retour à Aigueperse. Il vous asseure

(1) Rue Saint-Nicolas.

que toute ceste noblesse est extrêmement bien disposée à l'assister. Tellement que je tiens pour certain qu'il ne tire pas moins de sept à huit cens chevaux d'Auvergne, sans le secours que lui amène Monseigneur de Pompadour ; et quant à moy, je partiray jeudi sans faillir pour l'aller trouver, car j'estime bien qne nous donnerons une bataille si le mareschal d'Aumont opiniâtre Sainct-Poursain.... (1). » Une bataille eut lieu, en effet, et ce devait être la revanche de celle de Cros-Rolland. A la tête de la noblesse ligueuse, on remarquait avec Nemours, Lastic, d'Urfé et Canillac. D'Aumont prend position, avec toutes ses divisions concentrées « au point de la vallée qui découvrait le plus la ville, en s'écartant un peu du confluent du Limon et de la Sioule. » La fortune favorise d'abord l'armée des royalistes, soutenue par deux serpentins et un fauconneau, qui font reculer infanterie et cavalerie. L'armée de Nemours est entamée et près d'être mise en déroute. A l'exception d'un seul régiment, l'aile gauche tout entière avait plié. Au moment même où Lastic, d'Urfé et le commandant en chef se réunissaient en toute hâte pour parer à ce pressant danger et essayer de mettre quelqu'ordre dans une retraite imminente, une circonstance fortuite vint changer la face des choses. Un artilleur, en faisant par imprudence sauter un baril de poudre, jette l'épouvante et le désordre dans l'armée des royalistes, que d'Aumont et d'autres braves capitaines essaient en vain de ramener au combat, pour faire face aux ligueurs prêts à prendre la fuite. Grâce, néanmoins, à la conduite héroïque de la réserve et d'un escadron de cuirassiers, la déroute fut moins meurtrière qu'elle n'aurait pu l'être, en présence de la panique qui, malheureusement, s'était emparée des troupes. Le vieux maréchal

(1) Correspondance avec les consuls et les échevins de Lyon. — *Archives de Lyon.*

d'Aumont lève précipitamment le siége de Saint-Pourçain. Et, après avoir séjourné deux jours dans la ville reconquise, accompagné de Lastic, Nemours s'empresse de porter la guerre dans la Haute-Auvergne.

Il est un des épisodes de cette guerre que nous tenons à reproduire ; car il indique naïvement et brièvement quels étaient alors et les moyens de défense et les facilités des communications. Voici les faits dans toute leur simplicité et tels qu'ils sont consignés du reste dans l'*Ancien Bourbonnais* et dans l'*Allier pittoresque.* « Un jour n'ayant plus de munitions, les habitants (de Saint-Pourçain) élurent quatre échevins pour aller chercher à Riom six livres de poudre, et les envoyés mirent huit jours à faire ce voyage. (1). »

En 1593, Saint-Pourçain tenait encore pour le parti du duc de Nemours qui, avec le parti royal, celui du Maine, de Valois et d'Espagne se partageait le pays. Enfin, en 1594, et par l'influence du baron de Gimel, gouverneur du Livradois, notre villle de la Basse-Auvergne ouvrit ses portes aux officiers de Henri IV, en même temps que Brioude, Ambert et La Chaise-Dieu. Ce nouvel état de chose permit fort heureusement d'ouvrir, dans toutes les villes, les cachots et les prisons aux captifs pour cause d'opinion.

Guerres civiles et religieuses, luttes de seigneurs, pestes et épidémies, tel est le triste spectable que Saint-Pourçain offre aux regards de l'historien dans ces temps malheureux. Fodéré a donc eu raison de dire : « qu'elle estoit plus travaillée qu'aucune autre de tout le païs, ayant été prise et reprise, pillée et repillée, par diverses fois, et alternativement par les deux partis qui en faisaient la retraite de toutes leurs voleries, et l'ont si longtemps tenue et tellement désolée, que c'est merveille, comme elle est encore habitée de présent. »

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 331 du *Voyage pittoresque.*

XVII.

A l'encontre de Saint-Pourçain, Gannat, quoique ville fortifiée, n'aurait eu jamais beaucoup à souffrir des guerres qui désolaient les contrées voisines. Elle avait un procédé assez commode pour garder son repos; procédé qui consistait tout simplement à ouvrir ses portes à l'ennemi, sans faire aucune résistance. Ainsi fit-elle, dit le chroniqueur, avec *moult joie* à Charles VII, dans la guerre de la Praguerie.

Avec la Ligue, les choses changèrent ; elle sut se garder des ligueurs, montrant cette fois qu'elle pouvait résister. Aussi Henri IV la récompensa-t-elle de sa conduite énergique, en lui conférant une charte datée du 16 juin 1596, charte confirmative des priviléges de sa fidélité accordés *aux manants et habitants de sa ville de Gannat*, comme « s'étant, dit-il, toujours montrés fermes et constans contre ceux qui étaient lors nos ennemis, leurs voisins tenant les places de Montpensier, Aygueperse, Riom, Sabazat, Artonne, Combronde, Ebreuil, Saint-Pourçain, Vichy, Escurolles, et plusieurs autres qui faisaient continuellement de nouvelles entreprises sur eux, dont une partie des habitants ont été tués, aucuns pris prisonniers de guerre, et autres morts de pauvreté et long travail, pour conserver la dite ville. » (1).

(1) Quant aux priviléges qu'Henri IV accorde à Gannat, voici comment il s'explique, selon M. Batissier dans *l'Ancien Bourbonnais*, tome II, page 354. — Il leur délivre ces lettres dit-il, « pour par eux prendre, cueillir et lever à savoir : quatre deniers tournois sur chacun chariot, à quatre roues, trois deniers tournois sur chacune charette, et deux deniers sur chacune bête chevaline conduisant bleds ou autres denrées, qui seront vendues et débitées en

Complétons ce qui concerne Gannat, en disant, qu'après la reprise d'Aigueperse aux ligueurs par le comte d'Auvergne, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1592, cette malheureuse ville épuisée et à bout de ressources, n'ayant pu verser immédiatement la somme de 3,600 livres qui lui était demandée, fut livrée pendant une heure au pillage. « Ce qui restait de mobilier dans les maisons jadis les plus opulentes fut emporté et vendu partie à Gannat, partie à Maringues ou à Clermont même. » (1). A la suite de ces événements, un des huit principaux bourgeois d'Aigueperse jetés en prison, pour forcer les habitants à payer, Martin Agier passa au capitaine Saint-Hilaire, gouverneur de Gannat, pour gage de quatre cents livres dues à sa compagnie.

ladite ville, et deux sols six deniers tournois sur chacun minot de sel aussy vendu en icelle, et ce, durant le temps de 25 ans, en suivant et consécutifs, à commencer du jour et datte des présentes et pour les deniers provenants d'iceux octrois être convertis et employés auxdites réparations, portes, ponts, pavés et autres nécessités de ladite ville, et non ailleurs sous peine d'en répondre par lesdits habitants et leur propre et privé nom, pourvu, toutefois, que nos deniers n'en soient retardés, que la plus grande et saine partie desdits habitants et le maître adjudicataire du grenier à sel dudit lieu, ce soient à ce consentir, et consentent, et depuis l'expiration du susdit octroi, les supplians n'ont délaissé de faire cueillir et lever lesdits deniers, ne pouvans a cause des susdits troubles se retirer par devant nous, nous avons validé et validons icelle levée, qu'ils soient continués jusqu'à présent, à la charge de compter lesdits deniers à sçavoir : du passé, cy fait n'a été, et dorénavant de trois ans en trois ans par devant nos gens de nosdits comptes, ainsy qu'il est accoutumé. »

(1) Imberdis, tome II, page 419.

XVIII.

En parlant de Saint-Pourçain et de Gannat, il ne faut pas oublier de mentionner la résistance énergique des forts de Montphand et de Chantelle au sujet de la Ligue. Dans son *Histoire de Chantelle*, M. l'abbé Boudant, président des Assises scientifiques, nous fait connaître quelques détails que nous nous empressons de consigner ici en les résumant. C'est par lui, en effet, que nous apprenons que la Ligue avait pour chef, en Bourbonnais, le seigneur de la Boulaye, et que parmi les officiers de la suite de M. Chazeron se trouvaient MM. de Sallevert, de la Tremouille, de Nérestan, de la Fontaine de Saint-Pourçain, de Motte-Tallon, de la Maisonneuve, le capitaine Bonenfant, etc. Ce fut de Chantelle que, le 23 mars 1593, M. de Chazeron intima l'ordre aux différentes paroisses des environs d'avoir à lui fournir ce qui était nécessaire pour soutenir avec avantage la cause royale. D'après les registres de Charroux, nous voyons que cette ville qui, quelques années auparavant, avait déjà eu tant à souffrir, ne devait rien moins donner que trois mille cinq cents livres de mitraille ; elle en fut quitte toutefois pour cent cinquante écus. Ce n'est pas tout, en avril 1595, nous retrouvons encore les troupes de M. de Chazeron et du seigneur de Grillon à Chantelle. Les malheureux habitants de Charroux furent encore une fois obligés, pour éviter le passage des troupes royales, d'envoyer une députation dans laquelle on remarquait le seigneur des Rulliers et le lieutenant Bonnelat ; encore quatre cents écus qu'il en coûta et qui furent versés entre les mains du seigneur de Sainte-Colombe, mestre-de-camp du maréchal de Grillon. En 1596 et en 1598, nouvelles réquisitions qui, de gré ou de force, produisirent de nombreuses provisions

emmagasinées à Chantelle, l'une des plus fortes places du parti royal en Bourbonnais.

Parmi les Seigneurs de la contrée qui se signalèrent le plus en combattant contre la Ligue, nous pouvons nommer le seigneur des Morelles, l'écuyer Jean de Milles que nous connaissons déjà. Tombé au pouvoir d'une troupe de ligueurs commandée par les capitaines Lacroix et Bonenfant, un jour qu'il se rendait d'Ussel, où il était allé voir un sieur Minard, à Gannat, il fut conduit et enfermé dans le château fort de Montpensier. Pour une telle capture, on demanda, comme on le pense bien, une forte rançon dont le seigneur des Morelles pensait toujours pouvoir se dispenser, comptant sur de puissantes protections. Malheureusement, ce fut en vain que l'évêque de Clermont, Mgr de Larochefoucault, fut sollicité par le prieur de Brout et qu'un chirurgien de Gannat nommé Leclerq se rendit à Lyon auprès du duc de Nemours. Les démarches et les présents de sa femme, Michelle de Raynaud, n'eurent pas plus de succès. Pour en finir, on recourut au plus cruels tourments ; et ce n'est que vaincu par la douleur qu'ils lui arrachèrent un testament, et aussitôt après ils le tuèrent, juin 1591. Telle fut la mort du riche et puissant Jean de Milles, le sauveur de la contrée après les désastres de 1576. triste exemple des malheurs engendrés par les guerres civiles.

XIX.

La petite ville de Souvigny, célèbre par son ancien et riche prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, et de la congrégation de Cluny, avait pris, comme beaucoup d'autres centres du Bourbonnais, parti pour la Ligue. Cette préférence se comprend assez, par la grande influence que devaient

avoir les religieux sur l'esprit des habitants. Ils durent même y organiser une résistance assez énergique, puisque trois fois le gouverneur du Bourbonnais se vit forcé d'ordonner la démolition de ses murailles qu'elle put néanmoins toujours conserver, grâce à l'intervention de Laure de Biragues près d'Henri IV. Morte le 22 avril 1597, Philippe de Biragues, quarantième prieur de Souvigny, donna pour lieu de sépulture à sa mère le sanctuaire même de l'église du prieuré. Pleine de largesses pendant sa vie pour les habitants de Souvigny, elle n'oublia pas non plus le monastère auquel elle fit donation d'une rente de vingt livres tournois, afin qu'on pût chaque année célébrer avec pompe son anniversaire. (1).

XX.

« Sur les frontières du Bourbonnais et du Berry, les ligueurs, dit M. Raynal, occupèrent le château d'Ainay et celui du Veurdre, les villes de Cérilly, de Sancoins et de St-Amand. » Complétons cette brève indication par quelques développements puisés ailleurs.

Ce fut en 1589 que le sieur de Neuvy se rendit maître d'Ainay-le-Château. Au mois d'août de l'année suivante, les sieurs de Montigny, d'Arquian et de Beaupré, ainsi que le grand prieur de France reprirent, à la tête des armées royales, cette place, à l'aide d'une tactique peu usitée, croyons-nous, dans les fastes militaires, moyennant deux mille écus payés au sieur de Neuvy, qui s'engageait, bien entendu, à ne plus faire la guerre en Bourbonnais ; mais

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 178 du *Voyage pittoresque.*

serment qu'il oubliait quatre mois après, en reprenant Ainay par surprise et en y rétablissant une garnison (1).

Dans son *Histoire du Berry*, M. Raynal nous apprend que cette ville eut encore beaucoup à souffrir, ainsi que les villes voisines, les foires, les marchés, les grands chemins, des courses et des déprédations d'une troupe commandée par un capitaine de partisans, du nom de Villars, « qui, pendant la Ligue, avait longtemps défendu Saint-Pourçain, » et par son lieutenant, le cadet des Aix.

En 1591, nous retrouvons les protestants maîtres de Cérilly. Un membre de la maison de Chazeron, propriétaire de l'antique seigneurie de Mont-Faucon, en Berry, comprenant dix-sept paroisses (2), et alors gouverneur du Bourbonnais, en fit faire le siége. La ville, sérieusement investie, courait grand risque de tomber au pouvoir du parti du roi. Aussi voyons-nous accourir, pour porter secours aux assiégés, le capitaine Loys et un homme de guerre que nous connaissons déjà, le sieur de Neuvy qui, heureusement pour la ville assiégée, mirent en fuite des compagnies d'arquebusiers que de Chazeron envoyait aux assiégeants. Cent vingt hommes restèrent, paraît-il, sur le terrain, sans compter les prisonniers (3).

Varennes, une des villes closes du Bourbonnais, qui, dans le temps, avait pris part aux guerres du bien public, fut elle aussi ruinée durant ces guerres de la Ligue. L'*Ancien Bourbonnais* rapporte qu'elle fut prise et reprise par le duc de Nemours et par M. de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, en 1591 (4).

Située sur le ruisseau d'Argent, près des frontières du

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 237 du *Voyage pittoresque*.

(2) Raynal, *Histoire du Berry*, tome II, p. 459.

(3) *Ancien Bourbonnais*; tome II, p. 217 du *Voyage pittoresque*.

(4) *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 274 du *Voyage pittoresque*.

Berry et du Nivernais, Sancoins, le Tinconcium de l'itinéraire d'Antonin et le Tincollum de la table Théodosienne, fut l'une des villes du Bourbonnais qui eut le plus à souffrir des guerres de la Ligue. Après avoir été repoussé d'Aubigny par la courageuse et héroïque intervention de Catherine de Balzac, M. de la Châtre, avec les débris de son armée de ligueurs, deux canons et une couleuvrine, alla occuper, pour se venger du duc de Nevers qui s'était prononcé pour Henri IV, la Chapelle-Dam-Gillon, les châteaux de Pesselières, de Mont-Faucon et de Jouy. Sa petite armée, renforcée de nouvelles troupes levées en Bourbonnais et que lui amenait M. de Neuvy-le-Barrois, investit Sancoins qui ne put résister longtemps. Pour éviter le pillage, s'en racheter comme on disait alors, les malheureux habitants furent obligés de payer une contribution de mille écus d'or au soleil, et de recevoir pour gouverneur un sieur de Ponsus. Au mois de septembre de la même année, le gouverneur du Bourbonnais, M. de Chazeron, se présenta en vain devant cette ville pour la faire rentrer dans l'obéissance royale ; le gouverneur seul, M. de Ponsus, trouva la mort dans une embuscade que lui avait dressée M. de Chazeron. Attaquée de nouveau par le duc de Nevers, au mois de mai 1592, Sancoins lui fut rendue par composition. La maison de l'ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, bâtie comme une forteresse, eut le même sort que la ville elle-même ; prise et reprise plusieurs fois, elle fut rasée en 1592 par ordre du roi, et la ville renfermée dans une enceinte, mesure qui força les religieux du prieuré d'abandonner une partie de leurs droits pour conserver l'autre (1).

Les ravages et les désordres, qu'entraînait cet état permanent de guerre, étaient si grands qu'on n'avait plus de res-

(1) Raynal, tome IV. — Dulaure, tome VI. — *Ancien Bourbonnais*, tome II, *Voyage pittoresque*.

sources, que toutes les bourses étaient épuisées. Une lettre, datée du 28 janvier 1591, que l'assemblée de la ville de Bourges adresse, au nom des habitants, à M. de la Châtre, caractérise cette triste situation. On écrit donc « qu'on désirait entendre à la trève qui estoit proposée pour parvenir à un repos public ; par laquelle soit accordé que le commerce se fasse librement, que le laboureur soit conservé en patience ; que les biens, tant ecclésiastiques que des particuliers, habitans des villes, bourgs et bourgades, ne soient aucunement saisis ni empeschez d'une part ni d'autre, et que chacun puisse librement aller et vaquer à ses affaires;..... qu'on le supplioit de tenir la main à ce qu'il se puisse faire chose qui procure quelque soulagement et utilité au pauvre peuple, qui porte tout le faix et incommodité de cette misérable guerre; et est temps d'en avoir pitié et compassion (1). »

XXI.

Après avoir guerroyé près d'un mois en Auvergne, Anne d'Urfé, marquis de Bagé, baron de Châteaumorand, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli et gouverneur du Forez, et général de l'armée destinée pour l'Auvergne, en l'absence de monseigneur le duc de Génevois et de Nemours, rentre dans son gouvernement du Forez. Il vient prendre des troupes fraîches et plus nombreuses pour aller mettre le siége devant Vichy, se promettant bien de faire bon usage des munitions de guerre par lui demandées à Lyon le 9 octobre 1590, et que Claude Coucher, l'un de ses sujets de Saint-Just, lui a

(1) Raynal, tome IV, p. 194.

apportées. Aidé du marquis de Saint-Sorlin, il investit cette petite place dont les murailles, les fossés et les trois portes, en mauvais état, ne paraissaient pas pouvoir offrir une sérieuse résistance. Les habitants s'apprêtaient, néanmoins, à résister de leur mieux, quand la nouvelle de l'arrivée du comte d'Auvergne, Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, fit lever le siége à Saint-Sorlin et à d'Urfé, qui marchèrent alors contre Lesdiguières dont les troupes menaçaient Grenoble.

Pour fêter l'arrivée du duc de Nemours en Auvergne, le gouverneur de Riom, Canillac, mène de nouveau, en juin 1591, les troupes ligueuses contre Vichy, dont elles s'emparent après un combat acharné qui fit tomber en leur pouvoir le commandant royaliste. En apprenant ce succès des ligueurs, notre gouverneur du Bourbonnais, escorté des capitaines Rivoire, Vrance et Bousquetraud, se hâte de porter secours à notre antique cité. Mais c'est en vain que, pour reprendre Vichy, il foudroie pendant plusieurs jours la ville à l'aide d'une formidable artillerie, soutenue d'une forte division d'infanterie. Comme dernière ressource, M. de Chazeron commande l'assaut, le 20 juillet à dix heures du matin, assaut qui produisit le plus grand effet, puisque, malgré la défense opiniâtre opposée par tous les braves de Canillac, qui lui-même trouva la mort dans cette sanglante journée, les royalistes entrèrent dans la place à midi, non sans laisser plus d'un des leurs aux fossés et aux portes. Le succès était complet ; plus de la moitié de la garnison ligueuse avait péri, et le reste avait été obligé de rendre les armes et de rester prisonnière (1). Il va sans dire que le riche couvent des Célestins, espèce de forteresse qui dominait la ville, et à peine relevé de ses ruines après le désastre de 1576, grâce à la munificence de Henri III sollicitée

(1) Imberdis, tome II.

par le bailli de Cusset au nom des religieux, avait été comme le point de mire de l'artillerie des assiégeants, et qu'il ne fut plus qu'une ruine après la journée du 20 juillet 1591. Du reste, il eut aussi grandement à souffrir des désordres occasionnés par les soldats du capitaine Beauregard qui s'en était emparé sous prétexte de le défendre (1).

L'histoire nous a conservé encore les noms de quatre villes du Bourbonnais qui prirent une part plus ou moins grande aux guerres de la ligue; ces quatre villes sont Cusset, Ebreuil, Montmarault et Moulins. Un mot sur chacune d'elles, avant de terminer cette partie de notre travail.

Tout près de Vichy, et ne faisant pour ainsi dire qu'un avec cette ville, Cusset eut, justement à cause de ce voisinage, assez à souffrir pendant la Ligue. Comme l'une des treize bonnes villes de la Basse-Auvergne, elle choisit pour nommer les quatre députés qui devaient représenter le Bas-

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, *Voyage pittoresque.*

Extrait de la requête que les Célestins adressèrent au bailli de Cusset, tel qu'il se trouve, du reste, en note à la page 308 du *Voyage pittoresque* : — Supplient humblement les religieux, prieur et couvent de la Sainte-Trinité-lez-Vichy, en Bourbonnois, qu'au moyen et en considération des ruines et démolitions faites en leur monastère et couvent, par le moyen du feu, qui fut mis en tous les endroits d'icelui, pendant les seconds troubles advenus en ce royaume, en l'an 1567, par ceux des troupes des vicomtes Bourniquet et Mouvant et autres passans en la ville de Vichy, pays du Bourbonnais, et depuis par celles du duc Casimir et prince de Condé, qui auroient logé et séjourné au dit monastère avec leurs troupes, lesquels l'auroient pourchevé de ruiner et ravager, et que peu étoit resté et demeuré du feu mis par lesdits vicomtes ; et ce que les dits suppléans ou leurs serviteurs auroient pu sauver et préserver, ils sont contraints recourir et au pouvoir et aux libéralités et bienfaits du roi..... etc.

Pays aux états de Blois, les sieurs P. Lamy, élu, et G. Ogier, délégué, pendant qu'Ebreuil nommait les élus P. Mansac et A. Guillet. En 1589, d'Effiat s'empara en même temps de Cusset et de Thiers; et, en 1593, cette ville était du parti royal, en compagnie de Clermont, Montferrand, Usson, Thiers et Blanzat.

XXII.

En juillet 1589, nous voyons les soldats d'Ebreuil s'unir à ceux de Clermont et d'autres villes pour attaquer Aigueperse. Au contraire, en 1592, ce sont les hommes d'armes d'Ebreuil et d'Aigueperse qui se joignent aux troupes remuantes du Bourbonnais pour se jeter sur Riom alors mal gardée et mal défendue. Enfin, nous pouvons dire qu'en 1593, elle était du parti du Maine avec Billom, Saint-Germain, Langeac, Courpières, Herment, Ennezat, Olliergues, La Chaise-Dieu, la Tour et Sauxillanges.

De Montmarault, nous savons seulement que cette petite ville, située sur l'un des points les plus élevés de notre pays et « assise, comme dit Nicolaï, en haut pays et maigre campagne, » fut attaquée et pillée, en l'année 1589, par le comte de Chalus, qui, momentanément, avait quitté son gouvernement d'Issoire pour s'emparer des importants approvisionnements qu'elle renfermait.

A Moulins, une partie de la noblesse et le clergé tout entier avaient embrassé la Ligue. Malgré cela, M. de Chazeron parvint à maintenir le chef-lieu de la province sous l'autorité royale. Tel était du moins l'état des esprits en 1588. Aussi, deux ans après, le duc de Nemours essaya-t-il inutilement de s'en emparer. Un autre fait, pour finir, où se trouve le nom de Moulins. C'était en 1592, Aigueperse présentait « l'aspect de la plus pauvre et de la plus misérable

ville de province. » Consternés et abattus, les habitants demandent à Henri IV de les exempter d'impôts pendant dix ans. Un sursis leur fut sur-le-champ accordé pour la présente année ; mais pour le reste, le roi fit renvoyer leur rerequête aux trésoriers-généraux de Clermont et de Moulins (1).

XXIII.

L'année 1593 est une date mémorable dans les fastes de notre histoire : Henri IV donne, en effet, à la France, le 13 avril, l'édit de Nantes et signe le traité de Vervins le 2 mai; les guerres de religion et la guerre extérieure étaient donc terminées. « Par l'édit de Nantes, dit M. Ozaneaux, Henri IV accorda aux protestants tout ce que les édits de pacification des règnes précédents leur avaient concédé de plus avantageux : la liberté de conscience, la protection pour leur culte, l'admissibilité à tous les emplois, enfin l'égalité devant la loi. Par le traité de Vervins, la France recouvra tout ce que lui avait assuré le traité de Cateau-Cambrésis, et les deux rois de France et d'Espagne promirent de s'aimer comme frères (2). »

Les protestants de Moulins auraient dû, à l'abri de l'édit de Nantes, pouvoir se livrer en toute liberté aux pratiques de leur culte bien et dûment reconnu ; et, cependant, ils allaient avoir encore de longues luttes et de nombreuses discussions à soutenir pour l'établissement d'un temple dans cette ville, tant il est souvent difficile de faire passer dans les idées et les mœurs ce qui se trouve dans la loi. Et, il est bon de noter qu'à cette époque, « malgré les fureurs du sieur de Montaret, un grand nombre d'habitants de no-

(1) Imberdis, tome II.

(2) Ozaneaux, *Histoire de France*, tome II, p. 135.

tre ville étaient restés fidèles à la religion réformée, » lisons nous dans l'*Ancien Bourbonnais*. Bien plus, nous voyons même que parmi les considérations que firent valoir les députés de Tours, aux Etats de Blois, en 1588, pour empêcher Moulins d'être le siége d'un Parlement « qui aurait compris dans son ressort l'Auvergne, le Lyonnais, le Beaujolais, la Dombes, le Forez, la Marche, la Combrailles, le Bourbonnais et tout ce qui ressortissait du présidial de St-Pierre-le-Moutier, » se trouvait le grief « de favoriser la religion réformée (1). »

XXIV.

Jusque là, les réformés de la sénéchaussée du Bourbonnais, comme cela ressort d'une des pièces des archives communales de Moulins (C a, 103 1), n'ayant eu pour lieu de culte qu'un des faubourgs de Chantelle et le faubourg appelé la Varenne, dans la ville d'Hérisson, lieux choisis le 13 novembre 1600 par MM Le Gay et Chaudieu, premiers commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification des troubles, voulurent enfin pouvoir se réunir au chef-lieu de la province. Aussi les voyons-nous, le 22 août 1603, s'adresser au roi pour demander que les faubourgs des Carmes de cette ville leur soient accordés pour y exercer leur religion. De là une vive opposition de la part des catholiques qui, de leur côté, font supplier le roi de ne pas faire droit à une pareille demande. Invités à nommer « trois villages ès environ de la dite ville, » on verra à leur en octroyer un ; leur choix se porte sur Iseure, Saint Bonnet et Verne (Averme). On ne peut accepter ce choix, leur répond-on, Iseure et St-Bonnet étant les paroisses de la ville de

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 54 du *Voyage pittoresque*.

Moulins, et « Verne trop près d'icelle. » Leur accordera-t-on mieux les villages de la Tireuse et de Nomasy qu'ils demandent ensuite ? Pas davantage ; et voulez-vous connaître le motif de ce refus : c'est que ces deux lieux sont dépendants de la paroisse d'Iseure. Quant à Verne, on n'y pouvait songer, à cause des apports qui y avaient lieu, à l'occasion de diverses fêtes, et des rixes qui, par conséquent, pouvaient s'élever entre les fidèles des deux communions. Après bien des luttes et des pourparlers, on finit par leur accorder « un village de la paroisse de Verne, nommé Chavennes, pour l'exercice de leur religion, et aussi deux boisellées de terre pour enterrer leurs morts en un champ et place vague qui est du public en la d. paroisse de Verne, proche et joignant l'héritage du nommé La Grange-Cadier. » Ce ne fut, toutefois, que neuf ans plus tard, le 4 juillet 1612, que le procès-verbal et ordonnance de M. de Gonnicourt, maître des requêtes, et de Saint-Germain, commissaire de Sa Majesté, portèrent confirmation du lieu de Verne (Chavennes).

Le 25 juin de la même année, au lieu du faubourg de Varenne à Hérisson, il leur fut donné dans la même ville, celui du pont (C a, 106 [1]). « Et ayant égard à la requête présentée par M. Guy Le Myre, procureur et syndic de ceux de la religion prétendue réformée, M. de Gonnicourt leur avait désigné pour cimetière quatre toises en carré de l'héritage appelé Malvault, joignant le chemin public tendant d'Hérisson à Cosne, les terres du dit Pierre Lemyre, procureur du roi en la châtellenie d'Hérisson de deux autres parts, et la vigne de Jean Bonnet. »

Enfin, dans cette même pièce, se trouvent l'ordre et la recommandation qui suivent : « Enjoignons à ceux de la dicte relligion prétendue refformée de souffrir que le devant de leurs maisons soict tendu et paré par les dits catholiques les jours de la feste Dieu, sans néantmoings qu'ils soyent tenuz d'y contribuer auculne chose..... Enjoignons

aussy, tant aux catholiques qu'à ceulx de la dicte relligion prétendue relformée, de vivre en bonne paix, union et concorde, comme bons cocytoiens et subjectz du roy doibvent faire sans scandal ny se meffaire, ny mesdire de faict ny de parolle, etc. »

XXV.

Les protestants de Moulins, trouvant Chavennes trop éloigné, firent de nouvelles démarches pour obtenir un temple dans l'intérieur même de la ville, ou au moins dans les faubourgs ; et, parmi les cinq ou six personnes qui s'étaient adressées, à cet effet, à M. de Gonnicourt, on cite les noms de MM. Claude Descours et Aubin Goujon. Il va sans dire qu'il ne fut pas fait droit à leur requête.

Le 31 octobre 1617, le roi adresse une lettre aux « maire et eschevins de Moulins, portant avis que les sieurs de Thevyn et de Rouvray doivent se rendre en cette ville « pour régler les plaintes de ceux de la religion prétendue réformée sur l'aproche des temples. » (G d 208, fol. 20, nº 27.) Ces deux commissaires dont l'un appartenait, comme toujours, à la religion catholique, et l'autre à la religion réformée, avaient, en effet, reçu leur commission le vingt du même mois, pour visiter à ce sujet les provinces de Bourgogne, Bresse, Geyx, Auvergne, Lionnois, Forests, Beaujolais et Bourbonnais.

XXVI.

Les choses étaient toujours traînées en longueur, les catholiques cherchaient à gagner du temps, et par tous les moyens possibles ne voulaient pas permettre aux protestants

de jouir paisiblement de ce qui leur avait été accordé précédemment, tant au sujet de leur temple que de leur cimetière de Chavennes. De guerre lasse, le 13 juin 1618, « le nommé Fécault antien, au nom des habitants et faubourgs de Moulins faisant profession de la religion prétendue réformée » se décide à adresser une requête, (C. a 107 [2]) aux commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'exécution des édits de pacification, pour se plaindre de cet état de choses qui semblait devoir durer indéfiniment, malgré un arrêt qui blâmait le lieutenant général et lui ordonnait « quincontinant et sans delay toutes affaires cessantes, il eut à mettre le premier arrêt du 30 décembre 1514 à due et entière exécution de point en point selon sa forme et teneur, » et de leur en faire pleinement et paisiblement jouir. En un mot, le sieur Fécault, au nom de ses coréligionnaires, demandait que les commissaires généraux voulussent bien « faire publier l'Edit de pacification par les carrefours et places publiques de la ville et faubourgs avec inhibitions et défenses sur peine de la vie diniurier, travailler ni molester lesdits suppliantz en l'exercice de leur religion, » et que sans avoir égard aux prétendues oppositions des maire et eschevins, on leur donne une maison « au bout du faubourg et franchise du costé d'Averme le plus proche que faire se pourra tant pour le soulagement des enfants, femmes et vieillards que pour la sureté des suppliantz lesquels on craindra d'offencer pour la proximité des juges, soulz l'offre que les dits suppliantz font de payer son juste prix selon lestimation qui sera faicte par expertz de l'une et l'autre religion et encore qu'il vous plaise en conséquence des esmotions qui se sont faictes les vouloir mettre de nouveau en la protection de sa majesté et en la garde desditz maire et eschevins et autres officiers royaux et leur feres justice. »

XXVII.

En apprenant cette nouvelle prétention des protestants, les catholiques de Moulins s'adressèrent alors à la Reine mère pour la supplier de vouloir bien prendre en mains leurs intérêts, lui envoyant pour porter leur supplique un sieur Delingendes, l'un des membres d'une des plus célèbres familles de notre Bourbonnais au XVIIe siècle. De leur côté, leurs adversaires, comme on le pense bien, ne restèrent point sans faire agir les protections qu'ils pouvaient avoir en haut lieu. Les deux lettres de Delingendes, datées de Paris des 18 et 25 juin 1618, nous mettent au courant de cette lutte des deux partis et nous permettent d'apprécier les efforts faits par les catholiques pour s'opposer à l'érection d'un temple à Moulins. Très peu connues et très curieuses, pour notre histoire locale, ces deux pièces nous paraissent devoir être reproduites ici.

A Messieurs
Messieurs les Maire et Eschevins de la ville de Moulins,

Messieurs,

La Royne mere a receu de bonne part l'advis que vous luy avez faict donner par moy, et temoignant sa bonne volonté anvers votre ville, et le ressentiment qu'elle a de l'entreprise nouvelle des ennemys de notre religion, au preiudice du respect qu'ils luy debvoint, elle rend votre affaire sienne, et veut anpescher ce dangereux establissement si pres de vous. A ceste fin elle a envoyé vers vous Monsieur de Villeserin gentilhomme de sa maison et son escuyer auquel elle ma commandé de faire compagnie, avec lettres au Roy contenantz toutes remonstrances et considerations necessaires sur ce faict, afin qu'il plaise a sa Maieste desloigner de

nous de si mauvais voisins. Auiourdhuy ledict sieur et moy sommes arrivés en ceste ville, ou nous esperons que notre poursuite favorable de toutes partz en son subiet et en la considération de sa Maieste a qui elle touche, sera suivie d'une heureuse fin. Pour le moins debvez vous attendre toute sorte de diligence, tant de ma part que de celle du dict S[r] de Villeserin qui est brave et fort advise gentilhomme, aymant la cause de Dieu et encores cognoissant votre ville pour y avoir este à la suite de la feue Royne Louise. C'est de quoy iay voulu vous tenir advertis par la presente a laquelle soubz votre permission i'ay ioinct quelques autres lettres estimant que vous nauries point desagreable de les recevoir pour les faire rendre a ceux a qui elles s'addressent. Si vous trouvez a propos de mescrire, faictes sil vous plaist addresser de vos lettres en la maison de Monsieur le general Hinselin rue sainct Andre des Ars. Je demeure Messieurs votre très humble et tres affectionne serviteur Delingendes (1).

A Paris ce lundy 18 juin 1618.

A Messieurs
Messieurs les Maire et eschevins de la ville de Moulins
A Moulins.

Messieurs,

Votre affaire a esté mise en déliberation, et resolue au conseil du Roy ou les deputes generaulx et syndics de la religion pretendue reformee ont faict toute sorte d'effortz pour l'antherinement de la requeste presentée à Messieurs les commissaires estant sur les lieux ; mais le respect et la consideration de la Royne mere a obtenu en ce malheur necessaire ce qui nous eut este autrement desniè. Il avoit este iuge par un Arrest du conseil donné en l'année seize cent quatorze sur ce qui estoit à executer de lEdit de Nantes en la Seneschaucee du bourbonnois et sur les proces verbaux et advis de Messieurs les Maistres des requestes ausquels la Com-

(1) Archives communales de Moulins, C.-A. 107-3.

mission en avoit este cy devant donnée, que les dicts de la Religion auroint leur presche, en la paroisse de Verme. Ce que sans doubte eust este maintenant confirmé et ordonne que lieu leur seroit donnné par Messieurs les Commissaires Thevin et de Rouvray dans la dite paroisse pour y construire leur temple neantmoins l'intervention de la d. dame Royne a este de tel poidz aupres du Roy que pour son contentement sa Maiesté a voulu que les d. de la Religion soint establis ailleurs que en la d. paroisse et es distance plus esloignée de la ville. Sur cela Monsieur de Seaux a faict response de la part du Roy à Monsieur Thevin par le Courrier qu'il avoit envoyé, par laquelle vous appendres ce qui a esté resolu au moindre dommage de la ville et en la consideration de la Royne, a laquelle mesme il avait este advise de laisser la nomination du lieu, afin que sur l'advis qui luy seroit donné elle fist choix de celuy qui seroit moins incommode et scandaleux à la ville. J'eusse bien desiré accompagner la d. reponse, mais ie ne m'en puis aller sans celle que sa Maiesté veut faire à la Royne sa mere ; de laquelle ie suis commande de recevoir les commandements avant que me retirer aupres de vous Messieurs. Monsieur de Villeserin en la compagnie de qui ie suis venu icy, est tombé malade qui est la cause de la retardation de mon retour, par ce qu'il n'a peu retirer la depesche du Roy.

Aussy tost que ie l'aurai ie nè failliray d'aller retrouver la Royne mere pour recevoir les commandementz quelle me voudra faire, et de vous revoir. Cependant ie demeure Messieurs votre tres humble et tres affectionné serviteur Delingendes (1).

A Paris le 24 juin 1618.

XXVIII.

La reine-mère elle-même ne tarde pas à donner une preuve toute particulière de l'intérêt qu'elle porte à « ceste

(1) Archives communales de Moulins C. A. 107-4.

Les deux lettres de Delingendes ont été par moi lues à la So-

affaire » en écrivant, le 2 juillet de la même année, aux maire, eschevins et habitants de la ville de Moulins, la lettre que voici :

A Messieurs les Maire, eschevins et habitans de la ville de Moulins.

Messieurs Jay veu par vostre lettre et parce que ma rapporte celuy que vous m'avez depesche ce qui s'est passé à Moulius sur l'establissement quon y vouloit faire dung presche, et les moiens que vous avez tenus pour retarder lexecution. Ce que je vous diray avoir trouve fort a propos, et aussi l'advis que vous men avez donné, Ayant aussi tost escrit au Roy monsieur mon fiz et a quelques ungs de son conseil pour les prié davoir ceste affaire en consideration pour le bien et le repos de la Ville et du pais et mon particulier interest. Je me remetz a ce d. porteur de vous dire la resolution qui y a este prise au Conseil du Roy mon dict sieur et filz a vostre contentement et lassertion que jy ay contribue non seullement pour son merite Mais aussi a la supplication que vous m'en avez faicte. Vous devez aussi croire que je la desire conserver toute entière pour vous en rendre toutes sortes de bons effects en ce qui se presentera pour le bien commun et advantage de votre ville et dun chacun de vous en particulier. Escrit à Bloys le 2e jour de juillet 1618 (1).

Signé, Marie.

PHELYPEAUX.

ciété d'Émulation le 17 avril 1863, comme cela résulte du procès-verbal de ce jour. — Seulement, je m'empresse de faire ici une petite rectification : ce n'est point, comme je le supposais alors, le Jésuite Claude Delingendes, mais bien un autre membre de cette famille qui aurait écrit les deux lettres en question.

(1) Archives communales de Moulins C. A. 107-7.

XXIX.

D'après ces documents, il est facile de voir que les réformés de Moulins continuaient à être plus que jamais en butte à toutes espèces de contrariétés, de tiraillements et d'offenses; aussi, lisons-nous, à la page quatre vingt-dix-septième du *Voyage pittoresque* de l'*Ancien-Bourbonnais*, qu'en 1620 « le parti calviniste détruisit une grande partie des bâtiments de l'hospice Saint-Gilles » fondé en 1499 par Pierre II et Anne de France, avec l'autorisation de l'évêque d'Autun et du curé d'Iseure, et auquel depuis peu avaient été ajoutés les hospices de Saint-Nicolas et de Saint-Julien. Les dégâts causés par ces tristes représailles furent bientôt réparés par les soins du comte de Saint-Jean, gouverneur de la Province qui, de concert avec les magistrats de la ville, mit à la tête de cet établissement des religieux de la charité de Saint-Jean de Dieu. Enfin, de tous ces débats et de toutes ces contestations qui, comme nous venons de le voir, furent plus d'une fois portés jusqu'au roi, « il en résulta un édit qui ordonnait, qu'à dater de 1632, le lieu d'exercice de la religion protestante, pour la ville de Moulins, serait Avermes (1). »

Les pièces concernant l'établissement de la religion réformée dans le Bourbonnais sont au nombre de sept et se trouvent aux archives de la ville de Moulins, au chapitre C, article A n° 107 de l'inventaire sommaire des archives de cette ville antérieures à 1790.

(1). *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 59 du *Voyage pittoresque*.

XXX.

A partir de ce moment, nous n'avons plus trouvé aucun fait particulier au Bourbonnais. Il nous est donc impossible de dire quel fut l'état des églises réformées d'Hérisson, de Chantelle et d'Avermes qui, néanmoins, tout porte à le croire, dût être des plus modestes, pendant qu'entre autres les églises et les académies protestantes de Montauban, de Saumur, de Sedan et de Nismes brillaient du plus vif éclat par la science et par l'éloquence de leurs pasteurs et de leurs docteurs. Le silence le plus complet règne aussi sur tout ce qui dut se passer en Bourbonnais, en 1661, année où furent nommés des commissaires chargés « d'examiner dans chaque province les violations vraies ou fausses de l'édit de Nantes, et de ramener la paix entre les deux communions (1). » Il en est de même en ce qui touche les dragonnades, de si triste mémoire, et qui eurent lieu dans le centre de la France comme ailleurs, puisque, selon M. Henri Martin « Paris et l'Alsace furent seuls préservés, jusqu'à un certain point (2). » Toutefois, au centre et au nord, les dragonnades se faisaient, paraît-il, « avec plus de ménagements, de peur que les cris des victimes n'allassent troubler Versailles, où il y eut, dans cette même année, comme le raconte M^m de Sévigné, de brillants carrousels, avec promotion de chevaliers du Saint-Esprit (3). »

(1) de Félice, p. 370.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, tome xiv p 52.

(3) de Félice, p. 412.

XXXI.

Notre Bourbonnais ne put faire autrement que d'avoir sa part des calamités et des crimes qui couvrirent d'un voile de deuil et de sang la France entière, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685), l'une des pages assurément les plus tristes et les plus affreuses de nos annales, surtout quand on sait que tout près de nous, en Auvergne, la lettre suivante de Louvois fut publiée à son de trompe : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité (1). » La désolation, la ruine, l'épuisement et la dépopulation de la patrie, tel fut le juste et terrible châtiment d'un crime si affreux ! C'est, du reste, à cette époque que fut démoli le temple d'Avermes, qui leur avait été concédé en 1632. Qui sait si quelques-uns des protestants de l'Allier ne suivirent pas « les destinées de ces trois cent mille proscrits volontaires, qui, comme dit M. Weiss, n'hésitèrent pas à sacrifier leur patrie à leur Dieu, et dont l'énergique résolution ne peut qu'inspirer une vive sympathie à ceux qui partagent leur doctrine, un respect profond à ceux qui professent une religion différente, un regret pénible à ceux qui aiment sincèrement leur pays (2). »

(1) Imberdis, tome II, p. 542.

(2) Préface de l'*Histoire des réfugiés protestants de France* depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours, par Ch. Weiss, professeur d'histoire au lycée Bonaparte. Charpentier et Cherbuliez, 1853.

XXXII.

L'implacable niveau de l'unité régna seul désormais sur notre contrée dont les religionnaires, trop peu nombreux et trop affaiblis du reste, ne durent pas connaître toutes les péripéties et toutes les horreurs endurées par les fidèles des églises du désert, qui se tinrent dans tant de lieux et dont on ne peut lire l'histoire sans éprouver les émotions les plus poignantes, sans ressentir l'indignation la plus grande contre les persécuteurs et les bourreaux. Heureusement des temps meilleurs devaient venir, pour l'honneur de la religion et de l'humanité ! La liberté de conscience et de culte, proclamée par notre grande Révolution de 1789, ouvrait une ère nouvelle de paix et de justice pour les protestants, malgré bien des nuages, sans doute, qui, plus d'une fois, vinrent assombrir ce grand réveil de la conscience. Toutefois, ce ne fut que dans ces dernières années que des temples ou oratoires furent ouverts à Moulins, à Vichy et à Montluçon, dans lesquels les protestants du Bourbonnais purent célébrer publiquement leur culte sous la protection des lois et des sages idées de tolérance des populations.

LES

TROUBLES DE LA FRONDE

EN BOURBONNAIS

Par M. BOUCHARD

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER

I.

Notre étude sur les guerres de Religion en Bourbonnais terminée, il nous reste encore, pour traiter complétement la question du programme des Assises scientifiques que nous avons choisie, à essayer d'indiquer le retentissement que les troubles de la Fronde purent avoir dans ce même milieu.

Une première question qu'il faut tout d'abord se poser est de savoir quelles furent les causes qui signalèrent chez nous « cette dernière échauffourée féodale. » (1) Ces causes peuvent se rapporter à deux ordres d'idées : le contre-coup

(1) Feillet Alph *La misère au temps de la Fronde* et *Saint Vincent de Paul*, page 82.

des événements politiques et militaires dont l'antique et redoutable château de Montrond fut le théâtre, et l'état de misère extraordinaire que les marches et contre-marches des troupes royales et frondeuses laissèrent dans le pays, comme dans tout le reste de la France.

Un coup d'œil rapide, jeté sur cette « étrange » guerre civile, servira d'introduction naturelle à ce travail. Pendant la minorité de Louis XIV, la France fut, de 1648 à 1653, en proie à un bouleversement général. Une lutte terrible éclate entre le parti de la cour, d'un côté, et celui de la noblesse et du parlement, de l'autre; c'est-à-dire entre le pouvoir absolu et les priviléges de toute espèce. Depuis long-temps déjà des ferments de discorde couvaient partout : la noblesse était indignée de la puissance et de l'autorité de Mazarin, la misère du peuple était à son comble, tout le monde se plaignait du poids énorme des impôts. On n'attendait plus, pour se soulever, qu'un prétexte que devait bientôt fournir le parlement de Paris qui, en juin 1648, se constituait, par son édit d'union, en corps politique, pour traiter des affaires de l'Etat, de concert avec le grand conseil, la cour des comptes et la cour des aides. Sous l'instigation du cardinal, et comme l'on devait s'y attendre, la Cour cassa non seulement cet arrêt, mais ordonna encore, vu la résistance des magistrats, l'emprisonnement de deux d'entre eux, le président de Blancménil et le conseiller Broussel. En janvier 1649, toute la famille royale se retire à Saint-Germain devant l'attitude du peuple soulevé pour soutenir ses magistrats; et, en octobre suivant, elle rentre à Paris, grâce à l'épée de Condé. Bientôt les choses changent de face : Condé est à son tour arrêté en janvier 1650 avec Conty et Longueville, et un an après, février 1651, Mazarin lui-même est obligé de délivrer les prisonniers et de se retirer à Cologne. Enfin au bout de huit mois, le cardinal rentre en France et reconquiert, deux ans plus tard, cette puissance et cette autorité qu'il devait garder jusquà sa mort.

Tristes et malheureux temps que ceux que nous avons à étudier. On ne peut se douter, quand on n'examine pas de près les choses, de ce qu'étaient alors les hautes classes de la société, au milieu de ce XVIIe siècle si vanté et si admiré. Voulez-vous savoir ce qu'étaient les grands seigneurs du temps ? Ecoutez M. de Saint-Aulaire : « La vérité historique oblige de reconnaître, dit-il, que les grands seigneurs de la Fronde ne se faisaient pas plus de scrupule des émeutes populaires que des alliances avec l'étranger. » Que dire de telle devise placée sur leurs étendards : « Frappe fort ; prends tout et ne rends rien. » (1). Pour dernier trait, lisez ces lignes : « Montal, Persan et les autres officiers de Condé ne faisaient que suivre l'autorisation que leur donnait leur chef de faire hardiment la maraude d'hommes, pour se procurer de l'argent. » (2).

II.

Avant d'aller plus loin, il est deux noms mêlés au sujet qui nous occupe que nous tenons à signaler ; ce sont ceux de l'abbé Lingendes et du poëte de Blot, appartenant l'un et l'autre à ce pays. L'abbé Lingendes soutenant, comme presque tout le clergé de France, la cause royale, fut amené, le 6 mars 1649, à prononcer un sermon antifrondeur « où Beaufort crut se reconnaître dans le tableau passionné de la révolte d'Absalon. » (3). Le baron de Chauvigny de Blot, gentilhomme de Gaston, duc l'Orléans, avait par ressen-

(1) Feillet, page 357

(2) Feillet, pages 465 et 466.

(3) Feillet, page 418.

timent embrassé la cause contraire qu'il soutint en poëte, par des épigrammes et des chansons. Pourquoi faut-il que que nous soyons obligé de dire, qu'une pension accordée plus tard fit subitement changer notre compatriote dont madame de Sévigné, en parlant de quelques-uns de ses couplets, prétendait *qu'ils avaient le diable au corps* (1).

III.

Parmi les caractères particuliers que la Fronde présente à l'historien, il en est un qui est, on peut le dire, caractéristique, et qui peint bien l'époque ; c'est le rôle important que les grandes dames surent prendre et jouer habilement. C'est au point que M. Michelet a pu écrire « qu'à elles seules, elles vont mener la guerre civile, gouverner, intriguer, combattre ; les hommes se traînent derrière ces nobles amazones, menés, dirigés en seconde ou troisième ligne. Que le lecteur ne s'attende donc pas à beaucoup de suite dans les événements ; la logique est impossible avec tous ces êtres passionnés. » Les choses étaient poussées si loin qu'on fut obligé de prendre certaines mesures pour arrêter ce mouvement de propagande et d'entraînement. C'est alors que nous voyons la reine-mère enjoindre aux deux princesses de Condé de se retirer, dans cet admirable château de Chantilly, tour à tour habité par les plus illustres personnages et chanté par tant de poëtes. Là, dans ces magnifiques salons et sous les ombrages des arbres séculaires de ce parc royal, se réunissait une société choisie, passant des plaisirs aux affaires de l'Etat, selon les caprices

(1) *Annuaire de l'Allier*, année 1826.

d'une belle veuve, la duchesse de Châtillon, de la comtesse de Tourville, de Mad. de Gouville et de Mlle Gerbier qu'on peut, sans crainte, nommer parmi les plus nobles et les plus belles de cette illustre compagnie.

Pour déjouer tous ces projets et tous ces complots, on résolut en haut lieu d'envoyer les princesses et le jeune duc d'Enghien à Montrond, en Berry. En même temps, un des amis les plus dévoués de cette famille, Pierre Lenet, procureur général au parlement de Dijon, avait aussi choisi ce lieu solitaire et éloigné, afin de placer au milieu des nombreux seigneurs qui pouvaient soutenir la cause des princes, Claire-Clémence de Maillé et son fils, devenus la tête du parti, puisque Condé était renfermé à Vincennes. Ce hardi projet s'accomplit heureusement, grâce à d'assez singuliers stratagèmes, et malgré la présence à Chantilly du sieur du Vouldy, gentilhomme ordinaire du roi, envoyé pour exécuter les ordres de la cour. De telle sorte que, pendant que la duchesse douairière se rendait, elle aussi, en secret à Paris pour implorer l'aide et l'assistance du Parlement, la princesse de Condé et son fils, conduits par le brave Lenet, escorté d'un certain nombre de gentilshommes, arrivaient au château de Montrond le 14 avril 1650, à minuit, après trois jours de marche forcée exécutée non sans dangers.

IV.

Un mot maintenant sur cette antique et redoutable forteresse, l'asile et le boulevard, pour quelque temps, du parti des princes. Le château de Montrond, situé au nord de Saint-Amand qu'il domine, « dans ce riche vallon de Saint-Pierre, le val d'or.. .. le seul lieu de France où l'on puisse cueillir une plante d'Orient, poétique souvenir des Croisés, qui

peut-être l'y apportèrent jadis (1). » dépendait autrefois, ainsi que cette ville, de l'importante châtellenie d'Ainay, en Bourbonnais. Ce manoir avait, cela va sans dire, et ses légendes et son histoire. Quelles luttes n'eut-il pas à soutenir dans les guerres des Anglais, dans celle du bien public et pendant la Ligue ? Les hôtes qui l'avaient habité étaient au nombre des plus illustres, car ils avaient nom Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers ; Sully et Condé, qui s'étaient plu l'un et l'autre à l'orner et surtout à le fortifier. En effet, « le château de Montrond, dit M. Raynal, qui allait avoir tant d'importance dans les événements de la Fronde, était devenu un lieu de délices en même temps qu'une forteresse presque imprenable. Son enceinte avait plus d'une lieue de tour : elle comprenait de nombreuses constructions, un vaste et magnifique château à trois étages, une grosse tour ou donjon de cent vingt pieds de haut, dont les murs étaient crénelés et qui se terminait par une plate-forme surmontée d'une colonne au sommet de laquelle on voyait une statue de Mercure ; des vergers, des parterres, des bosquets traversés par de longues allées de charmilles, des canaux et des réservoirs alimentés par la petite rivière du Chignon (2). » En un mot, « c'était, comme le raconte Lenet, un lieu propre à tenir toutes ces provinces (Berry, Bourbonnais, Nivernais, Marche et Limousin) en échec, à faire perdre au roi les recettes de la taille et de la gabelle, et à en tirer de l'argent suffisamment pour faire subsister le parti qui se pouvait former, favoriser le passage par la Bourgogne et la Guienne, provinces en lesquelles la disposition des esprits et divers intérêts faisaient prévoir de grands orages. »

(1) Raynal, *Histoire du Berry*, tome I, préface, p. 9.
(2) Raynal, tome IV, p. 285.

V.

Il n'y avait pas encore un mois que la princesse de Condé et son fils étaient à Montrond, quand survinrent des événements qui la forcèrent à s'échapper de ce château, dans la nuit du 8 au 9 mai, pour se rendre secrètement à la forteresse de Blaye, que commandait M. de Saint-Simon. Bien soutenu par de nombreux soldats et par des chefs tels que Tavannes, Châtillon, Chavagnac et Bussy-Rabutin, le marquis de Persan s'était chargé de défendre Montrond jusqu'à la dernière extrémité.

De ce moment datent les ravages et la désolation de tout le pays environnant, tant par les troupes royales que par les partisans de Condé. « La garnison de Montrond multipliait, dit M. Raynal, ses courses dans le voisinage ; elle allait jusqu'aux portes de Moulins (1). « Les lieux dont il est ici question, en ce qui regarde le Bourbonnais, sont principalement les villes de Cérilly, d'Ainay et d'Hérisson, qui beaucoup plus rapprochées du théâtre de l'action, eurent grandement à souffrir, comme nous allons le voir. Toutefois, quant aux événements qui durent alors se passer à Cérilly, nous sommes obligé d'avouer que nous ne savons rien, si ce n'est ce qu'en disent les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* et de l'*Allier pittoresque*, savoir : « que cette ville prit une bonne part aux guerres de la Fronde, ajoute l'*Ancien Bourbonnais*, mais sans trop avoir à souffrir de la résistance de Montrond et d'Ainay. » Fort heureusement les documents que nous avons pu recueillir concernant Ainay, Hérisson et Moulins nous permettront de retracer avec quelques détails cette page de notre histoire locale.

(1) Raynal, tome IV, p. 323.

VI.

Presque immédiatement après la sortie de la princesse de la forteresse de Montrond, François de Vaudetar, marquis de Persan, en était venu prendre possession comme gouverneur. Aussitôt, il n'eut rien de plus pressé que de faire « payer aux villes des environs de grosses contributions, prenant à rançon les personnes qu'il rencontrait dans la campagne, enlevant les bestiaux et volant le blé (1). » Parmi ces villes, Ainay fut, avec Hérisson, une de celles qui eurent le plus à souffrir des déprédations du marquis de Persan, sans parler de toutes les horreurs d'un siége en règle qu'elles eurent l'une et l'autre à soutenir.

Le gouverneur de Montrond envoie contre Ainay cinq ou six cents hommes. Repoussé une première fois, il revient de nouveau à la charge, et trouve toujours la même résistance. Enfin, malgré toute l'énergie et la bravoure du seigneur de Beaugé, qui commandait cette place et de tous les hommes de la garnison ; malgré la ruse extraordinaire employée pour faire croire aux assiégeants qu'on était beaucoup plus nombreux qu'on ne se trouvait en réalité, en faisant jouer des mannequins sur la muraille, il faut céder au nombre et se rendre. Tombé au pouvoir d'un tel adversaire, le seigneur de Beaugé fut pendu ; qu'on juge du sort des autres ! Accablée de contributions de toutes sortes, vins, blé, paille, foin et argent, la malheureuse ville d'Ainay, pour comble de malheur, reçut encore en garnison, pendant vingt-quatre jours, « la compagnie de chevau-légers du prince de Condé »

(1) *Ancien Bourbonnais*, tom. II, p. 237 du *Voyage pittoresque*.

Plus heureuse qu'Ainay, Hérisson, commandée par un seigneur des environs, du nom de du Creux, put résister à un siége de trois mois dirigé par le même marquis de Persan, à la tête des mêmes troupes frondeuses, même malgré la trahison de Simon Sanson, seigneur de Bries, qui était parvenu à introduire dans la ville, le 27 juillet 1650, quelques-uns des siens dans des coffres placés sur des charrettes. Le même jour, le marquis de Persan était facilement parvenu à se rendre maître du château du Creux, ainsi que du fils de ce seigneur qui y était renfermé, et ce « afin de le proposer en échange au parti royal, contre les soldats qui devaient s'introduire dans Hérisson et qui pouvaient (comme cela arriva) ne pas réussir dans leur coup de main (1). » Pour punir la trahison du seigneur de Bries et faire un exemple capable d'intimider à l'avenir les plus audacieux, on résolut de déployer toute la rigueur, on peut même dire toute la barbarie légale du temps. A ce sujet, le lieutenant-général civil et criminel de la châtellenie d'Hérisson, Pierre Demay, rendit un arrêt ordonnant que le corps de ce seigneur, du traître Simon Sanson, serait livré à l'exécuteur, pour être traîné sur une claie, une corde au cou. La sentence indiquait aussi qu'il serait placé sur un échafaud dressé au milieu de la place publique, et que sa tête, séparée du tronc, serait ensuite fixée à l'extrémité d'un poteau élevé sur une tour du château. Son corps, coupé en quatre morceaux, devait être attaché aux quatre principales portes d'Hérisson. Il va sans dire que sa maison fut rasée et ses biens confisqués. Telle fut cette cruelle et barbare sentence qui, chose assez curieuse, ne put être exécutée par le bourreau de Moulins, celui-ci, réclamant, pour l'accompagner, jusqu'au chef-lieu de la châtellenie, vingt personnes, que les malheurs du temps ne permirent pas de

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 231 du *Voyage pittoresque*.

lui fournir. Un pauvre, qui se trouvait de passage à Moulins, fut, moyennant un modique salaire, chargé de cette affreuse besogne (1).

VII.

Mais ce n'était pas seulement les villes environnantes, comme Cérilly, Ainay et Hérissson, villes si cruellement éprouvées déjà dans les guerres de religion, qui avaient à souffrir des courses et des déprédations de la garnison de Montrond ; ses ravages s'étendaient encore beaucoup plus loin en Bourbonnais, puisque, d'après le témoignage de M. Raynal, « elle allait jusqu'aux portes de Moulins. » Le chef-lieu de la province était tellement préoccupé et effrayé des mouvements, des marches et contre-marches des gens d'armes qui occupaient ses frontières du côté du Berry, « que, puis deux mois aucuns des habitants n'ont osé désemparer leurs murailles, à la raison de trois ou quatre qui ont été aussi faits prisonniers par les parties de Montron (2) ». Toutefois il est bon de dire que, grâce au courage et aux mesures prises par un « homme sage et ferme,» le maire André Roi, nommé plus tard, comme récompense, conseiller d'Etat, « c'est à peine si la ville se ressentit des luttes qui désolèrent Hérisson, Montrond et Ainay-le-Château. »

Voulons-nous d'autres preuves pour caractériser le malheureux état auquel les gens de guerre réduisaient notre

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, note des pages 231, 232 et 233 du *Voyage pittoresque*.

(2) *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 233 du *Voyage pittoresque* (dernières lignes de l'arrêt du sieur Pierre Demay).

pays en général, et la ville de Moulins en particulier, pendant cette année 1650, voici deux lettres inédites de M. de Saint-Geran, gouverneur de la province, adressées au ministre Letellier qui, malheureusement, ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet (1).

Lettre datée de Moulins du 14 septembre 1650.

Monsieur,

L'augmentation des courses de ceux de Monrond qui ont fait contribuer des paroisses jusques a trois lieux d'icy et fait plusieurs prisonniers, m'ont obligé a faire approcher aux environs de cette ville ce que j'ay peu lever de gens qui sont encor en petit nombre n'ayant encore rien receu de mes assignats par la recepte generale, et sur quelque bonne volonté que cette ville témoignoit de donner quelques hommes pour joindre aux miennes et a quarente ou cinquante chevaux que Mons-le marquis de Levy a levés, affin qu'avec cela nous puissions nous opposer a ces courses jusques a ce que ayant toutes nos troupes nous soyons en estat de reprendre sur eux les chasteaux qui leur servent de retraite dans cette province ; j'ay aujourd'huy fait faire assemblée des officiers de cette ville pour savoir les moyens que l'on pourrait trouver par le secours des habitans de nous rendre assez forts et de trouver de l'argent a advancer pour nos levées qui se rendroit par le receveur géneral après en avoir receu ; pour ce dernier l'on n'a peu trouver de secours et pour l'autre l'assemblée continura demain pour resoudre quelle assistence d'hommes lon peut attendre des bourgeois, quelques parroisses de la Campagne a qui cette garnison enleve des bestiaux offrent quelques chevaux pour ayder a mettre des cavalliers en estat de servir, mais je ne scay encor sy cela aura

(1) Je suis heureux de pouvoir remercier ici M. Prélier, propriétaire à Paris, qui a bien voulu prendre la peine de faire les démarches nécessaires pour pouvoir m'envoyer la copie de différentes pièces conservées au dépôt de la guerre.

beaucoup déffet, jauray lhonneur Monsieur de vous en donner advis, et cependant sy je vois les choses en estat de faire resistence aux désordres que l'on fait dans cette province contre l'authorité du roy et à la ruyne du peuple je n'y perderay point de temps il y a eu quelques bourgs qui se sont deffendus contre eux, mais je vous supplie de considerer qu'ils sont forts en meme temps les supplications que j'ay eu lhonneur de vous faire pour l'augmentation de quelques compagnies dans mes regimens et pour celuy de M. le comte de Pionsat, j'esperes ces graces de vous comme une personne qui est avec toute sorte de passion.

Votre très humble et très aff^ione^ serviteur,

SAINT-GERAN.

Comme on vient de le voir, les frondeurs étaient assez nombreux dans une partie du Bourbonnais, et les troupes royales qu'on pouvait leur opposer, en si petit nombre, que le gouverneur en demande de nouvelles, ne fondant pas grand espoir sur les levées qu'on pourra faire dans le pays, vu le manque d'argent. Le danger devait être on ne peut plus pressant, puisque, trois jours après cette première lettre au ministre, M. de Saint-Geran se hâte de lui en écrire une seconde pour lui annoncer que les courses et les pilleries des soldats de la garnisou de Montrond continuent, que deux châteaux, probablement ceux d'Ainay et d'Hérisson, et plusieurs villages voisins sont en leur pouvoir. Les ennemis du parti royal ne reculent devant rien; ils vont même jusqu'à adresser des billets à quelques paroisses pour les obliger à la contribution. Enfin, c'est toujours le nerf de la guerre qui manque et qu'on attend en vain ; et, malgré cela, on travaille, quoique sans grand espoir, à se mettre en état de pouvoir débarrasser la province de si dangereux voisins.

Lettre datée de Moulins du 17 septembre 1650.

MONSIEUR,

Depuis la dernière que j'ay eu lhonneur de vous écrire, il y a toujours eu des courses et des pilleries par ceux de Monrond en

plusieurs endroits de cette province et les intelligences qu'il y ont par le moyen de ceux qui se sont jettés dans ce party leur y donne beaucoup de facilité, lon me vint il y a trois jours donner advis en cette ville que soixante chevaux avaient passé la rivière d'Allier a gay, et bien que l'ordre que jay mis de faire garder toutes les maisons forte ne me donnaist aucun soubçon ny pensée qu'ils peussent faire aucune entreprise favorable à leur party, je ne laisse pas de monter a cheval avec ce que jay de cavalerie sur pied et quelques amis qui se trouverent aupres de Monsieur le marquis de Levy et moy au nombre de deux cents chevaux pour marcher du costé du passage que lon m'avait dict, mais etant sur le lieu a cinq lieues d'icy il se trouva que la nouvelle estait fausse et que quelques archers du seel qui passerent la rivière de nuit avaient donné cause cette alarme a un village dont le curé me donnait l'advis, ayant sejourné hyer en ce quartier la cause des billets que lon a envoyez de la part de ceux de Monrond a quelques parroisses pour les obliger à la contribution, je suis aujourdhuy retourné en ce lieu d'ou je me promet de partir demain ou lundy avec ce que nous pourrons avoir de gens sur pied et le secours de cette ville et des bourgs et parroisses voisines pour aller du costé des deux chasteaux qu'ils tiennent dans cette province pour les obliger a se retirer et delivrer les villages voisins des pilleries qu'ils y font tous les jours, et sy nous recevons bientost n^tre^ argent dont je n'ay encor rien que mil escus j'esperes avoir bientost achevé de mettre nos gens sur pied et que je seray en estat de faire retirer ceux qui se sont jettés dans deux ou trois places de cette province, mais je vous supplie très humblement de considérer Monsieur, que la milice de cette ville et des autres lieux cessera de venir aussytost que les comodités qu'ils recoivent de ces garnisons la aura cessé et qu'aussy peu de troupes et des seigneurs si faibles de comp^ies^ je ne pourrois pas faire beaucoup de resistence et que si vous n'avez la bonté de me donner les moyens d'effectuer mon affection et mon zelle et que vous agreerez bien les importunités que vous en rende.

Monsieur votre très humble très aff^ne^.

Saint Geran.

Nous avons encore en notre possession deux autres pièces provenant, elles aussi, du dépôt de la guerre et qui, l'une et l'autre, font toucher au doigt l'état déplorable de cette contrée, tout en s'occupant plus particulièrement de Moulins. Ne pouvant tout reproduire, nous nous bornerons à les analyser et à en donner les principaux passages,

Dans une lettre adressée à Letellier par M. de Bar, échevin, au nom du maire et des autres échevins de Moulins, nous voyons que les faubourgs de la ville, déjà épuisés par un continuel passage de troupes, sont non-seulement désespérés d'apprendre que Sa Majesté en envoie d'autres, « le fonds de lestape » se trouvant absorbé, mais qu'ils murmurent fort contre eux « se plaignant d'estre surchargez après avoir toujours témoigné aucq seigneur la fidélité qu'ils doivent à leurs maiestes et notamment en nos dernières rencontres où la province est toute ch h r e, faisant une garde de grande fatigue, et très exacte, nespargnant aucune chose pour se fortiffier, et entretenant à leur frais et dépent tout les jours trois cent hommes qui travaillent aux fossez de nostre nouvelle closture..... »

L'autre pièce, faite au château de Moulins le 20 septembre 1650 et contresignée Foison, est un acte émané du comte de Saint-Geran, lieutenant-général des armes du roi, gouverneur et sénéchal du Bourbonnais, capitaine de cent hommes d'armes, des ordonnances de Sa Majesté et maître de camp d'un régiment de cavalerie et d'un d'infanterie pour son service, le même personnage, du reste, qui a écrit les deux premières lettres dont il a été question. A l'aide de ce document, nous voyons encore que « les incursions et désordres » des frondeurs ne font toujours que continuer « dans la plus grande partie de cette province » ; qu'ils lèvent sans crainte des contributions sur les sujets du roi, qu'ils font des prisonniers, enlèvent les bestiaux et ravagent, en un mot, tout le pays, à tel point que le gouverneur, ainsi que M. de Lévy, n'ont pu achever la levée des

troupes. Il va sans dire que, toujours et toujours, se retrouve cette même plainte, le manque d'argent. Toutefois, l'action paraît cette fois devoir suivre les paroles ; la noblesse et le tiers-état sont appelés aux armes pour marcher contre l'ennemi, comme cela venait d'être résolu dans une assemblée tenue au château. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qui suit de cet important document

« . . . . Nous mandons très-expressement aux officiers du roy dans chacune chastelenie de cette seneschaussée, consulz et habitans des villes d'assemblée en toute diligence le plus grand ñombre de cavaliers et soldats les plus propres à porter les armes que lon pourra choïsir dans les dites villes et parroisses du ressort de chacune des dites chastelenies, pour se trouver le vingt huitième jour du présent mois à Souvigny et se joindre aux troupes que nous avons levées et que nous y ferons trouver pour les entreprises necessaires au bien du service de Sa Magesté et soulagement de cette province, lesquels officiers des dites villes et chastelenies mettront en même temps ordre de faire subsister p̃edant un mois les cavaliers soldats assemblés et fournis par chacun d'icelles, au rembourçement de laquelle despance il sera pourvue aussi que de raison, à quoy les dits officiers du roy et consulz travailleront incessament à peine d'en respondre en leur propres et privez noms : exhortons et ordonnons semblablement à la noblesse, qui est dans l'estendue de nostre gouvernement et y possédant fiefz, de monter à cheval d̃as le mesme temps pour se trouver en armes et équipage chacun selon son pouvoir pour servir le roy auprès de nous suivant les ordres qui leur seront par nous donnez et en notre absence par le dit sieur marquis de Lévy et autres marechaux de camp, qui doivent servir souz notre charge ainsi qu'il sera par nous réglé, a peine contre chacun des contrevenans à notre presente ordonnance d'estre déclarez desobeissans et rebelles au service de Sa Magesté, d'estre

procedé contre eux par saisie de leurs terres et seigneuries et d'estre par nous commis des hommes pour servir à leurs places, lesquelz ils seront tenus mettre en équipage d'armes et de chevaux et les soudoyer durant le temps de service à proportion des biens que chacun possede, et d'autant que jusqu'icy les peuples ont esté retenus de courir suz les ennemis et se deffandre de leurs incursions, leur engoignons aussitost qu'ils aprendront leur marche de sonner le toxain sur eux, les tailler en pieces en cas de resistance, ou s'en saisir si faire se peut et les conduire a la plus prochaine ville de la capture et iceux délivrer aux officiers du roy pour nous en faire la conduitte declarant de bonne prise leurs armes, chevaux et autres choses dont ils seront trouvez saisis, et afin que personne n'en puisse douter que chacun ait a obeir promptement, la presante sera a la diligence du substitut du procureur du roy publiée en toutes les villes et parroisses de notre gouvernement. »

VIII

Grâce à de précieux documents découverts par M. Meilheurat, membre correspondant de la Société d'Emulation de l'Allier, et dont plusieurs publications importantes (1) ont déjà largement profité, nous pouvons indiquer le retentissement que les troubles de la Fronde eurent dans une autre partie du Bourbonnais. Les registres paroissiaux du Donjon, « complets depuis François Ier (1525) jusqu'à l'établissement des municipalités, » renferment, en effet, entre autres renseignements, les indications suivantes dues au curé Girard Charnay, qui, de 1606 à 1653, ne laissa écouler aucune année sans y consigner quelque chose.

(1) La *Misère au temps de la Fronde* et *Saint Vincent de Paul*, par Alph. Feillet. — *Cabinet historique* de M. L. Paris.

« Le 1er février 1650, il passa par le Donjon environ 2,000 cavaliers que l'on dit être l'une des armées de M. le Prince, qui avaient passé à Vichy et sont allés vers Bellegarde, conduits par M. de Coligny. M. le gouverneur et M. de la Ferté ont fait battre le tocsin partout pour empêcher les autres... Les habitants du Donjon et des paroisses depuis Vichy jusqu'à Digoin ont été commandés à prendre les armes et à se défendre et empêcher que les gens de guerre de M. le Prince, qui venaient par l'Auvergne ne puissent passer par le Bourbonnais pour aller à Bellegarde. Suivant ce commandement, les habitants ont fait de fortes barricades, se sont bien armés, fait de bons corps de garde et veillé jour et nuit, tellement que nos ennemis s'en sont retournés, et peu de temps après les habitants, *fracti bello fatisque repulsi*, ont abattu leurs barrières, quitté leurs corps de garde et retourné leurs armes au ratelier........ »

IX.

Après la prise de Bordeaux par le parti de la cour, et le traité signé le 1er octobre 1650, contenant des articles plus favorables que la princesse de Condé ne pouvait l'espérer, puisque, outre une amnistie genérale pour tous ceux qui avaient pris les armes, il lui était permis de se retirer, avec son fils, dans l'une de ses maisons d'Angers, « si mieux elle n'aime aller à Montrond, à condition de réduire la garnison à deux cents hommes de pied et cinquante hommes de cheval, qui seront entretenus à nos dépens sur la recette de Berry. » Le 23 octobre, les deux envoyés du cardinal, M. d'Alvimar, officier d'infanterie, et Jean Fradet de Saint-Août, comte de Chateaumeillant, signèrent avec le gouverneur de Montrond, M. de Persan, une convention relative à cette forteresse, indiquant que tous les châteaux occupés de part et d'autre seraient rendus à ceux qui en avaient la garde avant les troubles, que les prisonniers seraient resti-

tués et que « les fonds accordés à la princesse pour la subsistance d'une garnison de 200 hommes et de 50 chevaux seraient acquittés sur les recettes générales du Berry et du Bourbonnais, et même sur l'élection de Saint-Amand, « par préférence à toutes les autres charges, » et mis entre les mains du sieur Damours, nommé commissaire et payeur de la garnison de Montrond. Le marquis de Persan s'engageait à sortir du château à l'arrivée de la princesse et du duc d'Enghien : en attendant, il était autorisé à laisser à Saint-Amand le régiment de cavalerie qu'il avait formé

. . . .

Les articles, à peine signés, furent publiés à Montrond, au bruit de l'artillerie, des tambours et des trompettes : bientôt on les publia également dans le Berry, le Bourbonnais et les provinces voisines (1). »

Ce ne fut, toutefois, qu'au mois de novembre que la princesse de Condé se rendit en Berry, et qu'au mois de février 1651 que les princes furent mis en liberté. C'est alors que recommencèrent pour notre Bourbonnais et de nouvelles luttes et de nouvelles misères. Ainsi, « le jour de Saint-Claude, 6 juin 1651, les régiments de Conti et de Bourgogne ont logé dans le Donjon et y ont fait beaucoup de maux, battu et rançonné plusieurs hôtes, rompu les meubles et emporté tout ce qu'ils ont pu, et délogé le lendemain (2). » Peu aimé de la cour, le prince de Condé quitte Paris en juillet pour se rendre lui aussi en Berry au mois de septembre, déclarant « qu'il entendait persévérer au service du roi, mais qu'il voulait faire la guerre aux mauvais ministres; qu'il n'agissait que pour le bien de l'Etat. » Malgré cela, ce ne fut qu'à Montrond qu'il se décida, quoique à regret, à faire la guerre. Laissant donc dans le pays, comme cela se voit dans les mémoires de La Rochefoucauld, le prince de Conti et MM. de Longueville et

(1) Raynal, tome IV, p. 328.
(2) Registres paroissiaux du Donjon.

de Nemours « pour y faire des levées et se rendre maître du Berry, du Bourbonnais et d'une partie de l'Auvergne, » sans oublier l'intendant de justice Vineuil, pour lever les tailles sur les deux premiers pays, accompagné du duc de La Rochefoucauld, il part pour Bordeaux « soulever le parlement et le peuple. »

X.

Instruite de tout ce qui se passait, la cour se déçide à se rendre en Berry où se tramaient toutes ces intrigues, et y arrive en octobre, avec quatre mille soldats. A l'approche du roi, les instigateurs, M. de Conti en tête, se hâtent de quitter Bourges et de se mettre à l'abri derrière les remparts de Montrond que dès le lendemain de l'arrivée de Sa Majesté, on résolut d'assiéger. Le comte de Palluau, Philippe de Clérambault, et le mestre de camp de Bougy y conduisirent donc immédiatement douze cents hommes de pied et cinq cents chevaux, y compris le régiment des gardes suisses et françaises ; tandis que l'autre partie de l'armée royale, confiée au comte d'Harcourt, était envoyée en Guyenne combattre le prince de Condé. Mais déjà le prince de Conti, la duchesse de Longueville et le duc de Nemours s'étaient empressés de rejoindre le prince de Condé à Bordeaux, laissant à Montrond MM. de Persan et de Baas pour veiller à la sûreté de cette place forte. En présence d'un tel état de choses, et contre des forces assez considérables amenées pour investir le principal boulevard du parti de Condé en Berry, les assiégés reconnaissant aussitôt qu'ils ne pouvaient défendre la ville de Saint-Amand quoique protégée par cette forteresse, pensèrent n'avoir rien de mieux à faire que de « détruire une partie des faubourgs et les bâtiments situés de manière à favoriser les assaillants. » Il va sans dire qu'on s'empressa de donner asile dans l'enceinte du château à toutes les personnes qui voudraient s'y réfugier

et d'y transporter tout ce qui serait de nature à pouvoir servir à la défense à laquelle on se préparait.

Ce fut dans la nuit du 16 octobre que le comte de Palluau commença les travaux d'investissement de la place de Saint-Amand dont la résistance, comme nous venons de le laisser supposer, ne pouvait être de longue durée. Toutes les mesures prises contre Montrond, on employa la fin de ce mois et tout le suivant à se rendre maître des différents châteaux des environs dont les garnisons étaient favorables à Condé ; c'est ainsi qu'Hérisson ouvrit ses portes à M. de Saint Geran, gouverneur du Bourbonnais. De telle sorte que Montrond « se trouva sans auxiliaires au dehors, étroitement bloqué par l'armée royale, et par conséquent condamné à succomber dans un délai plus ou moins long. Tout le pays, du reste, fut livré aux courses des soldats (1). » On ne saurait dire quelle fut la misère des campagnes et des villes des environs, occasionnée par toutes les courses des soldats ; surtout, si on songe à la famine qui désolait déjà depuis plusieurs mois cette partie de la France. De son côté, l'armée royale disséminée un peu partout, afin de pouvoir vivre, causait de tels ravages aux paysans, qu'indignés d'une telle conduite, qui ne tendait à rien moins qu'à les réduire à la dernière extrémité, ils finirent par s'enhardir jusqu'à repousser plus d'une fois la force par la force.

Le comte de Palluau s'était cru obligé d'aller, en janvier 1652, présenter ses hommages au cardinal Mazarin « dont le crédit semblait renaître ; » le mois suivant, de concert avec Bussy-Rabutin, il attaquait La Charité qu'occupait le régiment de Langeron dévoué au prince de Condé. En sorte que, commencé depuis plusieurs mois déjà, le siége de Montrond ne faisait que traîner en longueur. Cette sortie fut néanmoins très avantageuse à l'armée royale ; car, si on ne put s'emparer de la ville, on fut assez heureux pour obtenir que les habitants rompissent eux-mêmes deux ar-

(1) Raynal, tome iv, page 350.

ches de leur pont, ce qui rendait plus difficile aux frondeurs de pouvoir se porter au secours des assiégés. Cependant, malgré le succès de ses partisans, la cour n'était pas sans inquiétude sur le résultat final de tout ce mouvement; car il faut bien le dire, on n'était pas complètement rassuré sur la fidélité des gentilshommes des environs, entre autres de M. de Saint-Geran qui, paraît-il, éludait constammemt les ordres et les instructions qui lui étaient adressés pour conduire ses troupes renforcer celles qui étaient occupées à faire le siége de Montrond. Tantôt il les faisait avancer, tantôt il les faisait rentrer en Bourbonnais. Pour couper court à tant d'incertitude, et le forcer d'agir selon les ordres qu'il avait reçus de la cour, MM. de Palluau, de Baradas et Bussy Rabutin furent obligés de réunir des forces assez imposantes à Cérilly et de lui faire savoir « qu'ils avaient ordre de faire marcher ses troupes ou de les charger. » Le parti des frondeurs comptait bien aussi un certain nombre de partisans dans le Bourbonnais, puisque M. de Palluau fut obligé de se rendre à Moulins, pour empêcher MM. de Coligny et de Lévy de réunir des soldats qu'ils se proposaient de conduire au secours des défenseurs de Montrond.

A la fin de mai et pendant tout le mois de juin, les travaux du siége furent, malgré tout ce qui manquait, poussés avec plus d'activité et d'ensemble. Les circonvallations étaient tracées, les tranchées ouvertes, des mineurs en assez grand nombre occupés à cette œuvre de destruction, lorsque le comte de Palluau reçut, au commencement du mois d'août, l'ordre de lever le siége. Heureusement que sur sa demande cet ordre fut retiré, puisque le 15 de ce même mois, le gouverneur de Montrond, le marquis de Persan, fut forcé, vu la détresse à laquelle les assiégés étaient réduits, d'entrer en pourparlers avec ses ennemis. Il s'engageait à rendre Montrond, si, dans quinze jours, il ne lui arrivait pas un secours, à condition néanmoins que lui et tous ses soldats, au nombre de cent quarante environ, auraient la vie sauve, qu'ils sortiraient avec les honneurs militaires et

qu'on leur fournirait jusqu'à Montargis des vivres « au taux de l'armée. » Si le secours si impatiemment attendu arrivait, le même marquis de Persan s'engageait, en retour, à ne pas inquiéter les ouvriers et soldats occupés à faire dans la ville de Saint-Amand tous les travaux de défense que lui, comte de Palluau, jugerait utiles.

En apprenant cette capitulation, Condé s'était empressé, comme on le pense bien, d'envoyer de Saint-Cloud où il était alors campé, au secours de la place, M. de Briord, à la tête de cinq cents chevaux. Malgré toutes les difficultés d'une telle entreprise, ces nouvelles troupes parvinrent à déjouer les forces envoyées pour leur fermer le passage ; car, au lieu de passer la Loire à La Charité, elles la passèrent à Chateauneuf, et « au lieu de laisser Bourges à main gauche, comme on le présumait, Briord avait voulu s'approcher du Bourbonnais, pour favoriser la levée de boucliers de MM. de Saint-Geran, de Coligny, de Lévy et de Valençay, qui réunissaient à la hâte des gentilshommes, afin de le rejoindre. Bussy partit aussitôt et se rendit à Bannegon, où il fit rompre les ponts jetés sur un marais que forme la réunion de l'Auron et du Sagonnin. » (1). Parvenus à rejoindre Briord à Baugy, avec quinze cents chevaux, MM. de Lévy et de Valençay se mirent à leur tour à la poursuite de quelques troupes commandées par deux gentilshommes du Bourbonnais MM. de Franchesse et de la Pierre. Forcés de se « retirer du côté de Cérilly, » ces nouveaux auxiliaires ne purent donc pas aller rejoindre le comte de Palluau devant Montrond ; tandis que à la tête de « huit escadrons de cent maitres et deux cents mousque- « taires en quatre pelotons » M. de Briord « délicat au dernier point sur l'honneur » s'avançait aussi près que possible de cette place d'armes. Malheureusement, tout ce qu'il put faire fut de tirer qnelques coups de pistolet aux avant postes, pour se diriger ensuite en toute hâte « vers Sancerre avec les

(1) Raynal, tome IV, pages, 357, 358.

gentilshommes du Bourbonnais. » Cette tentative hardie ayant échoué, M. de Persan, n'ayant plus aucune espérance, se vit forcé, le 1er septembre, d'exécuter la capitulation faite le 15 août précédent. Aussitôt M. de Palluau fut chargé par le roi de veiller aux opérations et aux travaux de destruction des fortifications de Montrond.

XI.

Avec Cérilly, Ainay-le-Château doit encore être nommée une seconde fois, à cause de la part qu'elle prit forcément à la fin de ces troubles de la Fronde. Qu'on juge de la malheureuse situation de cette ville forcée, dès l'arrivée de M. de Palluau devant Montrond, de « fournir aux troupes royales toute espèce de munitions. » Les déprédations étaient poussées si loin « qu'on s'empara même par violence des gerbes de blé dans les granges des fermiers. » On alla même jusqu'à lui imposer de nourrir à discrétion pendant quarante-un jours les compagnies du régiment de Joyeuse et de recevoir en étape les régiments de cavalerie de Claire Richelieu et de Trassy. Pendant la moisson, on enlevait le blé ; pendant les vendanges, le vin ; et, en tout temps, on ne se fit pas faute de mettre la main sur les bestiaux. En un mot, la détresse fut si grande que les malheureux laboureurs ne purent pas ensemencer leurs terres, qu'une foule d'habitants dut abandonner le pays, et que les deux tiers moururent de faim. (1).

Quelles ruines et quelles misères ces marches et contremarches de soldats, se dirigeant depuis si long-temps snr Montrond, soit pour défendre cette forteresse, soit au contraire pour l'attaquer, n'ont-elles pas dû occasionner ? Ce que nous connaissons déjà de Cérilly, d'Hérisson, d'Ainay, et de Montrond, nous laisse facilement supposer ce qui dut forcément arriver à beaucoup d'autres villes, ainsi qu'à

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, page 237 du *Voyage pittoresque*.

toutes les campagnes environnantes. Et pourtant, ce n'est là malheureusement que quelques pages du lugubre drame qui se déroule partout. Combien d'autres pages nous restent encore à lire ! A l'aide des registres paroissiaux du Donjon, si heureusement consultés par M. Meilheurat, nous allons pouvoir faire connaître toutes les horreurs dont cette autre partie du Bourbonnais fut le théâtre.

XII.

La Fronde a été sans doute la cause de bien des malheurs, de beaucoup de souffrances; mais, il n'est pas juste, pour cela, de lui attribuer tous les maux qui frappèrent à cette époque les populations. Sans remonter bien haut, sans parler par conséquent et des guerres des anglais et des guerres de religion et de la ligue, le curé Girard Charnay s'est chargé de répondre d'une manière péremptoire à ceux qui seraient tentés de soutenir une telle opinion, du moins en ce qui concerne notre pays, et assurément l'on ne peut pas dire que cette thèse ait été faite pour les besoins de la cause. C'est par lui, en effet, que nous savons qu'en juin 1632, Monsieur traversa le pays avec dix mille cavaliers au moins, arriva au Donjon le 27 et le 30 à Vichy. Ce premier passage de troupes en amena forcément un second, celui de l'armée royale qui, quinze jours après, ayant à sa tête M. de La Force, poursuivit Monsieur jusqu'à Digoin avec cinq mille hommes. Peu de temps après, c'est M. de Schomberg qui passe à « Molins » avec quatre mille hommes de troupes royales. Enfin, au mois d'août, c'est Louis XIII et toute la cour qui traverse le pays, en compagnie de vingt mille hommes, toujours pour faire poser les armes au même adversaire ; « quatre-vingts charrettes chargées de mèches et de balles à mousquet » sont alors passées par le Donjon. La Fronde, comme nous venons de le voir, ne peut donc pas avoir le triste privilége de toutes les calamités qui

désolèrent notre pays, pendant la première moitié du xviie siècle ; elle ne fit que continuer un état de choses qui, depuis des siècles, venait trop souvent, et pendant trop longtemps, réduire à toute extrémité les populations, époque cependant que tant de gens regardent encore comme l'âge d'or de la société et qu'heureusement nous avons pour toujours laissé loin derrière nous.

XIII.

Mais, outre ce que nous savons déjà, concernant le pays joignant les frontières du Berry, que pouvons-nous mettre encore à la charge de la Fronde, à l'autre extrémité du pays joignant actuellement le département de Saône-et-Loire ? Hélas ! encore et toujours la désolation et la ruine si tristement caractérisées par les quelques lignes suivantes de M. Feillet : « Dans le Bourbonnais, toujours d'après les registres du Donjon, la coupe de blé seigle (mesure de trente livres ou double décalitre, dont le prix ordinaire était dix sols) est vendue communément 40 sols en fin de cette année 1651 (1). » Laissons encore la parole, sur un autre sujet, à ces mêmes registres et à ceux de Montcombroux. Dans les registres paroissiaux de Montcombroux, il n'y a aucune trace de mariage pendant les trois années 1650, 1651, 1652 ; en 1648, il y en avait 3 ; un seul en 1649, et 4 en 1654. « Au Donjon, on trouve des mariages, mais le nombre diminue considérablement : au lieu de 15 unions célébrées en 1649, on n'en trouve plus que 4 en 1650, 7 en 1651, 8 en 1652 et 6 en 1653 (2). » Il en sera de même en ce qui concerne les naissances. Au Donjon, « les naissances qui, en 1649, s'élevaient à 42, ne sont plus que de 28, 32, 23, 32, 27 pendant les cinq années (1650-1655) ; les décès avaient été de 7 en 1649 ; en 1650, ils montent à 12 ;

(1) Feillet, p. 303.
(2) Feillet, p. 371.

à 18, dans chacune des années 1651 et 1652 ; à Montcombroux, qui ne voyait d'ordinaire qu'une seule inhumation par année, elles vont à 6 en 1651 et à 5 en 1652; nous ne revenons au chiffre normal de l'unité qu'en 1654 (1). » Les quelques lignes suivantes, encore empruntées aux registres paroissiaux du Donjon, achèvent de peindre le triste état dans lequel était tombé le pays : «..... Le 16 mars 1650 sont arrivées au Donjon trois compagnies de cavalerie, qu'il faut nommer tyrans, cruels et diables, lesquelles ont demeuré sept jours au Donjon et y ont fait les plus grandes extorsions, rançons et excès que personne ait connu ni ouï dire. On dit que c'est M. le gouverneur et M. de Gaumin, intendant à Moulins, qui nous ont envoyé ce déluge, afin de contraindre le pauvre peuple de payer toutes les tailles encourues depuis 1647, 1648, 1649 (2). »

XIV.

Dans cette affreuse misère, qui frappe plus ou moins toutes les populations du royaume, d'où viendra le secours, qui songera à apporter quelque remède à une situation si désespérée ? Pourquoi faut-il être obligé de dire que ce ne sera pas la cour de France et toute cette noblesse que nous venons de voir, il n'y a qu'un instant, réduire le pays à toute extrémité. « A la cour, lisons-nous dans le remarquable ouvrage de M. Feillet, on avait le temps, le courage de s'amuser, on trouvait de l'argent pour les plaisirs, lorsque toute la France s'épuisait en aumônes insuffisantes pour essayer de combler cet abîme béant. De février en mai, il ne se passe guère de semaine qu'il n'y ait mascarade en forme de ballet, ballet proprement dit, entre autres, celui de Cassandre, 26 février 1651, où l'on trouve le nom de Molière dans la quatrième entrée ; comédie, collation, mu-

(1) Feillet, p. 373.

(2) Feillet, p. 263,

sique des vingt-quatre violons pendant la collation, feu d'artifice, soit au Palais-Cardinal, au Louvre ou chez des courtisans comme le président Tubeuf. Les expéditions militaires même n'empêchent pas les plaisirs : à Poitiers, dit la feuille, officieux rapporteur des faits et gestes du jeune monarque, « le roi continue de prendre ses divertissements au manége et au bal, comme la reine ses dévotions (1er janvier 1652) (1). » Aussi, dans un pamphlet en vers de l'époque, *la France affligée*, se permet-on de faire tenir au roi ce triste langage :

« Si la France est en deuil, qu'elle pleure et soupire ;
Pour moi, je veux chasser, galantiser et rire. »

Qui donc enfin, prendra en main l'organisation et la direction des secours que tout un peuple réclame ; quel sera ce sauveur si impatiemment désiré ? Qui aurait pu le croire ; ce sera un enfant du peuple, un pauvre berger des Landes, Vincent de Paul. C'est dans l'ouvrage de M. Feillet auquel nous avons fait, chemin faisant, plus d'un emprunt, qu'il faut apprendre à connaître cette grande et sainte figure, l'honneur du catholicisme et de l'humanité tout entière qui le revendique comme un de ses plus glorieux enfants. C'est, en effet, avec un cœur de chrétien et d'apôtre que Vincent de Paul va répondre aux cris de détresse et de désespoir poussés par tout un peuple, et par ses missions et ses institutions de toute sorte, entreprises et créées dans le noble but d'apporter quelque soulagement tant au moral qu'au physique des populations, comme nous l'apprennent les *Relations*, espèce de petit journal destiné « à signaler à la pitié publique la détresse de la capitale aussi bien que celle des provinces, » Vincent de Paul fut donc l'âme de toutes les institutions charitables de cette époque si troublée et si malheureuse. Toutefois, quant à ce que la charité

(1) Feillet p, 305.

de notre saint put faire pour le Bourbonnais, nous n'en sommes réduits qu'à de simples conjectures, n'ayant absolument aucun document à cet égard. Nous aimons cependant à penser que son action bienfaisante put se faire sentir jusqu'au milieu de ce pays, et ce qui peut assez raisonnablement nous le faire supposer, c'est que nous voyons le Berry être visité par des prêtres dévoués, les dignes coopérateurs de Vincent, comme en fait foi une pièce charitable du temps intitulée : *Avis aux fidèles sur les necessités et misères extrêmes de plusieurs provinces* (1). Quoi qu'il en soit, ce grand mouvement de charité ne put faire autrement que d'adoucir au moins un peu les souffrances des malheureux habitants du Bourbonnais.

XV.

Nous venons de retracer, avec tous les détails que nous avons pu recueillir çà et là, le retentissement que ces deux grands faits de notre histoire, les guerres de religion et les troubles de la Fronde, ont eu dans notre province ; sachons maintenant mettre à profit les leçons qu'ils renferment, nous souvenant que l'histoire doit être l'institutrice et des individus et des peuples Aussi, est-ce par les paroles suivantes de l'historien et controversiste Palma Cayet que nous

terminons ces études : « Pour ce que l'histoire est la maîtresse de la vie, j'ay taché de réciter au vray les choses comme elles sont advenues....., afin que si les Français tumbent à l'advenir en pareils troubles (que Dieu ne veuille par sa grâce), que ce qui est advenu de ce temps leur serve d'exemple (1). »

(1) Cette citation de Palma Cayet se trouve à la dernière page du dernier volume de l'*Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, par M Imberdis.

PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

Notice bibliographique sur Durand de Saint-Pourçain, brochure de 24 pages publiée dans le 7e vol. du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, janvier 1859.

« Cet illustre théologien fut le premier, voyons-nous dans le dictionnaire de Moreri, qui, sans s'assujétir à suivre les principes d'aucun autre, prit des uns et des autres ce qu'il jugea à propos, et avança quantité de sentiments nouveaux, ce qui lui a fait donner le nom de docteur très-résolutif. »

La vie de Durand de Saint-Pourçain, qui se faisait gloire d'aimer la vérité par-dessus tout, tout en conservant la charité envers tous, réalisa, on peut le dire, cette belle pensée de Madame Swetchine : « *qu'il faut travailler sans se lasser à rendre sa piété raisonnable et sa raison pieuse.* » Durand partage avec Auriol la gloire d'avoir préparé la voie à Guillaume d'Ockam, dont il fut le maître, pour frapper le dernier coup à la doctrine réaliste. Avec les auteurs du *Gallia Christiana*, nous le proclamons :

excellent, fameux et antique maître en théologie. Avec M. Haureau, dans son savant ouvrage sur la philosophie scolastique, nous n'hésitons pas à le placer au nombre des principaux docteurs du XIVe siècle, et, en lui rendant cet hommage, nous ne faisons que sanctionner le jugement de ses contemporains. Pour nous, son plus grand mérite, son véritable titre de gloire aux yeux de la postérité, c'est d'avoir voulu être et d'avoir été lui-même. Grand et salutaire exemple, nécessaire aussi bien aux hommes d'aujourd'hui, qu'il le fut pour ses contemporains. Honneur donc à sa mémoire !

Notice sur Jean Benoist, docteur en théologie de la maison de Navarre et curé des Saints-Innocents à Paris, mort en 1573. *(manuscrit).*

Le fait le plus saillant et le plus caractéristique de la vie de ce théologien est le démêlé qu'il eut avec son vicaire, l'abbé Semel, au profit duquel il avait résigné son bénéfice. Il intervint à ce sujet, le 29 avril 1558, un arrêt du Conseil privé par lequel J. Benoist, qui avait résigné son bénéfice sans condition, et en extrémité de maladie, fut reçu à y rentrer. Cet arrêt se trouve aux pages 1942 et 1943 du 4e vol. des Edits et ordonnances des rois de France depuis saint Louis jusqu'à Henri IV, par Fontanon, avocat au Parlement de Paris.

On a de lui : 1° des notes marginales sur toute l'Ecriture-Sainte, imprimées à Paris en 1565 chez Macé ; 2° un recueil de Scholies, tirées des interprètes grecs et latins, sur les quatre Évangiles et sur les actes des Apôtres, commencé par Jean de Gaigni ; 3° une nouvelle concordance des deux Testaments par phrases.

Dans cette étude, lue en juin 1859 à la Société d'Emu-

lation de l'Allier, M. Bouchard établit par des preuves authentiques que c'est à tort que certains biographes ont fait naître J. Benoist à Verneuil, l'une des dix-sept châtellenies de l'Ancien Bourbonnais. Ce personnage est complétement étranger à notre contrée ; il appartient à la Normandie et est né à Verneuil, chef-lieu de canton du département de l'Eure. Les preuves les voici : Dans la bibliothèque sacrée du Père Le Long, prêtre de l'Oratoire, au volume deuxième et dernier, nous trouvons à la table de l'ouvrage l'indication suivante : *Benedictus Joannes*, NORMANUS, *Vernolii natus. Biblia latina vulgatœ editionis recensuit, scholiisque illustravit.* Le mot NORMANUS signifie bien, pensons-nous, que la Normandie est la patrie de ce théologien. Dans la bibliothèque des R. P. Richard et Giraud dominicains, nous trouvons : Benoist J. né à Verneuil au *Perche* ; et nous savons que cet ancien pays de France, le Perche, était situé entre la Normandie, le Maine, l'Orléanais et l'île de France. Enfin, le dictionnaire historique de Moreri fait justement mention, avant l'article consacré à ce Benoist, d'un autre Benoist, théologien lui aussi, et né dans le département de l'Eure ; ce qui prouverait encore ce que nous avançons, si ces deux personnes appartenaient à la même famille, et tout le fait supposer, puisque Moreri, en donnant Verneuil, pour lieu natal à notre théologien, n'indique pas de quel Verneuil il entend parler.

Notice biographique et littéraire sur Blaise de Vigenère, brochure de 17 pages publiée dans le 8e vol. du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier,* juin 1861, avec un portrait dû à Th. de Leu.

« Le public a cru faire justice à Vigenère, dit Adrien Baillet, de lui donner le second rang après Amiot parmi les

illustres traducteurs français. En effet, on a toujours jugé que s'il a été surmonté en quelque chose par un traducteur, il a en récompense passé de fort loin tous les autres qui s'étaient mêlés de traduire jusqu'alors ; et que s'il a eu un supérieur, il n'en a point eu d'autres qui lui furent égaux jusqu'à la réforme de notre langue. » C'est donc à bon droit que nous pouvons compter Vigenère au nombre des illustrations du XVI[e] siècle, et lui donner un rang élevé parmi les hommes dont nos annales bourbonnaises doivent enregistrer avec orgueil les noms.

Notice biographique sur Henri Griffet, brochure de 60 pages publiée dans le 8[e] vol. du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier,* avec un portrait par M. Queyroy, 1863.

Après un coup d'œil rapide jeté sur la vie et les œuvres de trois autres membres de cette famille, le jésuite Claude Griffet, et les deux neveux Antoine-Gilbert Griffet de la Baume, infatigable traducteur, et Charles Griffet de la Baume mort à Nice, le 10 mars 1800, ingénieur des Alpes maritimes, M. Bouchard arrive au personnage qui fait tout particulièrement le sujet de cette étude, à Henri Griffet, né à Moulins, le 9 octobre 1698, d'une famille ancienne dans la magistrature et l'étudie tour à tour comme théologien, comme moraliste, comme orateur chrétien et comme historien.

Disons avec les *Siècles littéraires de la France* de Desessarts : « qu'une mémoire heureuse, un esprit facile, joint à beaucoup d'amour pour le travail, donnèrent à Henri Griffet les moyens de se livrer avec succès à plusieurs genres de littérature. » Nous sommes heureux de pouvoir

ajouter, à la louange de notre compatriote « écrivain laborieux et estimable » que peu de vie fut mieux remplie par l'étude et par le travail : par l'étude des grands problèmes de l'existence humaine dans ses rapports avec Dieu et dans les rapports des hommes entre eux ; et par le travail par excellence, l'apostolat des âmes. A son exemple, sachons nous mettre au-dessus des préjugés et des passions humaines, et ne craignons pas de proclamer le mérite d'un de nos compatriotes, malgré sa qualité de membre d'une Société que l'histoire a depuis longtemps jugée. Si nous nous sommes étendu avec complaisance sur ce sujet, si nous avons extrait des œuvres de Henri Griffet tant de pages, c'est que nous avons cru que, pour honorer sa mémoire, nous devions surtout, et avant tout, fait revivre au milieu de nous, et dans leur style, des pensées aussi élevées et aussi pratiques que celles qu'il nous a léguées dans les différents ouvrages dont nous avons parlé. « Etablir, comme il le dit lui-même dans une de ses méditations pour chaque jour de l'année, le règne de Dieu dans son âme et s'il se peut dans celles des autres, » tel a été, si nous ne nous trompons, le but de la vie entière de notre compatriote. Quel monument n'aurions-nous pas élevé à sa mémoire, si cette pensée était entendue, si cet exemple était suivi !

Nous nous permettons de reproduire ici la note que M. le Dr A. Mignot, lauréat de l'Institut, et l'un des fondateurs de l'hospice cantonal de Chantelle, a bien voulu faire paraître, sur ces deux dernières notices biographiques, dans le numéro du *Mémorial de l'Allier*, du 21 juin 1864.

« Tirer de l'oubli le nom des hommes qui, à certaines époques, ont illustré une province, est, tout à la fois, une œuvre d'érudition et de patriotisme. Les générations, les yeux fixés vers l'avenir, négligent trop souvent le culte du

passé ; éprises des gloires et des idées nouvelles, elles ignorent les richesses de leur propre héritage, et, lorsque la main d'un jeune savant remet en lumière la figure de l'un de ces ancêtres remarquables tombés de leur piédestal, on la contemple avec une surprise mêlée d'orgueil.

Ce travail réparateur pour la mémoire de deux de nos compatriotes, Blaise de Vigenère, savant traducteur du XVI[e] siècle, et le jésuite Henri Griffet, éloquent prédicateur et historien du XVIII[e] siècle, vient d'être accompli avec succès par M. Bouchard, avocat à Moulins, membre distingué de la Société d'Emulation.

Le premier, né à Saint-Pourçain, eut une existence multiple : la liste variée de ses productions porte bien le caractère de la science de son temps, plus nourrie d'hypothèses que de faits, de réminiscences que de découvertes, science confuse et mal réglée, comme le langage de ses écrivains, mais féconde, car elle préparait à la fois la réforme du langage et celle de la science elle-même. Vigenère eut le mérite de contribuer par ses nombreuses et doctes traductions à cette renaissance littéraire qui caractérisera l'époque où il vécut, et la gloire d'être placé, par ses contemporains, au premier rang, après Amyot.

Le portrait de Henri Griffet, né à Moulins, est présenté avec plus de détails. M. Bouchard apprécie dans une juste mesure et fait connaître par des extraits bien choisis, l'éminent orateur chrétien, qui, sans égaler Massillon, dont il fut le successeur devant un auditoire royal, eut ses qualités propres et d'un genre différent, et peut encore être offert comme modèle : disons à la louange de sa ville natale, qu'elle lui a donné de nos jours, dans la chaire sacrée, de dignes continuateurs. A ces titres, il faut encore ajouter celui d'historien estimé.

Il dut cependant partager les destinées de son ordre, banni par le Parlement, et se retirer à Bruxelles où il mourut. Les rigueurs qui attristèrent la dernière partie de sa

carrière achèvent à nos yeux d'honorer sa mémoire ; car il n'y a de véritable grandeur que celle que l'adversité à consacrée. — « C'est, dit un ancien, à la manière dont ils la supportent que se montrent la valeur et la différence des hommes. »

En lisant cette intéressante notice biographique, on éprouve l'impression que traduit cette pensée de Lavater, qui lui sert d'épigraphe et à nous de conclusion :

« Une vie morale, spirituelle, religieuse, excite aussi dans les autres des idées morales, spirituelles, religieuses. »

Note lue à la *Société d'Emulation de l'Allier,* le 17 avril 1863, sur un ouvrage de M. Rosseeuw Saint-Hilaire, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, auteur d'une histoire générale d'Espagne et membre correspondant de la Société, intitulé : *Etudes religieuses et littéraires.* (Paris, Dentu et Meyrueis, 1863, 1 vol. in-12).

Contentons-nous de dire ici, que le morceau le plus considérable de ce recueil est une brochure, *Ce qu'il faut à la France*, publiée à la fois chez Dentu et dans la *Revue Chrétienne*, en février 1861. « On a beaucoup fouillé dans l'*Histoire de France* depuis quelque temps, dit M. Rosseeuw Saint-Hilaire, on s'est placé pour l'écrire à des points de vue nouveaux, la démocratie, le Tiers-État, les communes, etc..... Il n'y en a qu'un qu'on ait oublié, c'est le point de vue de la religion ; or, c'est à celui-là que nous voulons nous placer. » Cette étude historique et religieuse est divisée en cinq parties. La première période va de Clovis à la mort de Saint-Louis ; c'est l'époque des croisades et avec elles de la piété militante. Les cloîtres et la lutte avec le Saint-Siége, c'est-à-dire de la mort de Saint-

Louis à la pragmatique sanction de Charles VII, forment la deuxième période. La troisième, de François I[er] à Richelieu, embrasse le Concordat et la Réforme. Le jansénisme et la révocation de l'édit de Nantes forment la quatrième période qui se déroule de Richelieu à la mort de Louis XIV. La cinquième et dernière, de la mort de Louis XIV jusqu'à nos jours, est intitulée la *France sans Dieu.* « Dans cette revue trop rapide, lisons-nous dans la conclusion, deux traits saillants auront frappé tout esprit libre de préventions : il y a toujours eu de la piété en France, et cette piété a toujours fait fausse route. . . . . Battue de tant d'orage, brisée sur tant d'écueils, notre pauvre France n'a plus qu'un port où elle puisse s'abriter, et ce port c'est l'Évangile ! » Et ailleurs : « . . . . . Sans l'Evangile, tout en France est et restera frappé de stérilité, les lettres, les arts, les institutions politiques et sociales ; sans lui, il n'y aura jamais pour notre pauvre pays, ni repos, ni sécurité, ni bien-être, ni gloire digne de ce nom. Ce que je dis ici, je l'ai dit partout, dans ma chaire comme dans mes livres, et je le répéterai, avec une conviction toujours plus ardente, tant qu'il me restera un souffle de vie ; car Dieu m'a fait la grâce, que comme ce livre, ma vie entière converge maintenant vers un seul but ; et dussé-je ne pas l'atteindre, il me restera du moins la conscience d'y avoir tendu. » Quel but plus noble, plus élevé, et pour le dire en un seul mot, plus chrétien, peut-on donner à sa vie et à ses travaux ? La foi, une foi éclairée et ardente peut seule suggérer de telles pensées. Aussi, nous écrierons-nous avec M. Rosseuw Saint-Hilaire, dans une de ses leçons de la Sorbonne, la *Restauration d'Israël :* « Ah ! passons-nous de main en main, comme aux fêtes de la Grèce, ce flambeau sacré dont il faut raviver la flamme ! Luttons courageusement pour empêcher ces saintes traditions, la foi, le devoir, le dévouement, le sacrifice, de disparaître du monde et de se laisser prescrire ! »

Le Musée de Moulins. *(manuscrit.)*

Ce travail a été lu en grande partie déjà à la Société *d'Émulation de l'Allier* (séances du 14 août 1863 et du 2 décembre 1864) et sera bientôt complétement terminé. Faire connaître d'une manière générale et succincte les richesses et les raretés de notre Musée, et tout particulièrement celles de l'art céramique, tel est le mobile qui nous a engagé à entreprendre cette étude. Inutile de dire que toute prétention scientifique est loin de notre pensée et que ce n'est qu'une œuvre de vulgarisation que nous avons tentée.

Etude sur Bernard de Ventadour et Bertrand de Born.

Cette étude a été écrite pour répondre à une des questions du programme des *Assises scientifiques* du centre, tenues à Limoges au mois de décembre dernier. Voici ce que nous lisons dans le numéro du jeudi 27 décembre 1866 du *Courrier du Centre* (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse), « M. le Préfet, ayant déclaré la séance ouverte, a invité M. Bouchard, secrétaire-général des Assises du Bourbonnais, à lire un travail sur deux célèbres troubadours limousins : Bernard de Ventadour et Bertrand de Born. Ce travail conciencieux et élégant a été écouté avec intérêt. M. le Préfet a remercié l'orateur au nom de l'assemblée et en son nom particulier du plaisir qu'il a causé. »

Articles parus dans le Messager de l'Allier

Un bon livre.

Sous ce titre, M. Bouchard se proposait de populariser le *Manuel d'Agriculture* que M. Théodore Chevalier venait de publier chez Desrosiers. Après avoir fait connaître la division de cet ouvrage tout élémentaire, il terminait son article, en disant, que cette publication, faite sous le patronage de l'administration et de la Société d'Agriculture de l'Allier, était un encouragement donné aux personnes qui s'intéressent à nos populations rurales, et qui savent qu'avec le pain matériel, nous nous devons aussi le pain de l'intelligence, afin que l'homme s'élevant de plus en plus vers Dieu, vive en paix sur cette terre où il n'a été placé que pour se perfectionner. (Numéro du mercredi 10 février 1858.)

Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, par Edmond Tudot, 1 vol. in-4°, Moulins, chez Desrosiers, Paris chez Rollin.

L'ouvrage de M. Tudot, dont M. Bouchard a rendu compte dans trois articles successifs, se divise en deux parties principales : 1° Considérations générales au sujet des pièces de cette collection, et 2° description des planches. Au texte se trouve joint un atelas du même auteur qui ren-

ferme tous les objets en argile blanche trouvés dans le département de l'Allier. L'étude attentive de ce livre et l'examen intelligent des planches peuvent fournir de précieuses données à toutes les personnes qui s'intéressent à notre Bourbonnais et qui étudient son histoire.

Depuis lors, la mort est venue enlever, à ses travaux et à ses amis, cet artiste et ce travailleur infatigable. (Numéros des 27 décembre 1860, 4 et 6 janvier 1861.)

Droit criminel à l'usage des Jurés. Science morale, code et vocabulaire du Jury par Gustave Bascle de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau, Paris, 1 vol. in-8° chez Cotillon.

Populariser un livre comme celui-là, c'est rendre un véritable service à toutes les personnes qui peuvent être appelées à remplir les nobles et délicates fonctions de jurés. — Qu'attend de moi la Société ? Quelle garantie en exige-t-elle ? Voilà la double question que trop rarement se posent les hommes appelés à remplir les fonctions de jurés. Pour résoudre ces questions, M. de Lagrèze étudie et commente, en jurisconsulte et en moraliste profond, l'article 312 du Code d'instruction criminelle, « admirable résumé des conditions sous lesquelles la Société leur remet ses pouvoirs. » En un mot, cet ouvrage clair, profond et simple tout à la fois, devrait être le *vade-mecum* du juré qui a à cœur de remplir ses devoirs avec intelligence et conscience. (Numéro du vendredi 24 mai 1861.)

Histoire de la fondation de l'hôpital cantonal de Chantelle par M. le Dr A. Mignot, lauréat de l'Institut, l'un des fondateurs.

L'histoire de la fondation de l'hôpital cantonal de Chantelle est écrite, disons-le à la louange de son auteur, avec l'esprit et le cœur d'un philanthrope chrétien. Le but que M. le Dr Mignot s'est proposé en l'écrivant et en la publiant, a été tout d'abord de faire connaître les moyens employés pour arriver à la réalisation de cette grande et bonne pensée, les difficultés inséparables d'une entreprise de ce genre, et les résultats précieux auxquels on était arrivé. C'est encore là un exemple à populariser, car il peut suggérer à quelques autres personnes de bonne volonté, l'idée de prendre une initiative de ce genre, afin de doter leur canton d'une institution si utile.

Cet ouvrage se vendait au profit de la fondation d'un hospice cantonal à Chantelle, aujourd'hui constitué. Poursuivant son œuvre, M. le Dr Mignot a fait paraître, en 1865, l'histoire du projet de fondation de cet établissement de bienfaisance, avec cette épigraphe : *Soutenir les faibles, c'est l'œuvre des forts.* (Numéro du dimanche 5 avril 1863.)

Cours de législation usuelle pour l'instruction professionnelle des ouvriers par Ch. Rameau, licencié en droit, officier d'académie, 1 vol. in-12, Paris, chez Napoléon-Chaix et Cie.

Tout ce qu'il importe le plus à tout le monde de connaître touchant le droit civil, le droit commercial, industriel et administratif, se trouve renfermé dans ce petit volume de 314 pages dont le prix n'est que de 1 fr. — En

terminant son article, M. Bouchard s'exprimait ainsi : Assurément, voilà un livre bien propre à éclairer, à instruire et à moraliser le peuple, tout en lui faisant comprendre que partout et toujours le législateur surveille avec la plus grande vigilance l'intérêt du faible et de l'ignorant. Sa place est toute marquée dans ces bibliothèques populaires dont le gouvernement de l'Empereur s'occupe avec cette sollicitude qu'il sait apporter à tout ce qui a trait au bien-être matériel et moral des masses. (Numéro du mercredi 24 juin 1863.)

Œuvre de la commune de Frotey (Haute-Saône).

A plusieurs reprises, M. Bouchard a cru devoir appeler l'attention des lecteurs du *Messager* sur cette œuvre capitale et moralisatrice par excellence de créer une commune modèle, c'est-à-dire un centre de population dans lequel tout soit établi de façon à concourir au développement du corps, de l'esprit et du cœur de ses habitants. Telle est l'œuvre sainte à laquelle a voué son intelligence et ses forces, un homme de bien et de bonne volonté, M. Auguste Guyard. Voulez-vous savoir quel est le moyen employé par notre philanthrope pour arriver à régénérer son pays natal ; méditez ces paroles renfermées dans son *Bulletin de l'Œuvre* (5e et 6e livraisons) : « Il faut réformer les Sociétés, dit-il, non par des secousses révolutionnaires, mais par des évolutions pacifiques ; non par ces systèmes absolus qui veulent refondre la Société d'un bloc, mais par l'amélioration, pas à pas, des éléments constitutifs des Sociétés : l'individu, la famille, la commune. » Avec le digne enfant de Frotey et de la France, nous terminions notre premier article de propagande par ce chaleureux appel que nous voulons reproduire encore : « A l'œuvre donc, hommes d'intelli-

gence, de paix et de bon vouloir de toutes les religions et de toutes les sectes : *sursum corda !* Sortons un instant de l'étroitesse de nos dogmes particuliers, pour nous élever ensemble et communier sur les hauteurs au sein des dogmes universels ! Et si là, par hasard, il y avait encore des froissements, *Excelsior !* Montons plus haut ! Elevons-nous jusqu'à Dieu, source commune, principe fondamental, lien indissoluble des êtres ; à Dieu, religion des religions, tolérance infinie de toutes les tolérances humaines. » L'œuvre de Frotey-les-Vezoul se fait principalement par des abonnements aux *Lettres aux gens de Frotey* (10 fr.), et au journal *la Commune modèle* (10 fr. par an). Les personnes qui voudraient avoir ces *lettres* ou s'abonner au *journal* doivent s'adresser à M. A. Guyard, fondateur de l'œuvre, rue de Fleurus, 31, à Paris. Il est bon d'ajouter, en terminant, que certains autres ouvrages de M. Guyard se vendent aussi au profit de l'œuvre.(Numéros du 24 avril, du 12 juillet et du 14 août 1865).

Société pour la propagation des connaissances utiles.

S'il est une œuvre utile et moralisatrice par excellence, c'est bien celle de la vulgarisation des notions d'instruction et d'éducation que tous devraient posséder, pour pouvoir accomplir la tâche pour laquelle Dieu nous a tous placés ici-bas — Faire connaître le rapide développement de la Société pour la propagation des connaissances utiles, dont la création est due au zèle de M. Clairefond, son dévoué président, tenir le public au courant des améliorations apportées et des progrès réalisés dès la première année, tel était le but que se proposait M. Bouchard qui, en parlant de la séance d'ouverture de ces cours (19 mars 1865), s'ex-

primait ainsi : « C'est une heure qui comptera dans les fastes de notre cité ; elle sera là, comme le vivant témoignage des généreuses tendances de notre époque, elle apprendra à ceux qui viendront après nous que Moulins n'a pas voulu rester en dehors du mouvement qui entraîne partout les esprits dans la voie du progrès. Relever l'homme, lui faire comprendre et cultiver les grandes facultés que Dieu lui a données, l'aider à s'en servir, mettre à sa portée les moyens de se perfectionner, de travailler avec plus de fruit, d'acquérir en un mot une somme de connaissances suffisantes pour agrandir son esprit et élever son âme, tel est le but que se proposent les personnes de bonne volonté qui ont bien voulu concourir à fonder cette institution. » Et ailleurs, « Mais ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, seulement au point de vue pratique que ces cours sont faits, ils ont encore pour but d'élever et d'agrandir l'intelligence des personnes qui les suivent, au moyen de notions simples et claires, sur des sujets d'histoire, de géographie, de morale et d'éducation ; et, par l'intelligence, on veut arriver au cœur, c'est-à-dire moraliser. C'est ainsi qu'en France, au XIXe siècle, pour ne citer que quelques noms avec celui de M. Duruy, l'infatigable ministre de l'instruction publique, le baron de Gérando, Benjamin Delessert et Charles de Lasteyrie, hommes d'intelligence, de foi et de dévouement, avaient compris l'instruction ; et qui peut nier qu'ainsi donnée, elle ne soit le meilleur remède contre ces idées de trouble et de désordres qui trop souvent tourmentent les esprits. » (N^os^ des 20 mars, 12 juillet et 14 octobre 1865.)

Meeting en faveur des esclaves affranchis des Etats-Unis.

En appelant l'attention des lecteurs du *Messager* sur le meeting de la salle Herz, nous avons eu, qu'il nous soit per-

mis de le dire, un double but : engager nos concitoyens à se procurer une jouissance intellectuelle et morale en lisant le numéro du 11 novembre dernier de la *Revue des cours littéraires*, qui contient *in extenso* tous les discours prononcés dans cette grande assemblée ; ensuite, et surtout, les inviter à adresser leurs offrandes à Mme C. Coignet, trésorière et secrétaire du comité, 22, rue de Berri, à Paris. (N° du mardi 21 novembre 1865).

Société de secours mutuels des ouvriers et ouvrières de la ville de Moulins.

Avec les Sociétés pour la propagation des connaissances utiles et les caisses d'épargne, les Sociétés de secours mutuels sont appelées à transformer, au double point de vue moral et matériel, la classe ouvrière si digne d'intérêt à tant d'égards.

La Société actuelle des ouvriers de la ville de Moulins a été fondée le 4 juillet 1853, et, depuis lors, elle n'a cessé de voir s'accroître le nombre de ses membres, qui est aujourd'hui de 457 (31 décembre 1866), dont 104 membres honoraires et 353 membres participants. — Les recettes se sont élevées, en 1866, à la somme de 6,356 fr. 04 c., et les dépenses à 6,248 fr. 95 c., dont 700 fr. versés à la caisse des retraites. Ces chiffres indiquent suffisamment le bien qui a été fait.

Grâce à l'initiative et au zèle de M. Gillot, vice-président de la Société de secours mutuels des ouvriers, une Société du même genre a pu être fondée parmi nous, pour les ouvrières, au mois de juillet dernier (1866). Quoique composée actuellement que de 36 personnes (18 membres honoraires et 18 membres participants), nous aimons à espérer qu'elle prospérera comme son aînée, les bienveillants pa-

tronages qui ont encouragé ses débuts en sont un sur garant.

Dans son rapport sur la situation morale et financière de la Société, pendant l'année 1864, M. Bouchard s'exprimait ainsi : « Le chiffre de nos dépenses, 5,040 fr. 04 c., dit assez le bien que nous avons fait ; et, pour tout esprit impartial, il signifiera que le but que se propose notre Société est un but éminemment philanthropique et chrétien. C'est donc à vous, ouvriers, qui avez éprouvé les bienfaits de cette association ou qui en comprenez toute l'efficacité, puisque vous en êtes membres, de faire une active propagande pour appeler à faire cause commune avec vous tous les ouvriers honnêtes et laborieux qui n'en sont pas encore, afin qu'eux aussi ils puissent profiter de tous les bienfaits de la mutualité. . . . . Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler que votre Société a des devoirs à remplir envers vous, et vous venez de voir comment elle les remplit ; vous aussi, vous en avez à remplir envers elle. Chacun de vous doit se montrer fier d'être membre de cette Société, être jaloux de vivre de la vie d'un ouvrier honnête, probe et laborieux, en s'efforçant de résister à tout ce qui peut l'entraîner au mal, et en travaillant de toutes les forces de sa volonté au perfectionnement physique, intellectuel et moral de son être. » (Nos du 15 février 1865, 3 février 1866 et 26 janvier 1867) .

